Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

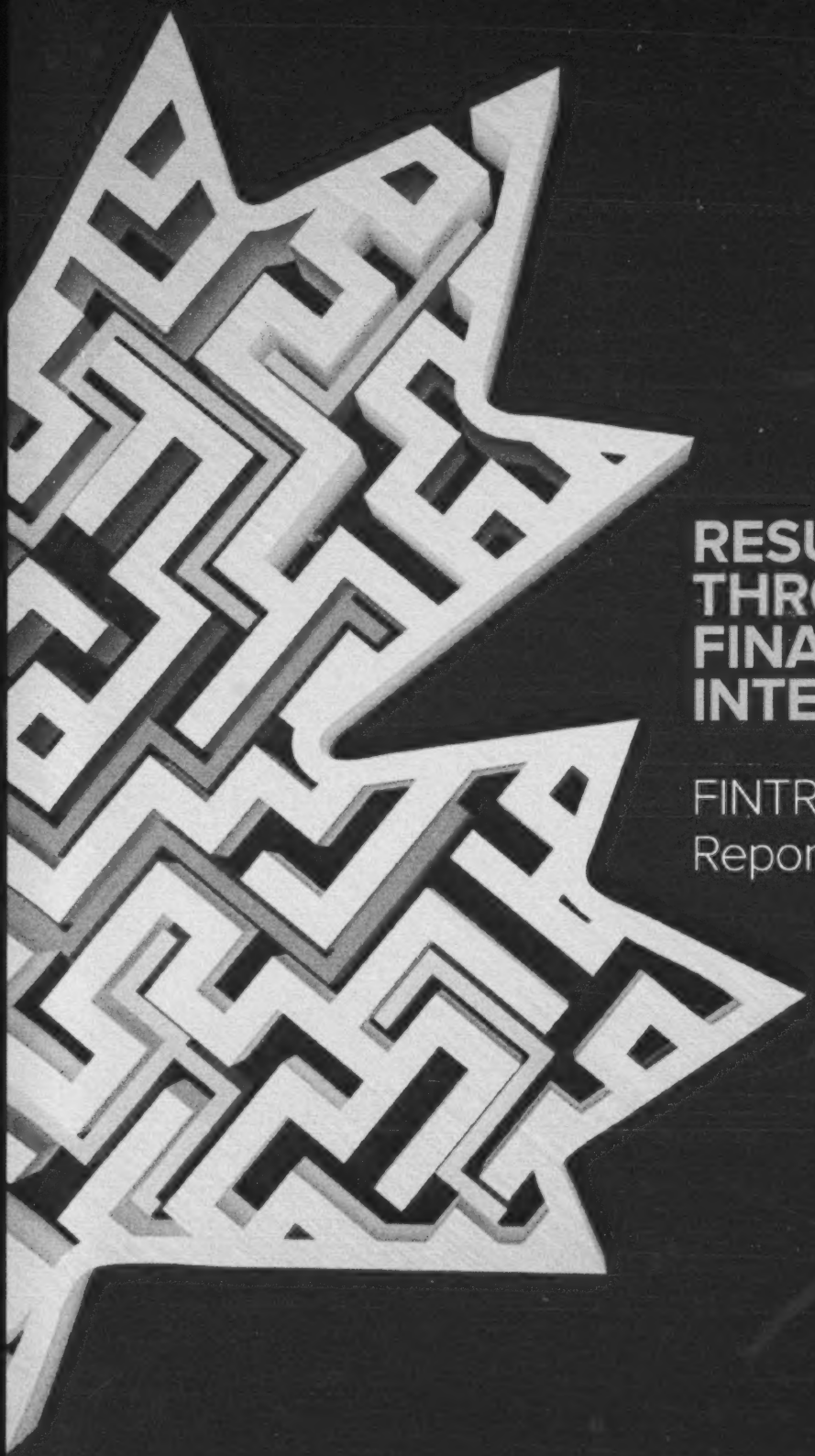

RESULTS THROUGH FINANCIAL INTELLIGENCE

FINTRAC Annual Report 2013

Canada

WHO WE ARE

OUR MISSION

To contribute to the public safety of Canadians and to help protect the integrity of Canada's financial system through the detection and deterrence of money laundering and terrorist activity financing.

OUR VISION

To be recognized as a world-class financial intelligence unit in the global fight against money laundering and terrorist activity financing.

OUR ORGANIZATION

FINTRAC has offices in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver. The Centre's Executive Committee ensures that the essential conditions are in place to: provide strategic direction; support the Minister; address Parliament and Government of Canada priorities; and deliver cost-effective results.

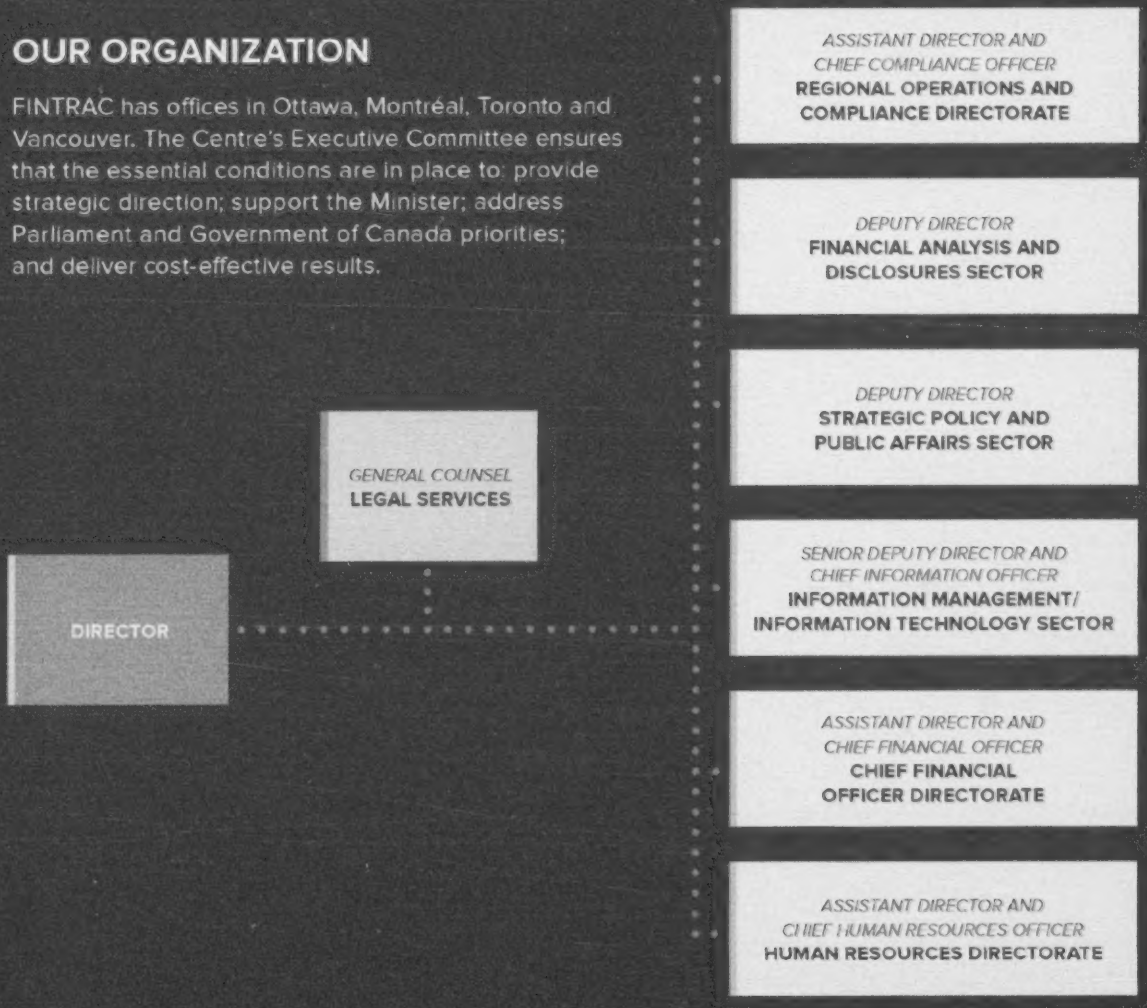

2012–13 HIGHLIGHTS

- **Significant contributions** to investigations of money laundering (including in the context of organized crime and other offences) and terrorist activity financing that were publicly recognized by multiple law enforcement agencies across Canada
- **Support the protection** of national security and the integrity of the Canadian financial system through the production and dissemination of classified and unclassified financial intelligence reports and assessments
- **Enhanced deterrence** throughout Canada's financial system as a result of a robust, risk-based compliance program
- **National conference hosted** on the infiltration of the legitimate economies of Quebec and Ontario by Italian organized crime for more than 120 participants representing a variety of municipal, provincial, federal and international agencies
- **International training provided** as part of the Egmont Supervisory Course
- **Expertise shared** during key witness testimony at the Standing Senate Committee on National Finance and the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*
- **Strategic report published** on Canada's securities industry

BY THE NUMBERS

- **19,744,923** financial transaction reports received from reporting entities across the country
- **8,163** telephone and email enquiries answered
- **1,157** compliance examinations conducted
- **919** case disclosures of actionable financial intelligence assisting money laundering, terrorist financing and/or national security threat investigations in Canada and around the world
- **316** money services business registration renewals
- **245** policy interpretations provided to Canadian businesses and other stakeholders
- **184** new money services businesses registered with FINTRAC
- **12** administrative monetary penalties issued to encourage change in the non-compliant behaviour of reporting entities
- **4** issues published of the *Money Laundering and Terrorist Activity Financing Watch*, a review of international reporting on emerging trends in money laundering and terrorist financing

OUR RELATIONSHIPS

DOMESTIC

- Reporting entities and their representative associations
- National and provincial regulators
- Royal Canadian Mounted Police
- Sûreté du Québec
- Ontario Provincial Police
- Royal Newfoundland Constabulary
- Municipal police forces
- Canadian Security Intelligence Service
- Canada Border Services Agency
- Canada Revenue Agency
- Communications Security Establishment Canada
- Department of Finance
- Department of Justice
- Department of National Defence
- Integrated Terrorism Assessment Centre
- Public Prosecution Service of Canada
- Public Safety Canada
- Department of Foreign Affairs, Trade and Development
- Privy Council Office
- Treasury Board of Canada Secretariat
- Criminal Intelligence Service Canada and its provincial bureaus
- National Coordinating Committee on Organized Crime
- Canadian Association of Chiefs of Police
- Office of the Privacy Commissioner of Canada

INTERNATIONAL

- Foreign financial intelligence units
- Egmont Group of Financial Intelligence Units
- Financial Action Task Force and its sub-groups, such as the Americas Regional Review Group
- Other international organizations such as the World Bank, the International Monetary Fund, the United Nations Office on Drugs and Crime, the Counter-Terrorism Committee Executive Directorate, the Caribbean Financial Action Task Force, the Asia/Pacific Group on Money Laundering, and GAFISUD

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

September 27, 2013

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.
Minister of Finance
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street
21st Floor, East Tower
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Dear Minister:

Pursuant to subsection 71(1) of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, I am pleased to present you with the twelfth Annual Report for the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada. This report provides details of our operations and activities for the period from April 1, 2012 to March 31, 2013.

We remain committed to providing high-quality financial intelligence to our regime partners, while ensuring compliance with Canada's anti-money laundering and anti-terrorist activity financing legislation. In fulfilling our mandate, we are equally determined to protect the personal and sensitive information under our control.

Yours sincerely,

Gérald Cossette

Gérald Cossette
Director

Canada

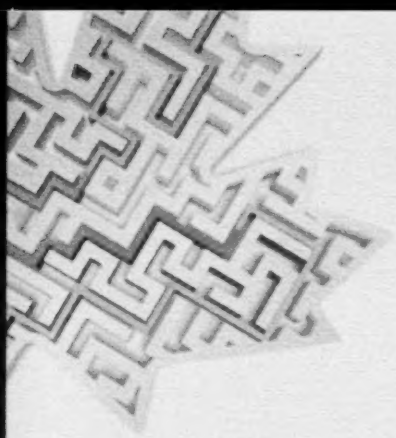

TABLE OF **CONTENTS**

3 MESSAGE FROM THE DIRECTOR

5 WHAT WE DO

5 FINTRAC'S MANDATE
5 STRATEGIC PRIORITIES
7 PROTECTING THE PRIVACY OF CANADIANS

9 WHAT WE HAVE ACHIEVED

9 OVERVIEW OF FINANCIAL TRANSACTION REPORTS
12 FINANCIAL INTELLIGENCE—DISCLOSURES
18 A SNAPSHOT OF A CASE
19 FINANCIAL INTELLIGENCE—STRATEGIC ASSESSMENTS AND REPORTS
21 POLICY COORDINATION AND CROSS-GOVERNMENT COLLABORATION
22 COMPLIANCE PROGRAM
23 RISK-BASED COMPLIANCE
23 COMPLIANCE ASSESSMENT AND ENFORCEMENT
24 COMPLIANCE RELATIONS AND SUPPORT
25 OUR GLOBAL CONTRIBUTION
25 BILATERAL ENGAGEMENT
25 MULTILATERAL ENGAGEMENT

27 WHAT WE ARE SEEING—THE COST OF LAUNDERING MONEY IN CANADA

29 OUR CORPORATE STRENGTH

29 HUMAN RESOURCES
31 INFORMATION MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY
32 SECURITY
32 RESOURCE MANAGEMENT
33 2012–13 BUDGET HIGHLIGHTS

34 ANNEX : WHAT A FINTRAC CASE DISCLOSURE MAY CONTAIN

36 GLOSSARY

MESSAGE FROM THE DIRECTOR

As this report is tabled in Parliament, I will be completing my first year as FINTRAC's Director. I am pleased to detail the activities and operations the Centre carried out in 2012–13 to help protect Canadians and the integrity of our financial system.

FINTRAC produces financial intelligence that assists Canada's law enforcement and national security agencies in fighting money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada. While our work and our results are not often publicized, they are fundamentally important to Canadians.

We have seen how corruption and organized crime threaten our economy and our communities. The connections between organized crime, money laundering and drug trafficking, fraud and other crimes are obvious, as is the harm to Canadians caused by these offences. As we have seen at the Charbonneau Commission, organized crime often corrodes the very institutions it infiltrates. It can influence how we do business, which businesses succeed and which fail, who wins and who loses. This threatens the integrity of our financial system and affects the type of society in which we live.

With the terrorism-related arrests here in Canada, the bombing in Bulgaria, the hostage taking in Algeria and the actions of Al Qaida in Africa, we have also seen evidence of a persistent terrorist threat both in Canada and globally.

Over the past twelve months, FINTRAC provided 919 disclosures of actionable financial intelligence to our regime partners to assist their investigations of money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada. Demand for our financial intelligence has increased significantly over the past five years and it has benefited thousands of criminal investigations. Given our assistance in these cases, we have been welcomed as members of the Canadian Association of Chiefs of Police and its committees dealing with organized crime and national security, as well as the Canadian Integrated Response to Organized Crime committee.

FINTRAC also produces strategic financial intelligence analysis and assessments on various groups, countries and activities of interest to Canada's security and intelligence community, as well as to government decision-makers. We are increasingly sought out by our partners to share financial intelligence and to advance the government's knowledge of the financial dimensions of threats, organized crime and terrorism.

Our ability to produce financial intelligence is inexorably linked to the information we receive from Canada's business sectors on the front lines in the fight against money laundering and terrorist activity financing. Their efforts in identifying risks, training staff, keeping records, monitoring clients

and filing nearly 20 million transaction reports every year are essential to our ability to provide financial intelligence to our law enforcement and national security partners. Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime simply does not work without them.

Our first priority in relation to the reports we receive from Canada's business sectors is the protection of Canadians' personal information. The protection of privacy is a key element of FINTRAC's mandate and is embedded in the way we carry out our work, the way we handle information, and the way it is analyzed and disclosed. We understand that, in order to maintain our credibility and the confidence of Canadians, we need to demonstrate that we take the protection of private information and the limits of our mandate seriously.

FINTRAC's compliance program helps to ensure that individuals and businesses meet their legal obligations and provide the data we need to assist our regime partners in protecting Canada and Canadians. Last year, we completed 1,157 compliance examinations. In most instances, these examinations allow for a discussion of how reporting entities are better able to meet their obligations. In other cases, our compliance program issues administrative monetary penalties to address non-compliance. In 2012–13, FINTRAC issued 12 such penalties, bringing the total to 41 since 2008.

As part of our ongoing efforts to strengthen our compliance program, we have enhanced our examination process to align assessment and enforcement activities with the level of non-compliance observed and to communicate exam results in a more transparent manner. These changes will allow us to use our resources most effectively while achieving the greatest impact on the compliance levels of the various sectors covered under the legislation.

We have also been working to establish a new 'major reporters' team as part of our compliance program. Beginning in the fall of 2013, this team will be responsible for managing FINTRAC's relationship with the largest entities in Canada's financial sector. Through tailored engagement and regular supervision, we will provide these organizations with the tools they need to facilitate better reporting to FINTRAC.

A significant priority going forward is the modernization of our information technology systems that support our analytical work. The sheer volume of data in FINTRAC's holdings, coupled with the everyday influx of new information and the knowledge that we are constantly developing through our intelligence work, presents an enormous challenge from an analysis perspective. In order to maximize the value of our data holdings, the Centre requires increasingly sophisticated technology and tools.

Finally, we are always looking to the challenges we may confront in the future—particularly changes in emerging technologies and methods for conducting transactions. New payment systems can present opportunities for those who are seeking to avoid detection by converting the value of criminal assets in new ways. The attraction of criminals to these new technologies and services is a significant challenge as we continue to improve detection and deterrence in the current financial system.

Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime is producing real and significant results for Canadians: deterrence, detection, charges, convictions, seizures and forfeitures. Working together, government, intelligence and national security agencies, law enforcement, prosecutors and thousands of businesses across the country are creating an environment that is increasingly hostile to those who seek to abuse our financial system or who threaten the safety of Canadians.

Gérald Cossette
Director

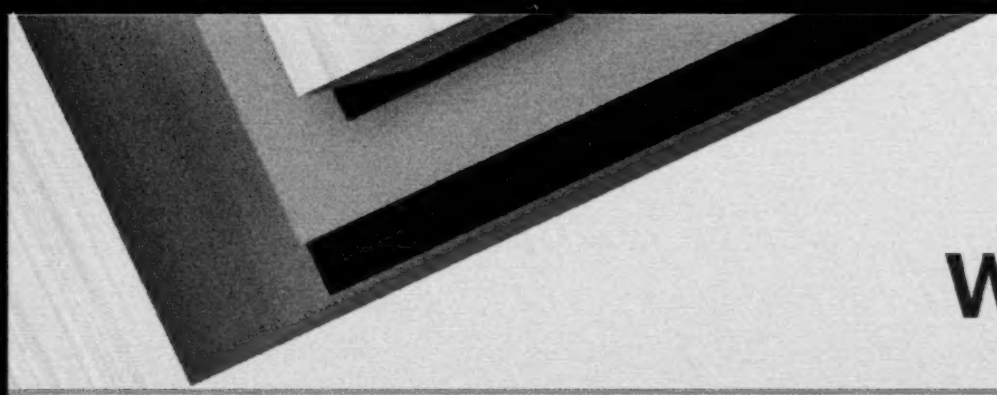

WHAT WE DO

FINTRAC'S MANDATE

FINTRAC facilitates the detection, prevention and deterrence of money laundering and the financing of terrorist activities, while ensuring the protection of personal information under our control. The Centre fulfills this mandate by:

- Receiving financial transaction reports and voluntary information on money laundering and terrorist activity financing in accordance with the legislation and regulations.
- Safeguarding personal information under our control.
- Ensuring the compliance of reporting entities with the legislation and regulations.
- Producing financial intelligence relevant to investigations of money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada.
- Researching and analyzing data from a variety of information sources that shed light on trends and patterns in money laundering and terrorist activity financing.
- Maintaining a registry of money services businesses in Canada.
- Enhancing public awareness and understanding of money laundering and terrorist activity financing.

STRATEGIC PRIORITIES

FINTRAC's strategic priorities are as follows:

1. Provide valued financial intelligence to law enforcement and national security partners.
2. Maximize the delivery of an effective and robust national compliance program based on risk considerations for the production of financial intelligence that enhances the quality and quantity of reported data available to FINTRAC and the enforcement of compliance regimes.
3. Pursue policy and legislative opportunities to strengthen the anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.
4. Leverage advancements in information technology as FINTRAC seeks to transform its data business processes.
5. Strengthen the leadership capacity throughout the Centre by enhancing its ability to recruit, develop and retain talent that aligns with its objectives and deepens its expertise.
6. Strengthen the Centre's approach to its security posture to ensure a high level of assurance that information, assets, and services are protected against compromise.

FINTRAC is an independent agency governed by the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA) and reports to Parliament through the Minister of Finance. The Centre produces financial intelligence that helps law enforcement and national security agencies in fighting money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada. FINTRAC's financial intelligence assists hundreds of criminal investigations every year, including those where the alleged laundered proceeds were linked to drug offences, fraud, tax evasion, customs and excise offences, corruption and human smuggling and trafficking. Our intelligence also informs police and national security agencies of current and emerging trends and techniques used to launder money and raise funds for terrorist activities to help them stay ahead of criminals.

FINTRAC's mandate includes ensuring compliance with the PCMLTFA by reporting entities, which consist of more than 31,000 businesses across the country with legal obligations under the Act. Sectors covered under the legislation include accountants, British Columbia notaries, casinos, dealers in precious metals and stones, financial entities, life insurance, money services businesses, real estate, and securities dealers. Ensuring these entities comply with their legal obligations helps to deter money laundering and terrorist activity financing. It also generates the financial transaction reports that serve as the foundation for our analysis and intelligence.

COMBATTING MONEY LAUNDERING AND TERRORIST ACTIVITY FINANCING IN CANADA

According to Statistics Canada's Centre for Justice Studies, there were 936 charges of money laundering in Canada from 2005 to 2010. These charges resulted in 134 convictions.

The 936 charges represent a minimum of what has taken place over five years, as this number excludes cases in some provincial courts, as well as federal cases where the money laundering charge was not one of the first four charges listed in a criminal case.

During the same period, there were also five terrorist activity financing charges laid and 271,745 charges of possession of proceeds of crime.

Under the law, entities must report to FINTRAC large cash transactions and international electronic funds transfers of $10,000 or more. In addition, financial transactions, whether they are completed or attempted, must be reported if the reporting entity has reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission or attempted commission of a money laundering offence or a terrorist activity financing offence. Casinos have the obligation to report their disbursements of $10,000 or more. Reports of terrorist property that are sent to the Royal Canadian Mounted Police and the Canadian Security Intelligence Service must be sent to FINTRAC as well. Information is also forwarded by the Canada Border Services Agency on the cross-border movement of currency and monetary instruments of $10,000 or more and currency and monetary instruments that have been seized because they were not reported.

FINTRAC also receives information provided voluntarily by law enforcement and security agencies, often as a result of their investigations. In 2012–13, the Centre received 1,082 voluntary information records from regime partners and the public. FINTRAC also receives queries from foreign financial intelligence units. We search the data in our holdings, as well as information we have the authority to access in law enforcement and national security databanks, for connections to the information received.

A FINTRAC case disclosure may provide links among hundreds or even thousands of financial transactions. It may show financial links between individuals and businesses that may not have otherwise been identified in an investigation, and help investigators refine the scope of their cases and shift their sights to different targets. Our disclosures are also used by law enforcement in putting together the affidavits necessary to obtain search warrants and evidence. FINTRAC does not conduct investigations or lay charges. These activities are the responsibility of law enforcement agencies and prosecutors.

When FINTRAC has determined there are reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering or terrorist activity financing offence, the Centre is required to make financial intelligence disclosures to the appropriate police service(s). When separate thresholds of relevance are also met, FINTRAC is required to make disclosures to Communications Security Establishment Canada, the Canada Revenue Agency and the Canada Border Services Agency. In addition, FINTRAC is obliged to make disclosures to the Canadian Security Intelligence Service when it has reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to the Service's work regarding threats to the security of Canada. At the international level, we have a number of memoranda of understanding with foreign financial intelligence units which allow us to disclose our intelligence to them when the money laundering or terrorist activity financing threshold is met.

> *In November 2012, the Calgary RCMP Integrated Market Enforcement Team laid additional charges on three individuals following their arrest in a case relating to a Ponzi scheme of over $1 million the year before. In total, 16 charges were laid relating to fraud, theft, money laundering and the possession of proceeds of crime. FINTRAC's collaboration in the case was recognized by the RCMP.*

With the roughly 20 million financial transaction reports received every year, FINTRAC also produces valuable strategic financial intelligence in the fight against money laundering and terrorist activity financing. By applying sophisticated analytical techniques to our data holdings, we are able to identify emerging characteristics, trends and patterns used by criminals to launder money or fund terrorist activities. This intelligence is then shared domestically and internationally in the form of classified assessments, briefs and reports that identify threats, risks and vulnerabilities. Our strategic financial intelligence helps our regime partners understand how money launderers and terrorist financiers are trying to use the legitimate financial system to hide their money. It also increases our collective awareness and understanding of the broader issues and changes that may become a concern in an ever-evolving and unpredictable threat environment.

PROTECTING THE PRIVACY OF CANADIANS

Safeguarding the information entrusted to FINTRAC is an overarching and fundamental consideration in all aspects of our operations. We understand the protection of privacy is critical to maintaining Canadians' confidence in FINTRAC and the broader anti-money laundering and anti-terrorist financing

regime. Clear principles for the protection of privacy are set out in our governing legislation, which respects the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Privacy Act*, and are reinforced by our own operational policies and security measures.

Under the PCMLTFA, the Centre can only make a disclosure of designated information to prescribed law enforcement and security agencies. Furthermore, the legislation clearly states what information may be disclosed (see Annex for a list of designated information) and sets out specific thresholds that must be met before we are able to disclose it. Any other disclosure of information is prohibited and can result in severe penalties, including a fine of up to $500,000 and/or up to five years' imprisonment.

FINTRAC's *Code of Conduct, Values and Ethics* serves to reinforce the legal obligations of employees to protect information under the PCMLTFA. Adherence to this code is a condition of employment for every FINTRAC employee.

Over the past year, we formalized our privacy management framework, consolidating the full suite of operational policies and security measures that control access and limit the use of the information to the purpose for which it was received or collected. The privacy framework also outlines how FINTRAC organizes, through governance and accountability, the delegation of privacy responsibilities, the coordination of privacy work, the management of privacy risks and compliance with privacy legislation. This comprehensive framework, overseen by a Chief Privacy Officer, helps to ensure a holistic approach to the Centre's management of personal information.

As established in the PCMLTFA, the Office of the Privacy Commissioner of Canada also carries out examinations of FINTRAC's information protection framework.

> *"I'm often asked what FINTRAC does with all of the financial transaction reports it receives every year. My immediate response to this is that we protect them! For me, what we do not disclose to Canada's law enforcement and national security agencies is just as important as what we disclose."*
>
> *Gérald Cossette, Director of FINTRAC*
> *Speech to the Association of Certified Anti-Money Laundering Specialists*

Following a theft of compliance-related information from a FINTRAC employee in October 2012, the Centre's privacy management framework was tested to good effect. FINTRAC immediately reported the incident to local police and informed the affected businesses, the Office of the Privacy Commissioner and the individuals whose information was stolen. Following an internal investigation, the Centre strengthened its policies, procedures and training program related to the storage and transportation of third-party information. Technological enhancements were also completed to further reduce risks associated with storing and transporting information in the context of compliance examinations.

FINTRAC's premises and information systems in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver are protected by multi-layered and integrated security systems. Employees have access to sensitive information on a need-to-know basis. They must maintain a high-level security clearance as a condition of employment and are trained in their responsibilities involving the protection of personal information.

WHAT WE HAVE ACHIEVED

FINTRAC provides financial intelligence to police and other designated authorities under the PCMLTFA to assist the investigation and prosecution of money laundering, the financing of terrorist activities, or other threats to the security of Canada. In fulfilling this mission, the Centre makes a significant contribution—along with our regime partners—to the safety and security of Canadians.

OVERVIEW OF FINANCIAL TRANSACTION REPORTS

At the heart of our ability to carry out our mission is the financial transaction data that we receive from reporting entities. Without this transaction information, we would not be able to produce financial intelligence that assists police, law enforcement and national security agencies in their investigations of activities that put Canada's financial system and the safety of Canadians at risk.

In 2012–13, FINTRAC received 19,744,923 financial transaction reports. The large number of reports added to our holdings each year underscores the importance of modernizing our information technology analytical systems, which are vital to ensuring the effective analysis of the voluminous financial data. The following charts illustrate the trends for various reports over the past three years.

Large Cash Transaction Reports

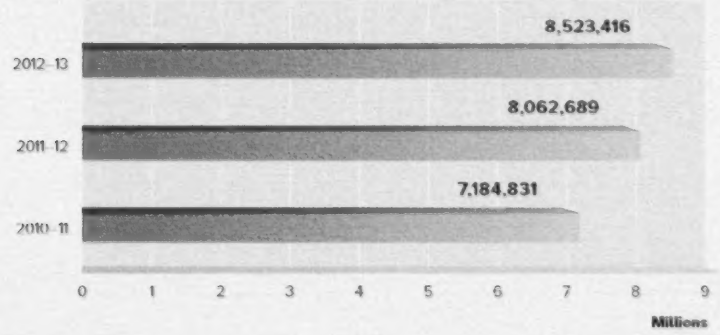

A large cash transaction report is submitted to FINTRAC when a reporting entity receives $10,000 or more in cash in the course of a single transaction, or when it receives two or more cash amounts totalling $10,000 or more made within 24 consecutive hours by or on behalf of the same individual or entity.

Electronic Funds Transfer Reports

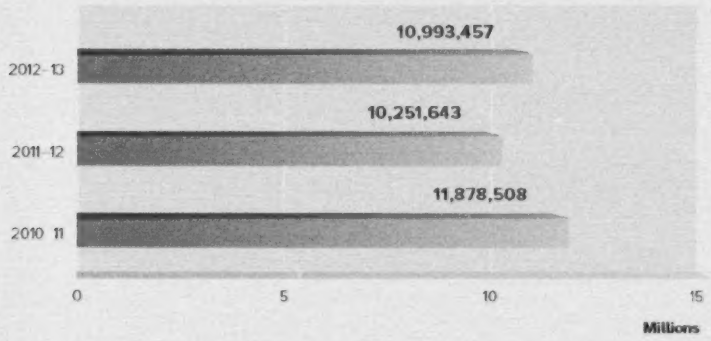

An electronic funds transfer report is submitted to FINTRAC upon a transmission of instructions for the transfer of $10,000 or more out of or into Canada in a single transaction or in two or more transactions totalling $10,000 or more made within 24 consecutive hours by or on behalf of the same individual or entity, through any electronic, magnetic or optical device, telephone instrument or computer.

Suspicious Transaction Reports

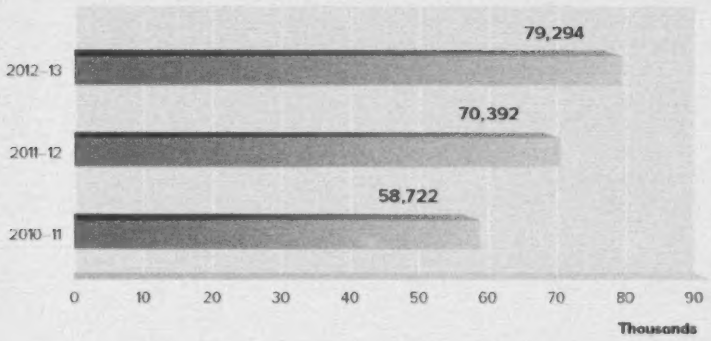

A suspicious transaction report is submitted to FINTRAC in respect of a financial transaction that occurs or that is attempted, and for which there are reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission or attempted commission of a money laundering or terrorist activity financing offence. Unlike all other report type obligations, there is no monetary threshold associated with the reporting of a suspicious transaction report.

WHAT IS MONEY LAUNDERING?

Money laundering is the process used to disguise the source of money or assets derived from criminal activity. There are three recognized stages in the money laundering process.

1. ***Placement*** involves placing the proceeds of crime in the financial system.
2. ***Layering*** involves converting the proceeds of crime into another form and creating complex layers of financial transactions to disguise the audit trail and the source and ownership of funds. This stage may involve transactions such as the buying and selling of stocks, commodities or property.
3. ***Integration*** involves placing the laundered proceeds back in the economy to create the perception of legitimacy.

The money laundering process is continuous, with new "dirty" money constantly being introduced into the financial system. It is also changing dramatically due to significant advances in technology.

Cross-Border Currency Reports/Cross-Border Seizure Reports

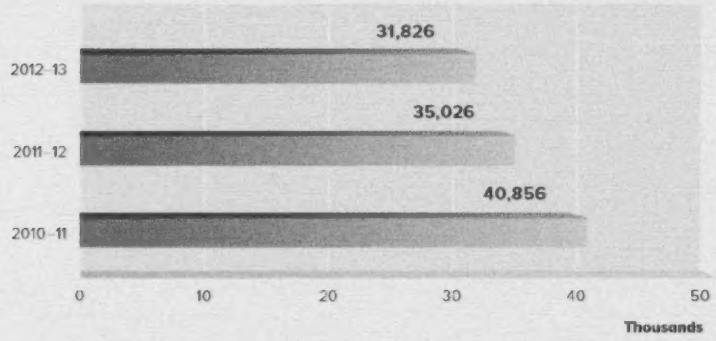

A cross-border currency report is filed with CBSA by a person entering or leaving Canada that is carrying a sum of currency or monetary instruments of $10,000 or more, or by a person mailing or sending such large sums into or out of Canada. CBSA then submits the report to FINTRAC. A cross-border seizure report is submitted to FINTRAC by a CBSA officer upon the seizure of cash or monetary instruments for which reporting obligations were not met.

Casino Disbursement Reports

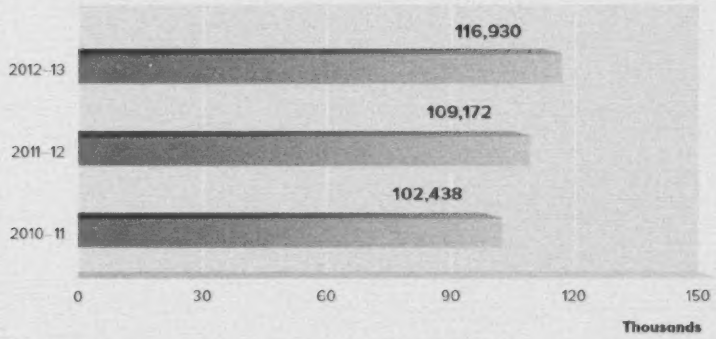

A casino disbursement report must be submitted to FINTRAC by a casino when it makes a disbursement of $10,000 or more in the course of a single transaction, or upon making two or more disbursements totalling $10,000 or more within 24 consecutive hours on behalf of the same individual or entity. The obligation to report casino disbursements came into force in September 2009.

FINTRAC's reporting volumes can vary from year to year due to many factors, including economic trends and customer preference in financial instruments.

> *The Sûreté du Québec recognized the assistance that FINTRAC provided to the investigation of the theft of six million pounds of maple syrup—worth an estimated $18 million—from a commercial warehouse over the course of 2011 and 2012. In total, 23 people faced charges of conspiracy, theft, receiving stolen goods and fraud as part of the case.*

FINANCIAL INTELLIGENCE—DISCLOSURES

FINTRAC's financial intelligence plays a key role in helping to combat money laundering and terrorist activity financing. Our disclosures contain designated information that identifies individuals and entities, as well as account and transaction information, where FINTRAC has reasonable grounds to suspect that it would be relevant to the investigation and prosecution of money laundering and terrorist activity financing offences or the investigation of other threats to the security of Canada. In 2012–13, FINTRAC made 919 such disclosures. Of these, 719 were associated to money laundering, while 157 dealt with cases of terrorist activity financing and other threats to the security of Canada. Forty-three disclosures had associations to all three areas.

FINTRAC has significantly increased the number of financial intelligence disclosures provided to law enforcement and national security partners over the past five years.

FINTRAC Case Disclosures from 2008–09 to 2012–13

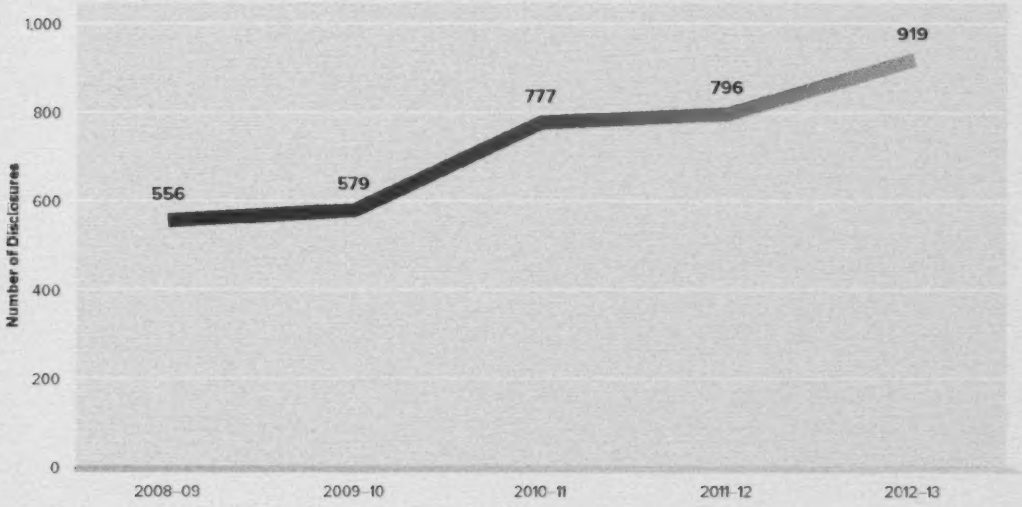

In April 2013, FINTRAC's contribution to the Unité permanente anticorruption's Project Lauréat was recognized by the Sûreté du Québec. Five people were named in arrest warrants that cited charges relating to fraud, bribery and money laundering arising from a contract to build the McGill University Health Centre superhospital.

Disclosures by Type from 2008–09 to 2012–13

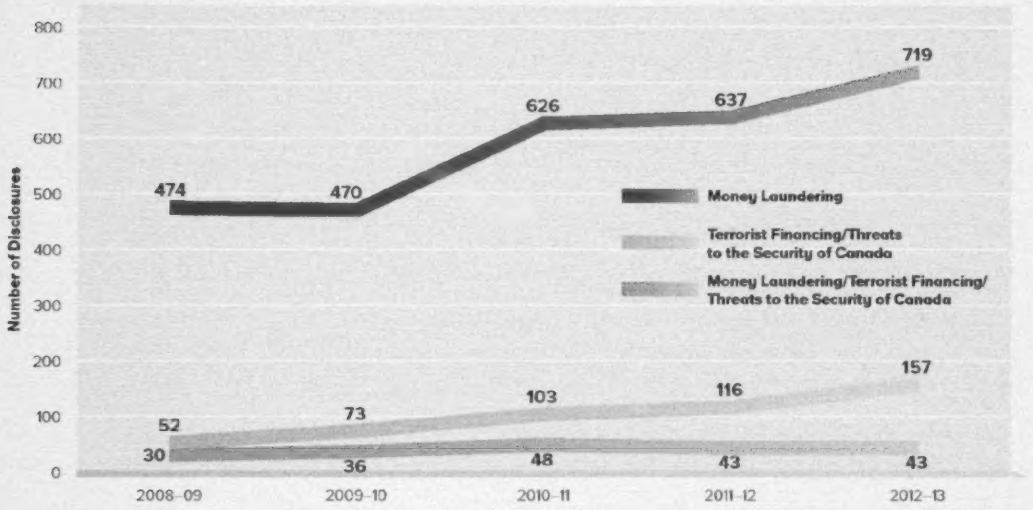

The value of a FINTRAC financial intelligence disclosure rests in its quality and timeliness. Our disclosures must provide our law enforcement and national security regime partners with actionable intelligence. This means that our work must be closely aligned with our partners' priorities. We ensure this alignment through participation in the Canadian Association of Chiefs of Police and its committees dealing with organized crime and national security, as well as the Canadian Integrated Response to Organized Crime committee. We also cooperate with regime partners at the federal, provincial and municipal levels to promote and facilitate feedback and receive voluntary information records.

Through this ongoing engagement, FINTRAC was able to gain access to additional law enforcement databases over the past year, providing valuable new sources of information to further assist our analyses and production of actionable financial intelligence.

On March 27, 2013, the Sûreté du Québec executed 11 arrest warrants in the regions surrounding Montréal and the city of Québec, as part of an investigation of tax and investment fraud totalling more than $14.5 million and spanning four continents. The scheme involved over 300 investors who benefited by putting money in locked-in retirement accounts managed by front companies and then withdrawing the funds without paying taxes. A percentage was paid to the network's administrators in return for facilitating the scheme. The Sûreté du Québec conducted this investigation over a two-year period and recognized the assistance provided by FINTRAC, the Autorité des marchés financiers and Revenu Québec.

Photo: Mario Beauregard

WHAT IS TERRORIST ACTIVITY FINANCING?

Terrorist activity financing is the use of funds to encourage, plan, assist or engage in acts of terrorism, where the primary motivation is not financial gain.

Three main differences distinguish terrorist activity financing from money laundering:

- Terrorists must initially obtain or source their funds;
- Funds can be from legitimate sources, not just criminal acts; and
- Money is the means, not the end—the goal is to use funds to facilitate or implement terrorist activities.

Canadian police forces are the main recipients of FINTRAC's disclosures. Our disclosures are often sent to more than one recipient, when appropriate thresholds are met, if they can facilitate the work of multiple agencies.

In 2012–13, we disclosed 919 cases to regime partners to help with investigations at the municipal, provincial and federal levels across the country. This includes 149 disclosures made to the Canada Revenue Agency and 96 to the Canada Border Services Agency once FINTRAC reached its threshold for disclosure to police.

Number of Disclosures by Recipient (2012–13)

Recipients	Disclosures
Royal Canadian Mounted Police	580
Municipal police	182
Canadian Security Intelligence Service	164
Canada Revenue Agency	149
Provincial police	144
Foreign financial intelligence units	131
Canada Border Services Agency	96
Communications Security Establishment Canada	32

In 2012–13, FINTRAC's financial intelligence was used to assist money laundering investigations in the context of a wide variety of criminal investigations, where the origins of the suspected criminal proceeds were linked to investigations of drug offences, fraud, tax evasion, customs and excise offences, corruption, and human smuggling and trafficking. It is important to bear in mind that, with these types of crimes, there are victims, there is often violence, and there is real social harm. FINTRAC is assisting investigations that matter. Based on information provided to the Centre, the following predicate offences generated suspected criminal proceeds that were captured in our disclosures related to money laundering or terrorist activity financing.

> *In February 2013, the RCMP credited FINTRAC for its instrumental role in a year-long investigation by the Calgary Integrated Proceeds of Crime Unit that resulted in four search warrants being executed, which led to seizures of marijuana, firearms, documents, a vehicle and proceeds of crime valued at $294,000 USD and $5,000 CDN.*

Types of Predicate Offences Related to Case Disclosures[1]

Predicate Offence Category	2010–11	2011–12	2012–13
Fraud	33%	35%	34%
Drugs	26%	27%	27%
Unknown	14%	11%	8%
Tax Evasion	5%	9%	13%
Customs/Excise	5%	5%	4%
Corruption	5%	5%	5%
Human Smuggling/ Trafficking	4%	3%	3%
Theft	3%	6%	5%
Illegal Gambling	1%	1%	2%

FINTRAC continues to receive a significant number of voluntary information records from law enforcement and national security partners, as well as members of the public. Voluntary information records are often the starting point for FINTRAC's analysis. They are used to establish connections to and between individuals and entities—connections that very often provide law enforcement with valuable leads in their ongoing investigations.

> *In June 2012, the Royal Canadian Mounted Police Integrated Proceeds of Crime Unit in Toronto executed search warrants connected with the laundering of several million dollars of proceeds of crime through a Toronto law office. The RCMP credited FINTRAC with making a significant contribution to the success of its investigation.*

WHAT ARE THREATS TO THE SECURITY OF CANADA?

FINTRAC provides financial intelligence relevant to the investigation of threats to the security of Canada, including:

- Espionage or sabotage that is against Canada or is detrimental to the interests of Canada, or activities directed toward or in support of such espionage or sabotage;
- Foreign influenced activities within or relating to Canada that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive, or involve a threat to any person;
- Activities within or relating to Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political, religious or ideological objective within Canada or a foreign state; and,
- Activities directed toward undermining by covert unlawful acts, or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada.

[1] A FINTRAC disclosure may relate to proceeds of crime flowing from multiple predicate offences; therefore, the percentages in this table may not add up to 100 percent.

Number of Voluntary Information Records Received from 2008–09 to 2012–13

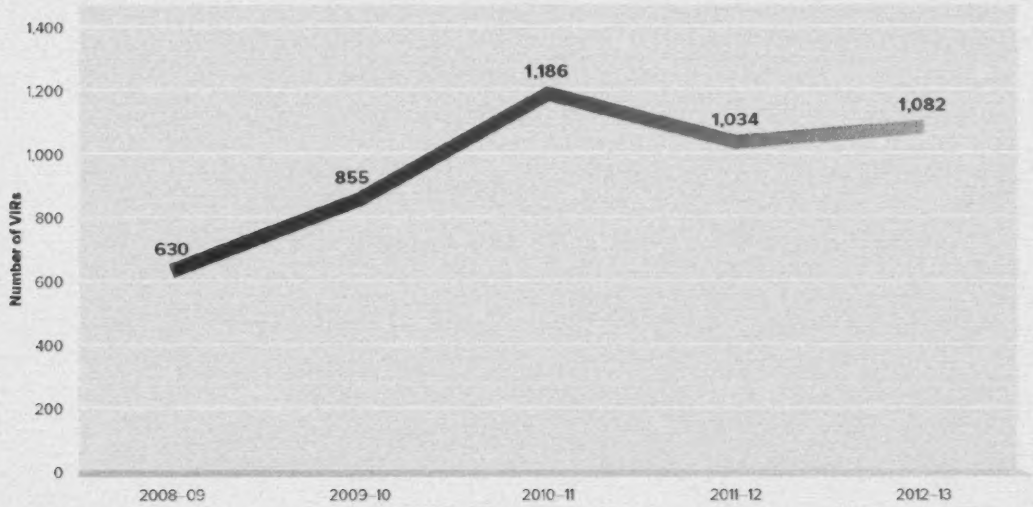

FINTRAC recognizes the transnational nature of money laundering and terrorist activity financing and is committed to working with international allies and partners to protect Canadians and the integrity of Canada's financial system. In 2012–13, the Centre received 202 queries for information from foreign financial intelligence units. For our part, we sent 105 requests to foreign financial intelligence units to broaden our own analysis of international financial transactions.

Working Relationships Internationally from 2008–09 to 2012–13

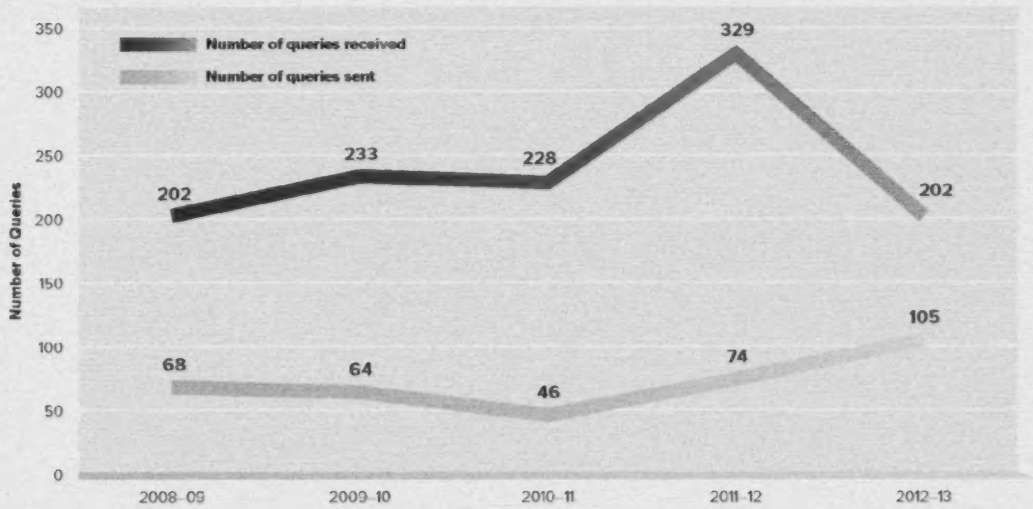

Going forward, FINTRAC will focus on strengthening relationships with, and improving the level and quality of feedback we receive from, our law enforcement, national security and international regime partners. We are also committed to providing our intelligence analysts with the customized tools and training they need to ensure the Centre continues to deliver high-quality, actionable and timely financial intelligence.

THE VALUE OF FINTRAC DISCLOSURES: WHAT OUR PARTNERS SAY

The disclosure provided has to date been the best package of relevant information I have received from FINTRAC. It is truly exceptionally well prepared and summarized what was suspected as having been taking place and confirmed the investigators' belief. In addition, two additional accounts held by financial institutions outside of Ontario and the top five chartered banks were identified. Additional production orders/search warrants will be sought as a result of the information provided by FINTRAC.

— RCMP Ottawa Integrated Proceeds of Crime Unit

The information received helped us to consolidate seizures of criminal property. FINTRAC's information proved to be relevant in several aspects [of our investigation]. This information helped us to evaluate the "proceeds of crime" angle [of the investigation]. We also used the information to draft our warrant and production orders. Moreover, the information received was useful during questioning. [Translation]

— Service de police de la Ville de Montréal

The FINTRAC disclosure was crucial to the file. At the start of the file I was the affiant, and I relied on the disclosure in every court order, including mutual legal assistance treaties, on the file. It also was used to corroborate information from witnesses, and was instrumental in explaining the flow of funds from Company X to Company Y. Furthermore, our ability to share this detailed information with our partners enhanced our credibility, and helped improve our relationships with our foreign colleagues. Frankly, I don't know if we would have been able to put this case together without FINTRAC's help.

— RCMP Calgary International Anti-Corruption Unit

The suspicious transaction report gave new insight into the financial operations of Person X. The information was timely and substantive...The disclosure was positively received by other law enforcement agencies. The timeliness of the disclosure was excellent. The disclosure contained very relevant information which generated several new leads and assisted in the location of assets.

— Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN)—United States

FINTRAC requests are becoming an invaluable part of most of my investigations, particularly those which involve money laundering. I now consider a FINTRAC voluntary information record as one of the first steps in any investigation of mine, as it streamlines investigations and the applications for judicial authorizations.

— Toronto Police Service

Quick turnaround time was appreciated. The disclosures provided new information of potential interest along with account numbers not previously known. The Service was further able to identify additional relationships which assisted our national security investigation. The information in the electronic funds transfers was found to provide valuable intelligence.

— Canadian Security Intelligence Service

The disclosure permitted us to confirm numerous links between individuals and corporations; it greatly increased the potential scope of the fraud; and it demonstrated that the participants in the fraud were using many different strategies that generated liquid funds. There were very quick results from the disclosure. The information obtained from the disclosure allowed us to increase greatly the scope of the investigation, to establish the person who appeared to be the head of the [fraud] network, to establish the links between individuals and to demonstrate that the strategies used generated cash. [Translation]

— Canada Revenue Agency

A SNAPSHOT OF A CASE

The following sample case illustrates how FINTRAC is able to contribute to an investigation by law enforcement authorities into the potential corruption of foreign public officials by a Canadian person or entity.

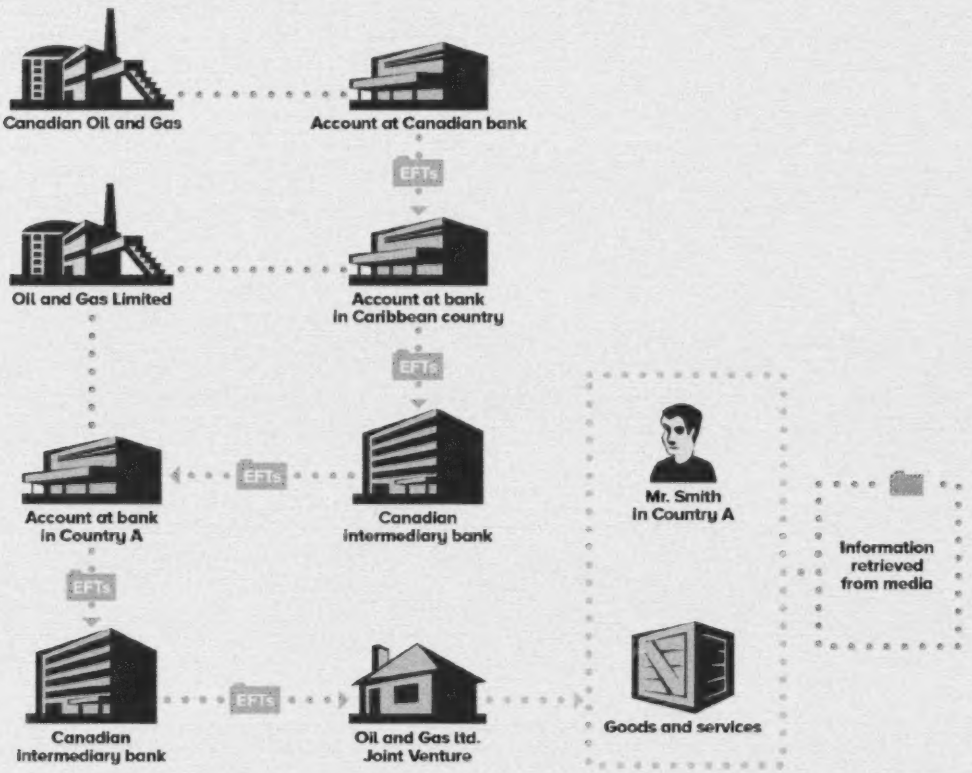

Media reports from "Country A" indicated that *Oil and Gas Limited* was believed to have purchased goods and services for Mr. Smith, a local public official, in order to influence his decisions regarding an incident involving that company. Located in Country A, *Oil and Gas Limited* is a subsidiary of *Canadian Oil and Gas*.

A Canadian police service sent voluntary information to FINTRAC concerning both *Oil and Gas Limited* and *Canadian Oil and Gas* as part of an investigation into money laundering involving the corruption of a foreign public official.

With this voluntary information, FINTRAC conducted a search of its data holdings which revealed a flow of funds indicative of money laundering.

The flow of money showed that *Oil and Gas Limited* was being financed by its parent company, *Canadian Oil and Gas*, with funds flowing from Canada to a Caribbean bank account through a Canadian intermediary bank and ultimately to a bank account in Country A. The Caribbean bank account is held in an area known to be used for money laundering purposes in order to obscure the origin of funds.

It was also determined that, on 21 occasions, the same amounts were transferred from the *Oil and Gas Limited* Caribbean account to its bank account in Country A within one day of the fund arriving from *Canadian Oil and Gas* accounts.

The Financial Action Task Force considers funds being transferred in and out of an account, often called a flow through account, on the same day or within a relatively short period of time to be an indicator of money laundering. According to the Egmont indicators, this is considered an atypical or uneconomical transfer of funds to or from a foreign jurisdiction as there was no financial benefit to conducting transactions this way in this particular case.

FINTRAC was able to uncover this information because the Centre is one of the few financial intelligence units in the world with access to reports of international funds transfers (to or from Canada) of $10,000 or more within a 24 hour period.

FINTRAC was also able to identify an account held by *Oil and Gas Limited Joint Venture* at a bank in Canada to which *Oil and Gas Limited* had transferred funds from its accounts in Country A.

FINTRAC made a disclosure to the police service that had submitted the voluntary information. Without the financial intelligence information provided by FINTRAC linking the finances of the subjects back to Canada, it would have been difficult for the investigation to proceed.

FINANCIAL INTELLIGENCE—STRATEGIC ASSESSMENTS AND REPORTS

FINTRAC produces strategic financial intelligence from extensive reviews and analyses of our data holdings and other sources of information to uncover trends in criminal activity and shifting mechanisms used to launder money and finance terrorist activity. The goal of this intelligence is to identify threats, risks and vulnerabilities, and to assist in the formulation of policy and counter-measures that constrain the operating environment for money launderers and terrorist financiers.

The Centre prepares and provides various types of strategic intelligence to support the priorities of the national security policy-making community, our domestic regime partners, and the broader security and intelligence community. We also share research findings and expertise, engage with partners to further joint interests, and provide support as needed on ad hoc priority requests from federal government departments and agencies and allied partners. For example, in 2012–13, we completed a strategic assessment of the financial dimensions of a leading migrant smuggling source, providing analytic insights on the subject that were well received by our regime partners.

FINTRAC also hosted a conference in March entitled *Italian Organized Crime: Infiltration of the Legitimate Economy in Quebec and Ontario*. Attended by more than 120 participants from the Italian Embassy and Italian federal organizations, as well as municipal, provincial, federal and international agencies, this conference facilitated a better understanding of the issue through a sharing of lessons learned within the security and intelligence community.

FINTRAC's Trends and Typologies reports assess the latest patterns characterizing money laundering and terrorist financing. To that end, the Centre produced a report in 2012 on the securities industry, outlining how its products and services may be used to launder money. The report also called on the securities sector to implement a stronger compliance regime that will be more adept at detecting money laundering and terrorist activity financing, as more services and products become available to consumers.

> *"In a stock manipulation case, after the share price was artificially increased, the perpetrators of the fraud used nominees to deposit physical certificates of that company into brokerage accounts. It is suspected that the physical certificates were given to the nominees in an off-market transaction. The shares were sold on the open market shortly after the deposits. The funds were quickly removed from the brokerage accounts and wired offshore to individuals suspected to be responsible for the stock manipulation scheme."*
>
> *Money Laundering Trends and Typologies in the Canadian Securities Sector*

In 2012–13, the Centre's strategic analysts also identified leading indicators of risk within the various reporting sectors. As well, FINTRAC produced strategic intelligence on financing trends and patterns linked to listed and regionally focused terrorist organizations, including an analysis of financial implications emerging from political instability in the Middle East.

FINTRAC's strategic intelligence expertise on terrorist financing was used to support policy-making through the Interdepartmental Coordinating Committee on Terrorist Listings. We also provided expertise to the Department of Foreign Affairs, Trade and Development with respect to Canada's sanctions regime, and contributed to intelligence assessments undertaken by the Intelligence Assessment Secretariat, the Canadian Security Intelligence Service, the Integrated Terrorism Assessment Centre, as well as other joint assessments with various Canadian and allied partners. In addition, FINTRAC participated in international standard-setting activities with respect to the global counter-terrorism financing regime.

FINTRAC's expertise in terrorist activity financing was also used in public education efforts, including those related to the Government of Canada's Kanishka Project, which encourages and invests in research on issues related to counter terrorism. In addition, we continued to produce the quarterly open-source *Money Laundering and Terrorist Financing Watch* for the benefit of both government and non-government readership.

Alongside the range of activities outlined above, FINTRAC also conducts broader strategic research and analysis to challenge its assumptions in certain key areas, including how the Centre conceptualizes money laundering and terrorist activity financing and how it responds to these threats. To this end, and in collaboration with the Integrated Terrorism Assessment Centre, we hosted a workshop for 13 government departments and agencies on the Terrorist Resourcing Model to explore its application, strengths and challenges. Recognizing that terrorist activity financing differs from money laundering, FINTRAC will continue to work with our partners to understand and analyze the viability of the Terrorist Resourcing Model going forward.

THE VALUE OF STRATEGIC FINANCIAL INTELLIGENCE: WHAT OUR PARTNERS SAY

This is an excellent paper on [terrorist group] financing. It really fills an important intelligence gap. Kudos to you and your team for such robust analysis.

— Canadian Security Intelligence Service

We greatly appreciate the FINTRAC product that has come to us. It has not only informed our outlook but also shaped the way we are crafting the current terrorist financing assessment. In content, tone and analytical judgement, [FINTRAC's strategic analysis products] are of a very high order. For me, they helped crystallise the way I had envisaged our current TF national assessment would be written up: tight and punchy with key judgements and supporting intelligence presented concisely, for busy consumers to both digest easily and be able to form their own views.

— Strategic Assessments and Typologies Intelligence Branch, Australian Transaction Reports & Analysis Centre (AUSTRAC)

I think you captured the [terrorist group] funding situation perfectly.

— Integrated Terrorism Assessment Centre

The fifth edition of our International Summer School on terrorism has just come to an end. The students, through the evaluation they filled, told us that they were very pleased by the level of expertise and by the communication skills you demonstrated. Because of you and your colleagues, they feel that they are now better informed of the many challenges that terrorism poses.

— Director, Hautes Études Internationales, Université Laval

I found that FINTRAC's paper clearly and concisely illustrates the different mechanisms this [terrorist] group has been using to finance its activities and how Canadian organizations have contributed in supporting it. Furthermore, I deem useful the forecast analysis on how [terrorist group] financing strategies may evolve depending on the outcome of recent political events and on how these political events may impact the flow of financial assistance from Canada to [terrorist group] and other [related] organizations.

— CRA Charities Directorate

POLICY COORDINATION AND CROSS-GOVERNMENT COLLABORATION

Our strategic work also encompasses strategic policy and public affairs. We work closely with the Department of Finance Canada and other key partners, sharing our expertise and insight on money laundering and terrorist activity financing to identify enhancements to the legislation with a view to strengthening Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

In 2012–13, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce conducted a second, five-year legislated Parliamentary Review of the PCMLTFA. Over the course of the Parliamentary Review, FINTRAC testified before the committee on three separate occasions. On March 20, 2013, the Senate Committee tabled its report, which included 18 recommendations that the Government of Canada is reviewing. FINTRAC continues to work with the Department of Finance, the regime policy lead, to identify several proposed amendments as part of the legislative review of the PCMLTFA.

COMPLIANCE PROGRAM

As the first-line of defence in deterring, detecting and preventing money laundering and terrorist activity financing, reporting entities across the country have a central role to play in protecting Canadians and the integrity of Canada's financial system. As they identify risks, educate and train their staff in compliance, keep records and identify clients, businesses across the country make it much more difficult for criminals and terrorists to operate in Canada. At the same time, in producing high-quality transaction reports, reporting entities supply FINTRAC with the data needed to develop actionable financial intelligence for our law enforcement and national security regime partners.

SECTORS COVERED UNDER THE PCMLTFA

- Accountants
- British Columbia notaries
- Casinos
- Dealers in precious metals and stones
- Financial entities
- Life insurance
- Money services businesses
- Real estate
- Securities dealers

OBLIGATIONS FOR SECTORS

- Client identification
- Record keeping
- Reporting
- Third party determination
- Compliance regime
- Registration of money service businesses with FINTRAC

Through the delivery of an effective national risk-based compliance program, the Centre ensures that reporting entities comply with their legal obligations, which helps to create a deterrent effect for those intending to launder money or raise funds for terrorist activities. The compliance program also enables the collection of financial transaction reports that serve as the foundation for our analysis and financial intelligence.

The Centre's compliance program, led by headquarters in Ottawa, retains operational offices in Montréal, Toronto and Vancouver. These offices provide on-the-ground presence, ensuring that reporting entities have the requirements in place to effectively and efficiently detect and deter money laundering and terrorist activity financing. FINTRAC uses a variety of assessment and enforcement activities to determine whether entities are complying with their obligations under Part 1 of the PCMLTFA. The exact approach varies from year to year, with some activities used more prominently than others, including:

- Ensuring that individuals and businesses covered under the PCMLTFA understand their legal obligations and implement the required controls.
- Providing technical and other support services to facilitate quality reporting.
- Building relations with regulators and key stakeholders.
- Monitoring the quality of report data.
- Carrying out compliance assessments, which include various types of examinations.
- Maintaining a money services business registry.
- Taking appropriate remedial action when non-compliance is detected, which, in some cases, results in administrative monetary penalties or disclosures of suspected criminal non-compliance to police.

Risk-based Compliance

For the purposes of assessing and enforcing compliance, the PCMLTFA authorizes FINTRAC to examine the records and inquire into the business of a reporting entity subject to the Act.

Given the overall number and diversity of reporting entities, FINTRAC uses a risk-based approach in administering its compliance program across all sectors. This approach ensures that compliance activities are commensurate with the risk of non-compliance of reporting entities by taking into account the likelihood and impact of non-compliance, as well as sector-specific characteristics.

As part of a new initiative, FINTRAC recently created a major reporters team to better manage FINTRAC's relationship with the largest of the reporting entities in the financial sector. Beginning in 2013–14, this team will provide tailored engagement activities as well as regular supervision as part of FINTRAC's ongoing efforts to enhance compliance and facilitate improved reporting.

WHAT IS REPORTED?

Suspicious transactions related either to money laundering or to terrorist activity financing regardless of dollar value, as well as suspicious attempted transactions

The existence of property in the possession or control of terrorists, or information about a transaction or proposed transaction in respect of such property

International electronic funds transfers involving $10,000 or more

Large cash transactions of $10,000 or more

Disbursements of $10,000 or more made by casinos

Compliance Assessment and Enforcement

While the Centre uses a suite of assessment and enforcement activities, examinations are the primary instrument used to determine whether reporting entities are complying with their legal obligations.

In 2012–13, FINTRAC conducted 1,157 examinations, exceeding the original planned objective for the year.

Examinations

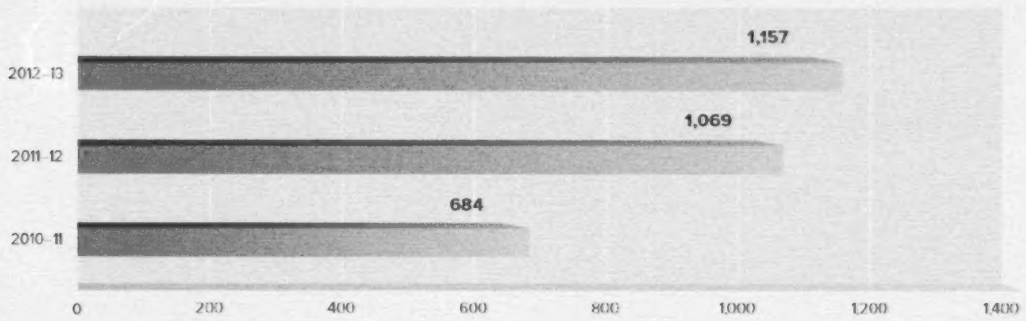

FINTRAC reviews its processes on an ongoing basis to ensure that its compliance program is clear, appropriate and forward-looking. To that end, we have enhanced our examination process to align assessment and enforcement activities with the level of non-compliance observed and to communicate examination results in a more transparent manner. In turn, this will ensure that we are able to use our resources most effectively while achieving the greatest impact on the compliance levels of the various sectors covered under the legislation.

Where significant non-compliance is identified during an examination, FINTRAC undertakes tailored enforcement actions, which may include the issuance of an administrative monetary penalty to encourage change in non-compliant behaviour. In 2012–13, FINTRAC issued 12 such penalties, bringing the total to 41 since 2008 when administrative monetary penalties were first introduced.

Where there is severe non-compliance, or little expectation of immediate or future compliance, we might consider disclosing this information to law enforcement. Since 2004, FINTRAC has made 39 disclosures to law enforcement related to non-compliance.

Over the past year, FINTRAC also issued 4,008 compliance assessment reports across several sectors in order to help assess compliance regime obligations, better inform our risk assessment of sectors, and broaden our knowledge of the reporting entity populations. In 2013–14, we will review the functionality of the system used to administer compliance assessment reports with the aim of streamlining the process for respondents while ensuring that it continues to provide us with the information we need for our compliance program.

FINTRAC has in place 20 memoranda of understanding with provincial, national, and international supervisors and regulators in order to increase the efficiency of our operations and reduce the regulatory burden on individuals and entities with reporting obligations under the PCMLTFA. In 2012–13, the Centre completed a framework with the Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada to conduct concurrent examinations of federally regulated financial institutions. These examinations will leverage the complementary efforts of the two agencies and reduce the potential for administrative overhead for the reporting entities.

Compliance Relations and Support

Reporting entities provide FINTRAC with the necessary information to produce financial intelligence by submitting accurate and high quality reports. FINTRAC is committed to supporting reporting entities in understanding their obligations by developing and maintaining relationships with them and their respective regulators and associations.

In 2012–13, we responded to 8,163 telephone and e-mail enquiries and 245 policy interpretation requests. We delivered numerous information sessions and presented on key topics at several events, including the FINTRAC Workshop in Toronto in April 2012 where the need for data quality improvements was emphasized.

In accordance with legal obligations for the money services business sector, 184 new money services businesses registered with FINTRAC this year. In addition, 316 renewed their registration as required, making it 788 money services businesses currently registered with FINTRAC. Money services business registration is the first step in ensuring that this sector complies with the PCMLTFA.

Over the past year, FINTRAC also published sector-specific brochures for dealers in precious metals and stones and money services businesses. To meet the needs of the diverse money services businesses sector, the brochure clearly explains, in eight languages, their obligations under the PCMLTFA. This brochure was published on our public website, along with a comprehensive new plain language section.

In February 2013, the government published regulatory amendments to enhance existing obligations related to customer due diligence and record keeping. In advance of these amendments coming into force in February 2014, FINTRAC prepared revised guidance for reporting entities.

OUR GLOBAL CONTRIBUTION

Given the transnational scope of money laundering and terrorist activity financing, FINTRAC participates actively alongside our allies and partners in global efforts to combat these threats. Financial intelligence is key to tracking international movements of illicit funds. Through bilateral memoranda of understanding, we are able to disclose our intelligence to more than 80 financial intelligence units worldwide. At the same time, foreign financial intelligence units are able to share their intelligence with FINTRAC, thereby broadening our analyses of international financial transactions. Multilaterally, we also work with the Department of Finance, other regime partners, the private sector and international organizations to conduct research, develop common policies and standards, and share best practices.

Bilateral Engagement

Since its creation in 2000, the Centre has entered into information sharing agreements with a number of foreign financial intelligence units to allow for the exchange of financial intelligence when appropriate thresholds are met. In 2012–13, FINTRAC signed memoranda of understanding with the financial intelligence units of Honduras and Paraguay and continued negotiations with a number of other jurisdictions.

The Centre also organized a number of bilateral meetings and outreach visits throughout the year where we exchanged knowledge and expertise with international partners. In January 2013, FINTRAC's Director met with a number of his counterparts in Washington D.C., including representatives from the United States Financial Crime Enforcement Network, the United States Treasury, the World Bank and the International Monetary Fund, to discuss priorities and plans for future collaboration. In 2012, FINTRAC officials also visited the United States, United Kingdom and Australia to discuss information technology issues relating to analytic systems modernization. Additionally, FINTRAC officials met with their counterparts from Albania, Armenia, Nigeria and the United Kingdom to exchange knowledge, perspectives and lessons learned.

Multilateral Engagement

In our relationships with multilateral bodies such as the Financial Action Task Force, the Egmont Group, the World Bank, the International Monetary Fund and the United Nations Office on Drugs and Crime, FINTRAC helps to develop and shape policy and training that strengthen anti-money laundering and anti-terrorist financing regimes worldwide.

In 2012–13, FINTRAC participated as a subject matter expert in Canada's delegation to the Financial Action Task Force, led by the Department of Finance. In this role, we assisted in the development of the evaluation methodology that will be used to assess the anti-money laundering and anti-terrorist financing regimes of all jurisdictions in the coming years.

FINTRAC also participated in three Financial Action Task Force Plenary Meetings, contributing to the efforts of the Working Group on Evaluation and Implementation, the Working Group on Typologies, the Working Group on Terrorist Financing and Money Laundering, and the International Cooperation Review Group. Following plenary meetings, the Centre published advisories informing the public of jurisdictions that have strategic deficiencies in combatting money laundering and terrorist activity financing.

In January 2013, a representative from FINTRAC became Co-Chair of the Financial Action Task Force's Working Group on Typologies.

In April 2012, a representative from FINTRAC assumed the position of Co-Chair of the Americas Regional Review Group, reviewing the anti-money laundering and anti-terrorist financing frameworks of a number of countries. Trinidad and Tobago and Venezuela improved their regimes and were removed from the International Co-operation Review Group process during this period. The Americas Regional Review Group also engaged with Cuba and was able to negotiate an action plan that will help that country improve its regime. Over the past year, FINTRAC also contributed to the Caribbean Financial Action Task Force mutual evaluation of Curaçao.

The Egmont Group, a network of financial intelligence units, encourages international collaboration in the global fight against money laundering and terrorist activity financing. As in previous years, FINTRAC was involved in a number of the group's initiatives in 2012–13. We took a leadership role in a major Egmont Charter Review Project, which included the drafting of key documents that will define Egmont's future direction. We also oversaw the transition of responsibility to the new Chair of the Egmont Training Working Group, provided a third consecutive annual training program at the July 2012 Egmont Plenary, and assisted the delivery of eight sessions of the Egmont Tactical Analysis and Strategic Analysis courses.

In 2012–13, FINTRAC also developed the Egmont Supervisory Course, in collaboration with counterparts from Australia, Malaysia and Lebanon, who reviewed the course material to ensure that the curriculum will be effective in reaching an international audience. The course provides global authorities with the basic skills and knowledge required to undertake supervisory examinations. In January 2013, our compliance officers successfully delivered a pilot course to twelve participants from Afghanistan, Australia, Barbados, Belize, Guatemala, India, Lebanon, Mexico, Peru and the United States. In addition to sharing best practices with these supervisory bodies, this course also strengthened our bilateral and multilateral relationships.

In the coming year, FINTRAC will continue to work with the Department of Finance to present Canada's final follow-up report on its most recent Financial Action Task Force evaluation. As a partner in Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, FINTRAC will also begin to prepare the groundwork with our domestic partners for the next round of evaluation. At the same time, we remain committed to our role in the America's Regional Review Group in coordinating the review of jurisdictions with significant deficiencies and developing action plans to help them address these deficiencies. Finally, we will continue to contribute as part of the Canadian delegation to discussions at Financial Action Task Force Plenary and Working Group meetings, including in the review of Mutual Evaluation Reports and in helping to set the priorities related to typologies work.

WHAT WE ARE SEEING—

THE COST OF LAUNDERING MONEY IN CANADA

In their attempts to circumvent controls in Canada and throughout the world, criminals and terrorists often look to exploit vulnerabilities within or outside the legitimate financial system.

The societal costs of money laundering are significant. For example, as highlighted by the Financial Action Task Force, "organized crime can infiltrate financial institutions, acquire control of large sectors of the economy through investment, or offer bribes to public officials and indeed governments." The corruption of public officials, committed domestically or internationally, has been an issue of concern for the Centre over the past few years. Since 2010, corruption has been identified as a predicate offence in five percent of FINTRAC disclosures.

As we work with our international partners to combat money laundering, FINTRAC's strategic analysis suggests that Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime has created a more complicated operating environment for criminals attempting to place their proceeds of crime into the Canadian financial system. Specifically, the Centre has observed changes in the money laundering methods commensurate with a given criminal enterprise's understanding of the regime's reporting requirements. These changes in methods impose a cost on criminal operations ranging from inconvenience, to enhanced risk of detection by law enforcement, to a monetary cost that cuts into criminal profits.

With the introduction of the PCMLTFA and its mandatory reporting requirements, criminal behaviour changed immediately. For example, the large cash transaction report, through which cash transactions equal to or above $10,000 are automatically reported to FINTRAC, forced criminals to "structure" their cash deposits by breaking large sums of money into smaller sums for introduction into the financial system to avoid reporting requirements.

At a minimum, structuring requires a criminal to hold on to a portion of the cash for a longer period of time than may be desired. It also forces criminals to make multiple trips to a deposit-taking institution, increasing the likelihood that questions may be asked about the source of the funds and/or forcing criminals to adapt their explanations regarding the same. Finally, structuring requires a criminal to be involved in the transportation of criminal proceeds, particularly where multiple deposit-taking institutions are used. All of these activities impose burden on criminals and increase the chances of detection.

The widespread reports to FINTRAC of suspected structuring activity suggests, however, that such an inconvenience is one which Canadian criminals are willing and able to endure—it adds to the overhead cost of doing business, but is not prohibitive.

Conversely, the use of third parties, nominees and lawyers to avoid a paper trail resulting from Canada's reporting regime presents a greater level of risk to criminal operations. FINTRAC's strategic analysis of suspicious transaction reports found that third party involvement was the single concept most often reported to the Centre as being suspicious. The use of nominees and third parties introduces additional actors to the criminal activity and, whether they are aware of their complicity in criminal activities or not, their involvement presents a potential cost for the criminal. For example, third parties present an additional avenue for law enforcement to obtain information or evidence of criminal activity. They may not be as careful as the criminal actor in disguising the source of funds, and may be more likely to make mistakes upon which the regime can capitalize.

The use of third parties may also require payment, cutting into the criminal profits and their involvement may, if they are family members or close associates of the criminal actor, place greater personal pressures on the criminal in addition to the aforementioned costs.

Other methods employed by criminals to evade Canada's regime include the use of legitimate business as well as professional money launderers. These methods come at a steeper monetary cost to criminal organizations. For example, purchasing and operating a legitimate business requires capital and ongoing operating expenses, even if the business is only intended to act as a front for the introduction of criminal proceeds. Professional money launderers often receive a percentage of the criminal proceeds to be laundered. Therefore, while more elaborate options can assist a criminal's attempts to circumvent Canada's regime, these options come at a higher cost and cut into criminal proceeds.

In order to combat money laundering and increase the cost of doing business with criminal proceeds, Canada's Prime Minister announced measures at a G-8 meeting in June 2013 to prevent and detect the illicit use of corporations and trusts, including the development of a new money laundering and terrorist financing risk assessment framework; the coming into force of new customer due diligence measures; and consultations on the issue of corporate transparency.

Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime must continually adapt to keep pace with the changes to the criminal landscape and the methods used to launder money. We have seen, for example, an increase in electronic/non-cash-based transactions as well as in criminal activities such as credit card and debit card fraud. Our collective understanding of money laundering and the challenges and threats we may face in the future has a direct impact on how we arrange our reporting and analysis regime in support of our law enforcement and national security partners.

OUR CORPORATE STRENGTH

FINTRAC's operations have grown enormously over the past decade in both scope and complexity. Our ability to deliver on our mandate is linked directly to the adaptability of our organization, the skills and dedication of our employees, and the tools and resources we are able to provide them to accomplish their work. As an organization that always strives for excellence, FINTRAC places a strong focus on the effective management of our human, technological, security and financial resources.

HUMAN RESOURCES

At FINTRAC, we pride ourselves on the talent, professionalism and commitment of our workforce. We are, as a priority, focused on maintaining a positive working environment that allows our employees to excel in Canada's fight against money laundering and terrorist activity financing.

Anchoring our professionalism is the new *FINTRAC Code of Conduct, Values and Ethics*. Released in June 2012, our new code harmonizes the *Values and Ethics Code for Public Sector* with our own expectations for behaviour that upholds the highest professional and ethical standards.

Over the past year, we continued to establish linkages between leadership competencies and various people management components including staffing, learning and development, performance management and recognition. A Leadership Forum held in February for the executive cadre further reinforced the importance of leadership in business transformation.

Using the results of the Public Service Employee Survey from 2011, which provided us with concrete measures for evaluating the effectiveness of our people management, we developed a two-year action plan focused on continued improvement in areas such as employee development, bilingualism and prevention of harassment and discrimination.

A new Policy on Learning and Development and a new directive on professional membership fees were finalized this year to ensure our investments in these areas support the current and emerging business priorities of the Centre as well as the professional development of employees. Key among our learning tools is the FINTRAC 101 series, launched to increase employees' understanding across the range of FINTRAC's operations. Sessions included an interactive financial intelligence case

workshop, as well as presentations on financial intelligence unit models, information flows and business tools, conflict and harassment and staffing for employees. Further to the implementation of the Centre's new staffing policy last year, training sessions continued in 2012 for managers and team leaders to promote understanding of staffing at FINTRAC.

Bilingualism continues to be an important focus at the Centre where 65 percent of employees occupy bilingual positions. Following the expansion of the Centre's Second Language Training Program and the launch of the Language Buddy System, a formal Language Training Directive was implemented. Additional initiatives will be identified in an upcoming Official Languages Action Plan that will take into account the Centre's business needs as well as Public Service Employee Survey results.

Employment equity at the Centre was formally assessed this year when FINTRAC undertook an independent Employment Systems Review, including a detailed workforce analysis. Although this review found no substantial employment gaps and no indications of systemic employment barriers for the designated employment equity groups, the Centre is committed to continuous improvement. Based on a number of recommendations highlighted in the review, as well as feedback received through the Public Service Employee Survey engagement sessions, FINTRAC is currently developing a comprehensive Employment Equity and Multiculturalism Action Plan in order to sustain and even augment positive employment equity results and cultural diversity in the future.

On an operational front, we continued to deliver efficient staffing, employee relations, classification and compensation operations on a daily basis. Analysis of staffing data for 2012–13 showed an average completion time of three months for advertised processes.

Moving towards a more proactive approach to staffing along with a more integrated approach to planning at FINTRAC, we initiated a staffing plans exercise to better connect this activity with other business planning exercises. Looking ahead, work will continue across the corporate domain to further develop integrated business planning and reporting mechanisms that provide effective support to decision-making across the Centre.

FINTRAC Demographics (March 31, 2013)

Number of Employees[1]: 384

Designated Group Representation	FINTRAC Employees	Workforce Availability[2]	Federal Public Service[3]
Women	56.3%	48.1%	55.3%
Visible minorities	18.8%	16.5%	13.3%
Persons with disabilities	4.4%	4.2%	5.7%
Aboriginal peoples	1.0%	1.6%	4.5%
Official Languages Representation	**FINTRAC Employees**	**Canadian Population[4]**	**Federal Public Service[3]**
First official language—English	62.0%	74.8%	71.1%
First official language—French	38.0%	23.6%	28.9%

1. Includes indeterminate and term employees (including those on leave or on secondment/interchange); does not include students
2. Source: Canadian Citizen Workforce Population, 2006 Employment Equity Data Report, Table 13, HRSDC
3. Source: Office of the Chief Human Resources Officer, Treasury Board Secretariat, March 31, 2012: "Federal Public Service" includes the core public administration and separate agencies
4. Source: Office of the Commissioner of Official Languages, based on 2006 Census data

INFORMATION MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY

FINTRAC depends on a sophisticated information technology infrastructure to receive, store and secure nearly 20 million financial transaction reports every year. At the same time, this infrastructure allows intelligence analysts to sift through the information, analyze it and develop financial intelligence for our law enforcement and national security regime partners.

Over the past year, the Centre conducted extensive research and analysis of its existing analytical systems and data mining tools. As an intelligence agency, FINTRAC must continually invest in information management technology that allows us to undertake effective analysis of the voluminous financial data within our ever-expanding holdings, and provide timely financial intelligence to our law enforcement and national security regime partners.

The Centre upgraded its address standardization software in order to enhance data matching capabilities. In support of our compliance program, we are also strengthening the front-end validation of reports when they are submitted to ensure that the data we receive is of the highest quality. In addition, we began the implementation of a workload delivery system to improve the efficiency of our compliance officers during the examination process by automating and assigning some of their workload.

In 2012–13, a series of projects were initiated and/or concluded to improve the Centre's interaction with money services businesses. For example, we reformatted a section of our website to ease navigation and improve accessibility and usability for these businesses. We also initiated a project to streamline the process used by money services businesses to register with FINTRAC. At the same time, work is underway to improve the current search function that allows Canadians to access publicly available information on these businesses.

We also focused on the disposition of information that we have received since 2000. Under the PCMLTFA, FINTRAC must retain for ten years all personal information contained within financial transaction reports that has not been included in a disclosure. At the same time, this information must be disposed of prior to the 15 year anniversary of its receipt. In recent years, FINTRAC has manually disposed of this information as it reached its ten year anniversary. We also began implementing systems that will automatically dispose of this information in accordance with established internal schedules. This includes information that FINTRAC has received and identified, in the course of our compliance and analytical work, as not meeting legislative reporting thresholds.

Many of FINTRAC's investments in technology are multi-year and multi-partner efforts and will continue to be a focus in 2013–14. For example, the Centre will be working with Shared Services Canada to replace ageing hardware and computer platforms in order to be able to implement new capabilities and technology. At the same time, our priority going forward will be on the modernization of our analytical systems and tools.

SECURITY

Security is central to FINTRAC's activities and operations. In 2012–13, we focused on enhancing the protection of our physical space. We also strengthened the security of our information systems and aligned our processes and procedures for monitoring and incident response to those outlined in the *Government of Canada IT Incident Management Plan*. Mandatory security awareness training was provided to all employees and additional targeted refresher training will be delivered to all staff over the next fiscal year. Finally, we updated our corporate training strategy to ensure it remains current in addressing our privacy obligations.

Over the coming year, the Centre will continue to strengthen its comprehensive security program in order to protect information, assets, and services against compromise. We will also continue to implement measures to strengthen our Emergency Management and Business Continuity programs.

RESOURCE MANAGEMENT

FINTRAC's physical and financial resources are managed on the basis of effective policies and planning, reliable financial and non-financial information, and sound analysis. With this in mind, the Centre focused on strengthening our internal controls in 2012–13. Significant initiatives included:

1. An assessment of FINTRAC's system of internal control over financial reporting to ensure that:
   - Transactions are appropriately authorized;
   - Financial records are properly maintained;
   - Assets are safeguarded; and
   - Applicable laws, regulations and policies are followed.
2. The update of policies, guidelines and procedures in the areas of procurement, and travel, hospitality and conference participation.
3. Improvements to corporate financial reporting through the implementation of a new reporting tool accessible throughout the organization, and more robust quarterly financial reports.
4. The training of FINTRAC employees on procurement, as well as financial reporting tools.

In 2012–13, the owners of FINTRAC's Ottawa headquarters building undertook a comprehensive retrofit of their premises. In addition, through the optimization and acquisition of additional floor space, FINTRAC was able to consolidate all of its Ottawa employees in one headquarters building, enhancing the Centre's operational effectiveness and fortifying its security posture.

2012–13 BUDGET HIGHLIGHTS

The following information highlights the main factors contributing to a net decrease in the total approved budget of 2012–13 compared to the previous fiscal year:

- In 2012–13, in accordance with the Government's commitments made in Budget 2010, FINTRAC received an additional $2.3M (excluding employee benefit plans).
- FINTRAC received an additional $1.8M via a re-profile for accommodations expenditures.
- FINTRAC received lower authorities for eligible paylist expenditures and the employee benefit plans of approximately $4.3M and $1.0M, respectively. (Expenditures for eligible paylist expenditures were unusually high in 2011–12 due to the immediate settlement of severance pay and termination benefits.)
- FINTRAC transferred, on an ongoing basis, $5.0M from operations and maintenance to salaries, resulting in a reduction in these authorities of $0.8M due to the transfer price.
- Funding of $0.7M for the National Anti-Drug Strategy came to an end.
- FINTRAC's budget was reduced by $0.2M related to announced Budget 2012 savings measures.
- FINTRAC transferred an additional $2.6M to Shared Services Canada.
- FINTRAC received a lower operating budget carry-forward of $0.5M.

History of FINTRAC's Budgets by Fiscal Year (dollars in millions)

	2009–10	2010–11	2011–12	2012–13	2013–14
Salaries	26.8	28.2	36.7	33.4	32.5
Employee benefit plans	4.5	4.6	6.1	5.1	5.7
Operations and maintenance	19.7	22.6	19.2	17.5	13.2
Grants and contributions	1.4	0.8	-	-	-
Total approved budget	**52.4**	**56.2**	**62**	**56***	**51.4**
Total actual	**49.9**	**50.9**	**59.2**	**54.0**	

* *Includes a reduction of $0.2M related to Budget 2012 savings measures.*

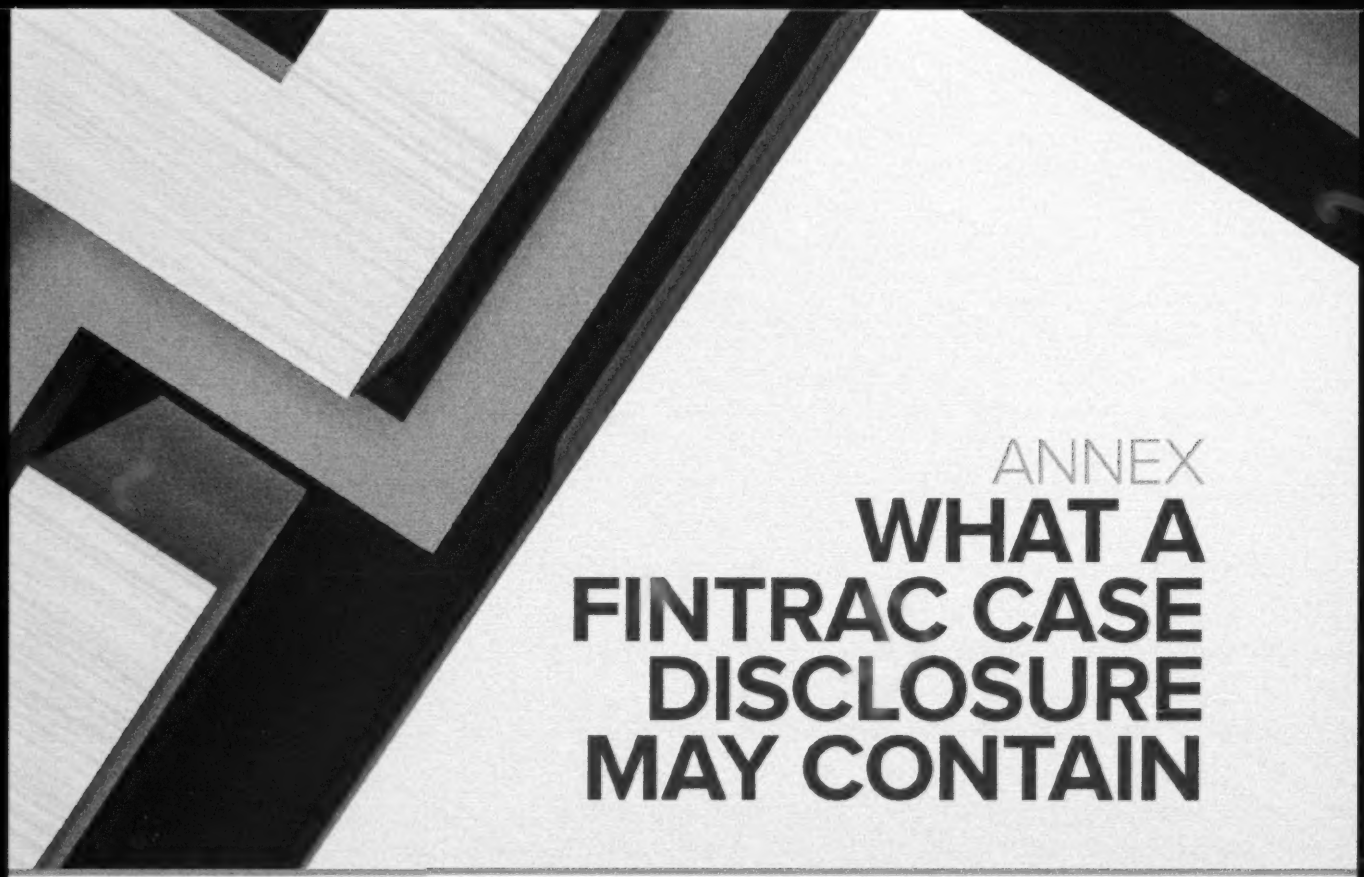

ANNEX

WHAT A FINTRAC CASE DISCLOSURE MAY CONTAIN

PERSON INVOLVED

- Name (including alias), date of birth, address, telephone number, e-mail address
- Citizenship, passport number, record of landing number or permanent resident card number
- Relevant details of the criminal record and any criminal charges of a person/entity involved or acting on their behalf
- Relationships between persons/entities suspected on reasonable grounds of being involved
- Financial interest of a person in an entity on whose behalf suspected transactions were made or attempted
- Name of person suspected on reasonable grounds of directing the transaction, attempted transaction, importation or exportation
- Name and address of any person on whose behalf the transaction or attempted transaction is conducted or on whose behalf the importation or exportation is carried out

ENTITY INVOLVED

- Corporation name and number, incorporation date and jurisdiction, address, telephone number, e-mail address
- Name, address, e-mail address and telephone number for each partner, director or officer of an entity suspected of being involved
- Name of any person or entity acting on their behalf

- Address and telephone number of principal place of business
- Relevant details of the criminal record and any criminal charges of an entity involved or any person or entity acting on their behalf
- Relationships between persons/entities suspected on reasonable grounds of being involved
- Financial interest of an entity on whose behalf suspected transactions were made or attempted
- Name of entity suspected on reasonable grounds of directing the transaction, attempted transaction, importation or exportation
- Name and address of any entity on whose behalf the transaction or attempted transaction is conducted or on whose behalf the importation or exportation is carried out

ACCOUNT/TRANSACTION INFORMATION

- Transit and account number, type of transaction or attempted transaction, date and time of transaction or attempted transaction
- Value of transaction, attempted transaction or of funds that are the subject of the transaction or attempted transaction
- Name, address and telephone number of the place of business where the transaction or attempted transaction occurred
- Type of account and transaction number
- Full name of every account holder and names of parties involved in the transaction
- Name and address of all persons authorized to act in respect of the account

REPORTS

- Number, monetary value and types of reports on which a disclosure is based
- Number and categories of persons or entities that made these reports

IMPORTATION OR EXPORTATION

- Location of the customs office where the importation or exportation occurred
- Date the importation or exportation occurred
- Amount and type of currency or monetary instruments involved

OTHER INFORMATION

- Relevant grounds on which a person or entity made a suspicious transaction or attempted suspicion transaction report
- Indicators of a money laundering or terrorist activity financing offence related to the transactions, attempted transactions, importation or exportation

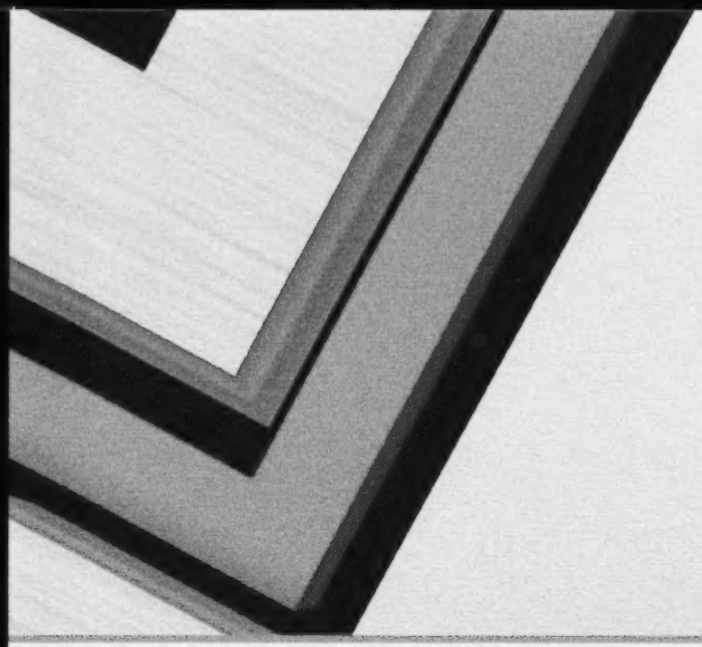

GLOSSARY

CANADA BORDER SERVICES AGENCY (CBSA)

The federal government agency responsible for providing integrated border services that support national security priorities and facilitate the free flow of persons and goods, including animals and plants, which meet all requirements under the program legislation. **www.cbsa-asfc.gc.ca**

CANADA REVENUE AGENCY (CRA)

The federal government agency that administers tax laws for the Government of Canada and for most provinces and territories, as well as various social and economic benefit and incentive programs delivered through the tax system. **www.cra-arc.gc.ca**

CANADIAN SECURITY INTELLIGENCE SERVICE (CSIS)

Canada's national security agency, which has the mandate to investigate and report on threats to the security of Canada. **www.csis-scrs.gc.ca**

CASINO DISBURSEMENT REPORT (CDR)

A report that a casino covered by the PCMLTFA must file with FINTRAC when it makes a disbursement of $10,000 or more in the course of a single transaction, or when it makes two or more disbursements totalling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours on behalf of the same individual or entity.

COMMUNICATIONS SECURITY ESTABLISHMENT CANADA (CSEC)

Canada's national cryptologic agency, which provides the Government of Canada with foreign signals intelligence and the protection of electronic information and communication. CSEC also provides technical and operational assistance to federal law enforcement and security agencies. **www.cse-cst.gc.ca**

CROSS-BORDER CURRENCY REPORT (CBCR)

A report that must be filed with the CBSA by a person entering or leaving Canada advising that the person is carrying large sums of currency or monetary instruments ($10,000 or more), or by a person mailing or sending such large sums into or out of Canada.

CROSS-BORDER SEIZURE REPORT (CBSR)

Information received by FINTRAC from a CBSA officer who seizes cash or monetary instruments for which reporting obligations were not met.

EGMONT GROUP OF FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS

An international organization of over 100 FIUs, founded in 1995, whose members find ways to cooperate and share expertise, especially in the areas of information exchange, training and information technology. **www.egmontgroup.org**

ELECTRONIC FUNDS TRANSFER REPORT (EFTR)

A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a transmission of instructions for the transfer of $10,000 or more out of or into Canada in a single transaction or in two or more transactions totalling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours of each other by or on behalf of the same individual or entity, through any electronic, magnetic or optical device, telephone instrument or computer.

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)

An international body, established by the G-7 Summit in 1989, whose purpose is the development and promotion of policies, both at national and international levels, to combat money laundering and terrorist activity financing.

FINANCIAL INTELLIGENCE ASSESSMENT

A classified FINTRAC publication based on an extensive review of FINTRAC's data and other information sources (classified and publicly available), which provides a strategic, macro-level financial intelligence perspective on money laundering and terrorist financing issues of interest to the Canadian security and intelligence community.

FINANCIAL INTELLIGENCE UNIT (FIU)

A national governmental agency established to combat money laundering and terrorist activity financing. FIUs fulfill this function by collecting reports on financial transactions and other information for the purpose of analyzing and disclosing intelligence concerning suspected money laundering or potential financing of terrorist activity.

LARGE CASH TRANSACTION REPORT (LCTR)

A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it receives $10,000 or more in cash in the course of a single transaction, or when it receives two or more cash amounts totalling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours of each other by or on behalf of the same individual or entity.

PROCEEDS OF CRIME (MONEY LAUNDERING) AND TERRORIST FINANCING ACT (PCMLTFA)

This statute establishes FINTRAC as the agency authorized to receive, analyze, assess and disclose financial information to assist in the detection and deterrence of money laundering and of the financing of terrorist activities. Originally enacted as the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* in June 2000, it was amended in December 2001 to add combating terrorist activity financing to FINTRAC's mandate. In December 2006, the PCMLTFA was substantially amended to bring it more in line with international standards by expanding its coverage, strengthening its deterrence provisions and broadening the range of information that we may include in our financial intelligence disclosures.

REPORTING ENTITY

The businesses and individuals with legal obligations under Canada's *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA) and its accompanying regulations are known collectively as reporting entities. Reporting entities fall into one of the following sectors: accountants, British Columbia notaries, casinos, dealers in precious metals and stones, financial entities, life insurance, money services businesses, real estate, securities dealers.

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE (RCMP)

Canada's national police force. **www.rcmp-grc.gc.ca**

SUSPICIOUS TRANSACTION REPORT (STR)

A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a financial transaction that occurs or that is attempted in the course of its activities, and for which there are reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission or attempted commission of a money laundering or terrorist activity financing offence.

VOLUNTARY INFORMATION RECORD (VIR)

A record of information voluntarily submitted to FINTRAC by law enforcement partners, intelligence partners and members of the public.

RESULTS THROUGH FINANCIAL INTELLIGENCE

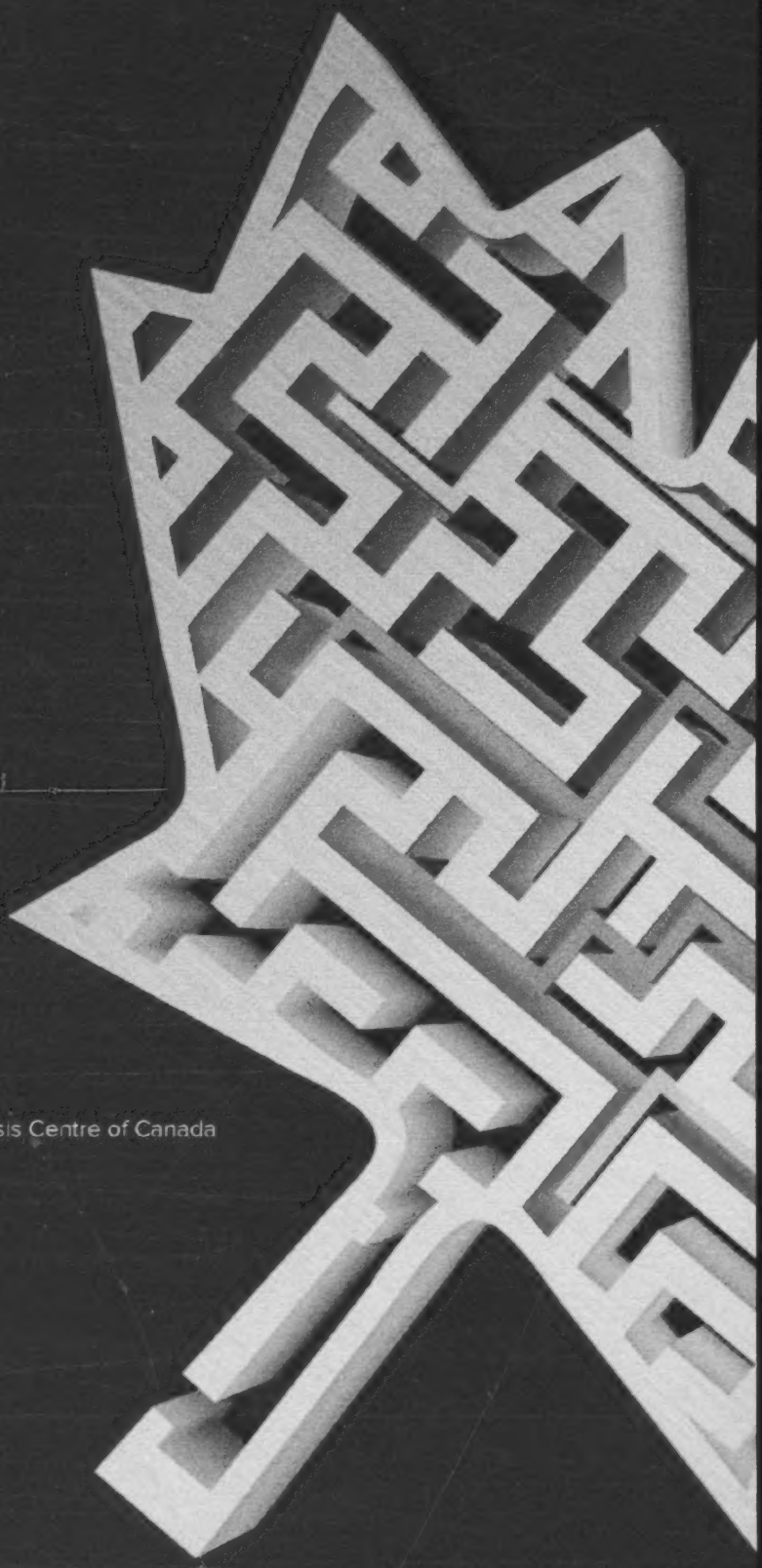

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
24th Floor, 234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1P 1H7
Canada

Telephone: 1-866-346-8722 (toll free)
Facsimile: 613-943-7931
www.fintrac-canafe.gc.ca

ISSN: 1910-9415
Cat. No. FD1-2013E-PDF

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

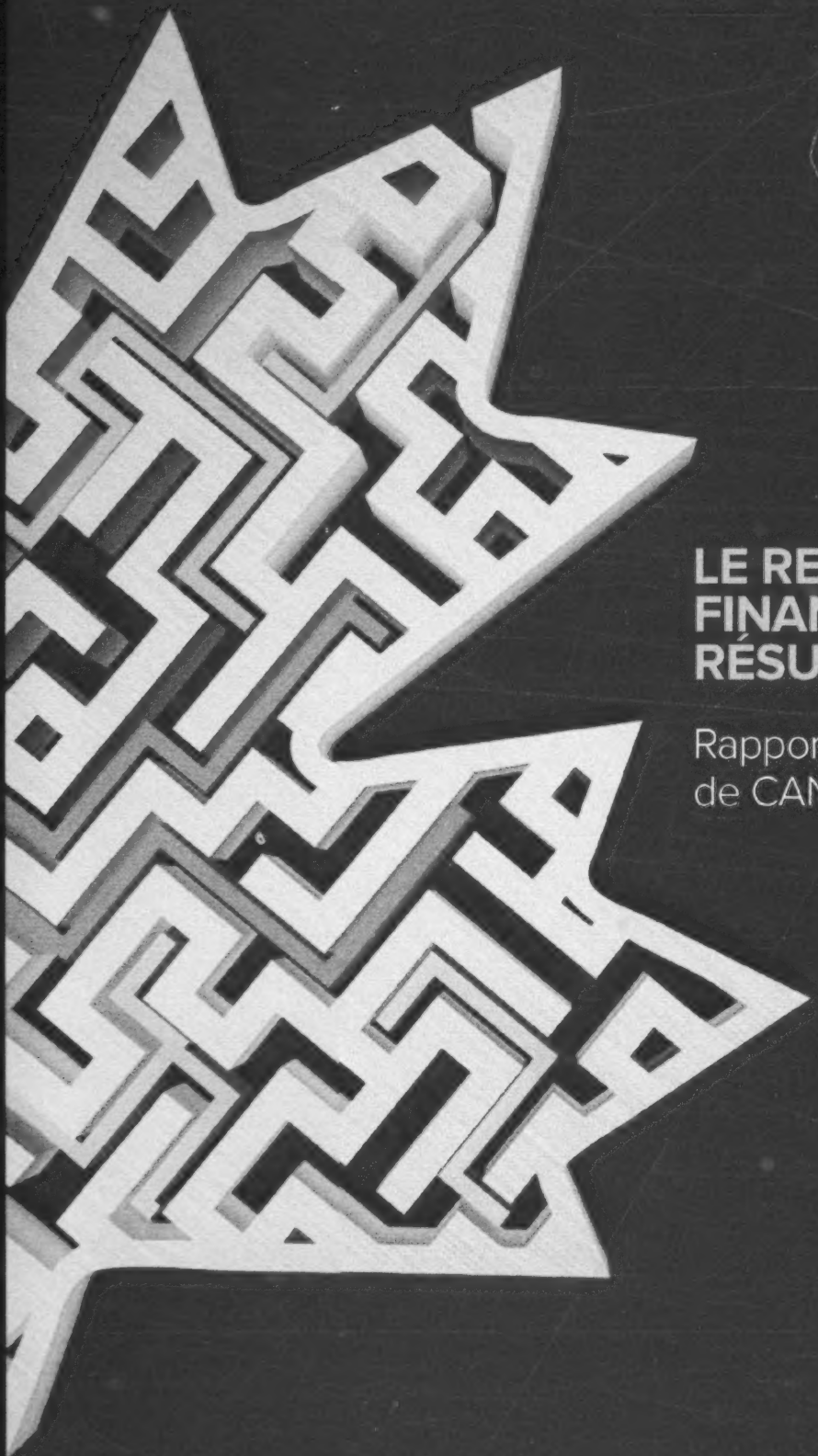

LE RENSEIGNEMENT FINANCIER ET SES RÉSULTATS

Rapport annuel de CANAFE 2013

Canada

QUI NOUS SOMMES

NOTRE MISSION

Contribuer à la sécurité publique des Canadiens et Canadiennes et aider à protéger l'intégrité du système financier canadien grâce à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

NOTRE VISION

Être reconnu à titre d'unité du renseignement financier de calibre mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

NOTRE ORGANISATION

CANAFE a des bureaux à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Le Comité exécutif du Centre s'assure que les conditions essentielles sont en place pour fournir une direction stratégique, appuyer le ministre, respecter les priorités du Parlement et du gouvernement du Canada et obtenir des résultats efficients.

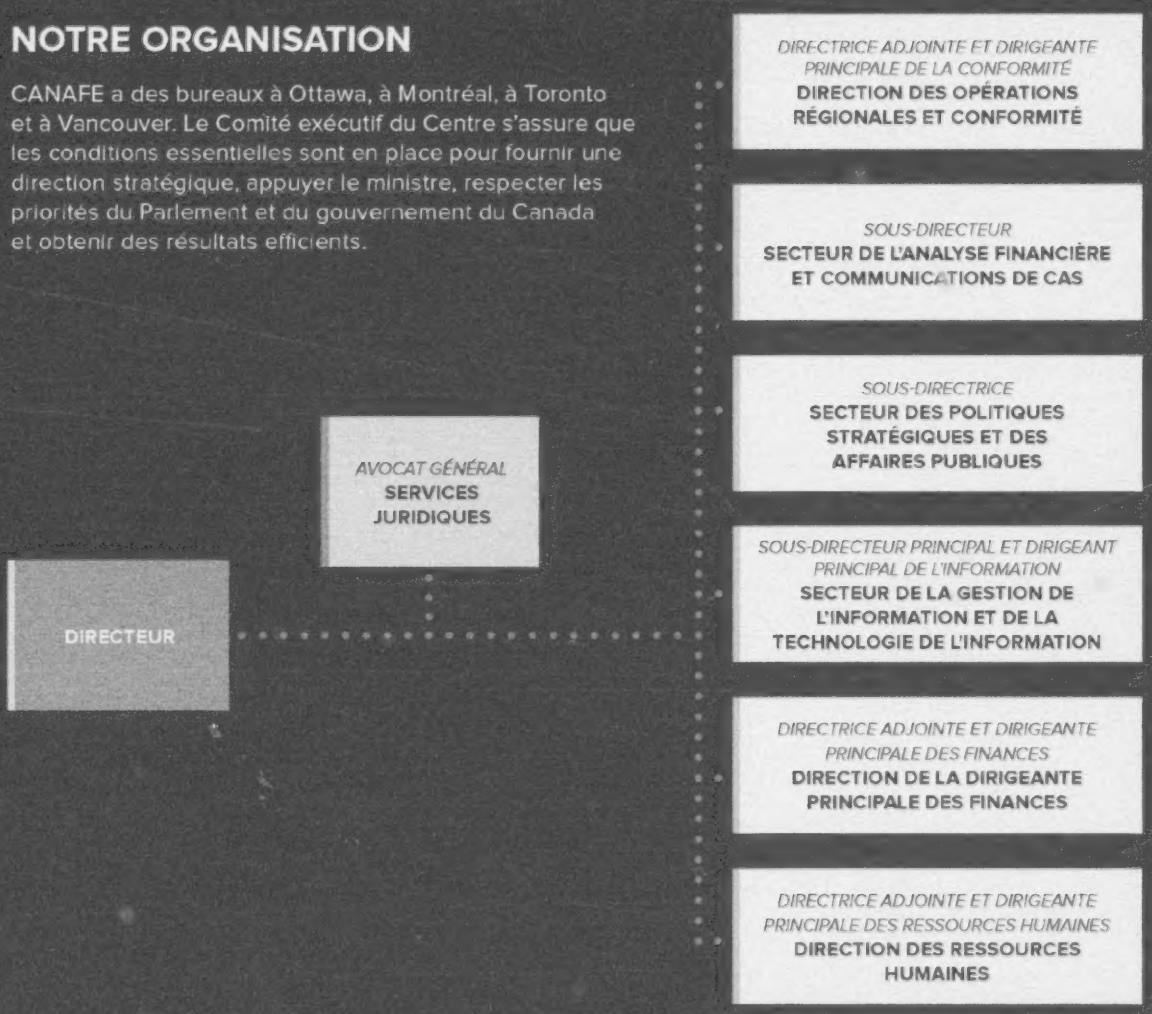

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2012-2013

- **Contributions importantes** à des enquêtes sur le blanchiment d'argent (y compris dans le contexte du crime organisé et d'autres infractions) et le financement des activités terroristes, reconnues publiquement par de nombreux organismes d'application de la loi partout au Canada.
- **Facilitation de la protection** de la sécurité nationale et de l'intégrité du système financier canadien grâce à la production et à la diffusion de rapports et d'évaluations de renseignements financiers classifiés et non classifiés.
- **Amélioration de la dissuasion** à l'échelle du système financier canadien grâce à la mise en œuvre d'un solide programme de conformité axé sur les risques.
- **Organisation d'une conférence nationale** sur l'infiltration, par le crime organisé italien, des économies légitimes au Québec et en Ontario. Un total de 120 représentants d'organismes municipaux, provinciaux, fédéraux et internationaux ont participé à cette conférence.
- **Prestation de formation à l'échelle internationale** dans le cadre du cours de supervision d'Egmont.
- **Partage d'expertise** pendant un témoignage important devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce lors de l'examen de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- **Publication d'un rapport stratégique** sur le secteur canadien des valeurs mobilières.

CANAFE EN **CHIFFRES**

- **19 744 923** déclarations d'opérations financières reçues d'entités déclarantes de partout au pays.
- **8 163** réponses à des demandes de renseignements reçues par téléphone et par courriel.
- **1 157** examens de la conformité effectués.
- **919** communications de renseignements financiers exploitables dans le cadre d'enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres menaces à la sécurité nationale au Canada et dans le monde entier.
- **316** renouvellements d'inscriptions d'entreprises de services monétaires.
- **245** interprétations de politique pour des entreprises canadiennes et d'autres intervenants.
- **184** nouvelles entreprises de services monétaires inscrites auprès de CANAFE.
- **12** pénalités administratives pécuniaires imposées pour favoriser le respect de la conformité par les entités déclarantes.
- **4** numéros du *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*, une revue de reportages internationaux sur les tendances émergentes dans le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

NOS **RELATIONS**

DOMESTIQUES

- Entités déclarantes et leurs associations représentatives
- Organismes nationaux et provinciaux de réglementation
- Gendarmerie royale du Canada
- Sûreté du Québec
- Police provinciale de l'Ontario
- Force constabulaire royale de Terre-Neuve
- Services de police municipaux
- Service canadien du renseignement de sécurité
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence du revenu du Canada
- Centre de la sécurité des télécommunications Canada
- Ministère des Finances
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Défense nationale
- Centre intégré d'évaluation du terrorisme
- Service des poursuites pénales du Canada
- Sécurité publique Canada
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
- Bureau du Conseil privé
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Service canadien de renseignements criminels et ses bureaux provinciaux
- Comité national de coordination sur le crime organisé
- Association canadienne des chefs de police
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

INTERNATIONALES

- Unités du renseignement financier étrangères
- Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- Groupe d'action financière et ses sous-groupes, tels que le groupe d'examen régional pour les Amériques
- Autres organismes internationaux, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Groupe d'action financière des Caraïbes, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent et GAFISUD

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Le 27 septembre 2013

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

En vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, je suis heureux de vous présenter le douzième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ce rapport comprend des détails sur les opérations et les activités qui se sont déroulées entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2013.

Nous demeurons engagés à fournir des renseignements financiers de grande qualité à nos partenaires du régime, tout en veillant au respect de la loi canadienne sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Dans le cadre de notre mandat, nous sommes également déterminés à protéger les renseignements personnels et sensibles sous notre contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada,

Gérald Cossette

Gérald Cossette

Canada

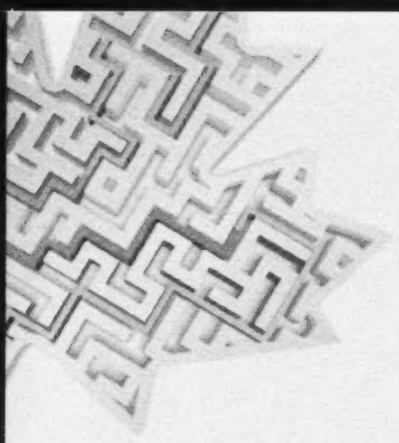

TABLE DES **MATIÈRES**

3 MESSAGE DU DIRECTEUR

5 CE QUE NOUS FAISONS

5 MANDAT DE CANAFE
5 PRIORITÉS STRATÉGIQUES
7 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CANADIENS ET CANADIENNES

9 CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

9 APERÇU DE NOS DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES
12 RENSEIGNEMENT FINANCIER – COMMUNICATIONS
18 APERÇU D'UN CAS
19 RENSEIGNEMENT FINANCIER – ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES ET RAPPORTS
21 COORDINATION STRATÉGIQUE ET COLLABORATION PANGOUVERNEMENTALE
22 PROGRAMME DE CONFORMITÉ
23 CONFORMITÉ AXÉE SUR LES RISQUES
23 ÉVALUATION ET APPLICATION DE LA CONFORMITÉ
24 RELATIONS ET SOUTIEN EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ
25 NOTRE CONTRIBUTION MONDIALE
25 ENGAGEMENT BILATÉRAL
25 ENGAGEMENT MULTILATÉRAL

27 CE QUE NOUS OBSERVONS – LES COÛTS DU BLANCHIMENT D'ARGENT AU CANADA

29 NOTRE FORCE ORGANISATIONNELLE

29 RESSOURCES HUMAINES
31 GESTION DE L'INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION
32 SÉCURITÉ
32 GESTION DES RESSOURCES
33 APERÇU DU BUDGET DE 2012-2013

34 ANNEXE : CE QUE PEUT COMPRENDRE UNE COMMUNICATION DE CAS DE CANAFE

36 GLOSSAIRE

MESSAGE DU **DIRECTEUR**

Au moment du dépôt du présent rapport au Parlement, je terminerai ma première année à titre de directeur du Centre des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Je suis heureux de décrire les activités et les opérations qui se sont déroulées au Centre en 2012-2013 afin de protéger les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que l'intégrité de notre système financier.

CANAFE produit un renseignement financier qui aide les organismes canadiens d'application de la loi et de sécurité nationale à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Alors que notre travail et nos résultats font rarement l'objet de manchettes, ils sont essentiels aux Canadiens et Canadiennes.

Nous avons tous constaté la mesure dans laquelle la corruption et le crime organisé menacent notre économie et nos communautés. Les liens entre le crime organisé, le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, la fraude et d'autres crimes sont clairs, tout comme les torts qu'ils causent aux citoyens canadiens. Comme nous l'avons tous constaté dans le cadre de la commission Charbonneau, le crime organisé érode souvent les institutions qu'il infiltre. Cela peut avoir une influence sur la façon dont nous faisons des affaires, sur le succès ou l'échec d'une entreprise, sur les gagnants et sur les perdants. Cela menace l'intégrité de notre système financier et influence le genre de société dans laquelle nous vivons.

De plus, les arrestations en lien avec le terrorisme ici au Canada, les bombardements en Bulgarie, les prises d'otages en Algérie et les activités d'Al-Qaïda en Afrique sont les preuves d'une menace terroriste tenace au Canada et dans le monde entier.

Au cours des douze derniers mois, CANAFE a communiqué 919 cas de renseignements financiers exploitables à nos partenaires du régime afin de faciliter les enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. La demande pour nos renseignements financiers s'est fortement accrue en cinq ans, et ceux-ci ont facilité des milliers d'enquêtes criminelles. Grâce à l'aide que nous avons apportée à ces enquêtes, nous avons été accueillis à titre de membre de l'Association canadienne des chefs de police et des comités connexes travaillant sur le crime organisé et la sécurité nationale, et avons participé au comité de Réponse intégrée canadienne au crime organisé.

CANAFE produit également des analyses et des évaluations de renseignements stratégiques sur différents groupes, pays et activités qui sont sources d'intérêt pour la collectivité canadienne de la sécurité et du renseignement, ainsi que pour les décideurs gouvernementaux. Nos partenaires nous demandent de plus en plus souvent des renseignements financiers afin de mieux comprendre les aspects financiers des menaces, du crime organisé et du terrorisme.

Notre capacité à produire des renseignements financiers est étroitement liée à l'information que nous recevons des différents secteurs d'activité canadiens qui se trouvent aux premières lignes de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les efforts qu'ils déploient pour cibler les

risques, former leurs employés, tenir des documents, surveiller leurs clients et transmettre près de 20 millions de déclarations d'opérations chaque année nous sont essentiels afin de nous permettre de fournir des renseignements financiers à nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ne pourrait fonctionner sans eux.

Notre principale priorité en lien avec les déclarations que nous recevons des secteurs d'activité canadiens est la protection des renseignements personnels des citoyens canadiens. Cette protection est un élément essentiel du mandat de CANAFE et de la façon dont nous effectuons notre travail, traitons, analysons et communiquons ces renseignements. Nous savons qu'afin de maintenir notre crédibilité et la confiance des Canadiens et Canadiennes, nous devons prouver que nous prenons la protection des renseignements personnels et les limites de notre mandat très au sérieux.

Le programme de conformité de CANAFE permet de s'assurer que les personnes et les entreprises respectent leurs obligations juridiques et fournissent les données dont nous avons besoin pour aider nos partenaires de régime à protéger le Canada et ses citoyens. L'année dernière, nous avons effectué 1157 examens de conformité. Dans la plupart des cas, ces examens ont été une occasion de discuter de la façon, pour les entités déclarantes, de mieux respecter leurs obligations. Dans d'autres cas, des pénalités administratives pécuniaires ont été imposées pour redresser des cas de non-conformité. En 2012-2013, CANAFE a imposé 12 pénalités de cette nature, pour un total de 41 pénalités depuis 2008.

Dans le cadre de nos efforts continus pour renforcer notre programme de conformité, nous avons amélioré notre processus d'examen afin d'harmoniser les activités d'évaluation et d'application selon le manque de conformité observé et de communiquer les résultats de ces examens de façon plus transparente. Ces changements nous permettront d'utiliser nos ressources de façon plus efficace, tout en ayant de plus grandes répercussions sur les niveaux de conformité au sein des différents secteurs assujettis à la loi.

Nous avons également mis sur pied une nouvelle équipe responsable des entités déclarantes majeures au sein de notre programme de conformité. À compter de l'automne 2013, cette équipe sera responsable de la gestion des relations de CANAFE avec les plus grandes entités du secteur financier canadien. Grâce à des activités de mobilisation personnalisées et à une supervision régulière, nous offrirons à ces organisations les outils dont elles ont besoin pour transmettre de meilleures déclarations au Centre.

Une de nos priorités pour l'avenir sera la modernisation de nos systèmes de technologie de l'information qui forment la base de notre travail d'analyse. La quantité de données dont dispose CANAFE, jumelée à l'arrivée quotidienne de nouveaux renseignements et aux connaissances que nous acquérons continuellement grâce à notre travail d'analyse, représentent un défi de taille du point de vue analytique. Afin de tirer le meilleur parti possible de nos fonds de données, nous avons besoin de technologies et d'outils de plus en plus sophistiqués.

Enfin, nous sommes toujours à l'affût des prochains défis que nous devrons relever, surtout en ce qui a trait aux technologies et méthodes émergentes pour effectuer des opérations. Les nouveaux systèmes de paiement peuvent offrir de nouvelles possibilités à ceux qui désirent éviter la détection en convertissant la valeur des biens qu'ils ont acquis de source criminelle. L'attrait que présentent ces nouvelles technologies et ces nouveaux services est tout un défi alors que nous continuons d'améliorer la détection et la dissuasion au sein du système financier actuel.

Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes permet d'obtenir des résultats concrets et importants pour les Canadiens et Canadiennes : la dissuasion, la détection, des accusations, des condamnations, des saisies et des confiscations. Ensemble, le gouvernement, les organismes du renseignement et de la sécurité nationale, les organismes d'application de la loi, les procureurs et des milliers d'entreprises partout au pays créent un environnement de plus en plus hostile à ceux qui tentent d'abuser du système financier et qui menacent la sécurité des citoyens canadiens.

Gérald Cossette
Directeur

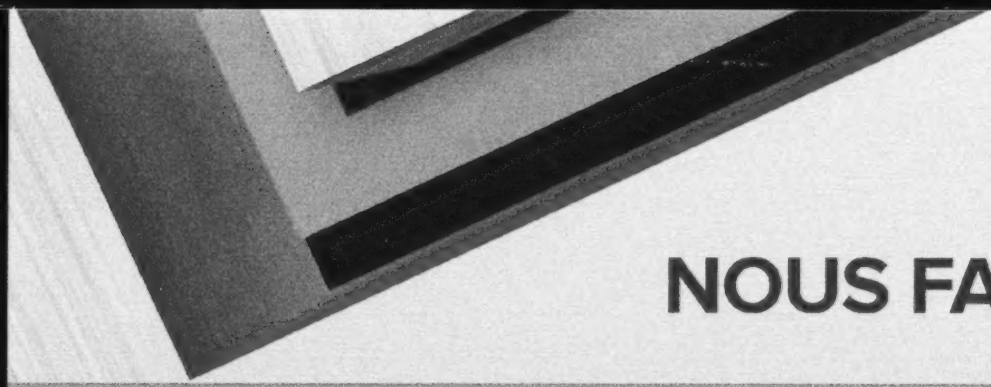

CE QUE NOUS FAISONS

MANDAT DE CANAFE

Notre mandat est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons. Nous nous acquittons de notre mandat en effectuant les activités suivantes :

- recevoir les déclarations d'opérations financières et les renseignements transmis volontairement sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en vertu de la *Loi* et des règlements connexes;
- protéger les renseignements personnels sous notre contrôle;
- veiller à ce que les entités déclarantes respectent la *Loi* et ses règlements;
- produire des renseignements financiers pertinents à des enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada;
- effectuer des recherches et analyser les données tirées d'un ensemble de sources qui permettent de déceler les tendances dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques de CANAFE sont les suivantes :

1. fournir des renseignements financiers pertinents aux organismes d'application de la loi et aux partenaires de la sécurité nationale;
2. maximiser la prestation d'un programme national de conformité efficace et solide axé sur les risques pour la production de renseignements financiers, qui permet d'améliorer la qualité et la quantité des données transmises à CANAFE et l'application du programme de conformité;
3. explorer les possibilités stratégiques et législatives pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
4. tirer parti des progrès dans la technologie de l'information, alors que CANAFE travaille à transformer ses processus opérationnels d'analyse de données;
5. renforcer la capacité de leadership du Centre en améliorant ses activités de recrutement, de perfectionnement et de maintien en poste du talent nécessaire pour atteindre ses objectifs et accroître son expertise;
6. renforcer l'approche du Centre en matière de sécurité afin d'offrir un niveau élevé d'assurance que les renseignements, les biens et les services sont protégés et ne sont pas compromis.

CANAFE est un organisme indépendant régi par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. CANAFE produit des renseignements financiers qui permettent aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Les renseignements financiers de CANAFE facilitent des centaines d'enquêtes criminelles chaque année, y compris celles portant sur le recyclage présumé de produits liés au trafic de drogues, aux fraudes, aux évasions fiscales, aux infractions de douanes et d'accises, à la corruption ainsi qu'au passage de clandestins et au trafic de personnes. Nos renseignements sont également utilisés par les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale pour cibler les nouvelles tendances et techniques dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et leur permettre de conserver une longueur d'avance sur les criminels.

Le mandat de CANAFE comprend l'assurance du respect de la *Loi* par les entités déclarantes, qui comptent plus de 31 000 entreprises partout au pays avec des obligations juridiques en vertu de la *Loi*. Les secteurs assujettis à la *Loi* comprennent les comptables, les notaires de la Colombie-Britannique, les casinos, les négociants en pierres précieuses et métaux précieux, les entités financières, le domaine de l'assurance-vie, les entreprises de services monétaires, le domaine de l'immobilier et les courtiers en valeurs mobilières. Le respect, par ces entités déclarantes, de leurs obligations juridiques permet de dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Cela permet également de générer des déclarations d'opérations financières qui sont les assises de notre analyse et de nos renseignements.

En vertu de la *Loi*, les entités doivent déclarer à CANAFE les opérations importantes en espèces, ainsi que les télévirements de 10 000 $ ou plus. De plus, les opérations financières, ou tentatives d'opérations financières, doivent être déclarées si l'entité déclarante dispose de motifs raisonnables de croire que ces opérations sont en lien avec une infraction ou une tentative d'infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Les casinos sont tenus de déclarer les déboursements de 10 000 $ ou plus. Les déclarations de biens appartenant à des groupes terroristes transmises à la Gendarmerie royale du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité doivent également être transmises à CANAFE. Le Centre reçoit également des renseignements acheminés par l'Agence des services frontaliers sur les déplacements transfrontaliers d'instruments monétaires de 10 000 $ ou plus et la saisie de devises et d'instruments monétaires n'ayant pas été dûment déclarés.

CANAFE reçoit également des renseignements transmis volontairement par les organismes d'application de la loi et de sécurité, souvent suite à une enquête. En 2012-2013, CANAFE a reçu 1 082 divulgations de renseignements transmis volontairement de partenaires du régime et du public. Le Centre reçoit également des demandes de renseignements d'unités du renseignement financier étrangères. Nous effectuons des recherches dans nos bases de données, ainsi que dans les bases de données des organismes d'application de la loi et de sécurité nationale pour lesquelles nous avons les droits d'accès nécessaires, afin de trouver des liens avec les renseignements reçus.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES AU CANADA

Selon les études du Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada, entre 2005 et 2010, 936 accusations de blanchiment d'argent ont été déposées au Canada, lesquelles ont entraîné 134 condamnations.

Les 936 accusations ne représentent qu'un minimum de ce qui a eu lieu au cours des cinq dernières années, et ne comprennent pas les cas présentés devant certaines cours provinciales, ni les cas fédéraux pour lesquels les accusations de blanchiment d'argent n'étaient pas parmi les quatre premières citées.

Au cours de la même période, cinq accusations de financement d'activités terroristes ont également été déposées, ainsi que 271 745 accusations de possession de produits de la criminalité.

Une communication de cas de CANAFE peut comprendre des liens vers des centaines, sinon des milliers, d'opérations financières. Elle peut lever le voile sur des liens financiers entre des personnes et des entreprises qui ne faisaient pas encore l'objet d'une enquête, et permet aux enquêteurs de peaufiner la portée de leur cas et de viser de nouvelles cibles. Nos communications sont également utilisées par les organismes d'application de la loi pour assembler les affidavits nécessaires pour obtenir un mandat de perquisition et des preuves. CANAFE n'effectue pas les enquêtes et ne porte pas d'accusations. Ces activités relèvent des organismes d'application de la loi et des procureurs.

Lorsque CANAFE détermine qu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements seraient pertinents à une enquête ou à une poursuite en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes, il est tenu de communiquer ces renseignements financiers au service de police pertinent. De plus, lorsque des seuils de pertinence distincts sont également atteints, CANAFE doit communiquer ces renseignements au Centre de la sécurité des télécommunications Canada, à l'Agence du revenu du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada. De plus, CANAFE doit communiquer certains cas au Service canadien du renseignement de sécurité lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que les renseignements sont pertinents au travail effectué par le Service en matière de menace à la sécurité du Canada. Au niveau international, nous disposons d'un certain nombre de protocoles d'entente avec des unités du renseignement financier étrangères qui nous permettent de leur communiquer nos renseignements lorsque le seuil de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes est atteint.

> *En novembre 2012, l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC à Calgary a porté des accusations supplémentaires contre trois personnes, suite à leur arrestation l'année précédente pour un stratagème à la Ponzi d'une valeur de plus d'un million de dollars. En tout, seize accusations ont été portées en lien avec la fraude, le vol, le blanchiment d'argent et la possession de produits de la criminalité. La GRC a reconnu l'importance de la collaboration de CANAFE pour ce cas.*

Grâce au quelque 20 millions de déclarations d'opérations financières reçues chaque année, CANAFE produit des renseignements stratégiques importants pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. À l'aide de techniques sophistiquées d'analyse, nous sommes en mesure de cibler les caractéristiques et les tendances émergentes qu'utilisent les criminels pour recycler des fonds ou financer des activités terroristes. Ces renseignements sont alors partagés à l'échelle nationale et internationale sous forme d'évaluations, de présentations et de rapports classifiés qui permettent de cerner les menaces, les risques et les vulnérabilités. Nos renseignements financiers stratégiques permettent à nos partenaires du régime de comprendre comment les blanchisseurs de fonds et les financiers du terrorisme tentent d'utiliser le système financier légitime pour cacher leur argent. Ces renseignements accroissent également notre connaissance et notre compréhension d'enjeux plus vastes et de changements qui peuvent devenir une source de préoccupation dans un environnement de menace imprévisible et en constante évolution.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CANADIENS ET CANADIENNES

La protection des renseignements qui sont confiés à CANAFE est un aspect essentiel et fondamental de chacune de nos activités. Nous savons que cette protection est nécessaire pour assurer la confiance des Canadiens et Canadiennes envers CANAFE et envers le régime plus vaste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Des principes clairs de protection des renseignements personnels sont énoncés dans notre loi habilitante, qui tient compte de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et qui est renforcée par nos propres politiques opérationnelles et mesures de sécurité.

En vertu de la *Loi*, le Centre ne peut communiquer que des renseignements désignés aux organismes d'application de la loi et de sécurité visés par le règlement. De plus, la *Loi* indique clairement l'information qui peut être communiquée (voir l'annexe pour une liste des renseignements désignés) et établit des seuils précis qui doivent être atteints avant que nous ne puissions communiquer ces renseignements. Toute autre communication de renseignements est interdite et peut entraîner de graves pénalités, comprenant une amende pouvant atteindre 500 000 $ et/ou jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

Le Code de conduite, de valeurs et d'éthique de CANAFE permet de renforcer les obligations juridiques des employés en matière de protection des renseignements en vertu de la *Loi*. Le respect de ce code est une condition d'emploi pour chaque employé du Centre.

Au cours de la dernière année, nous avons officialisé notre cadre de gestion de la protection des renseignements personnels, et nous avons regroupé toutes les politiques opérationnelles et les mesures de sécurité qui permettent de contrôler l'accès à l'information, et qui en limitent l'utilisation aux fins pour lesquelles elle a été reçue ou recueillie. Ce cadre décrit également comment CANAFE organise, par l'entremise de la gouvernance et de la responsabilisation, la délégation des responsabilités, la coordination du travail, la gestion des risques et le respect de la loi en matière de protection des renseignements personnels. Ce cadre complet, que supervise le chef de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, permet d'avoir une approche globale pour la gestion des renseignements personnels que détient le Centre.

Comme indiqué dans la *Loi*, le Commissariat à la protection des renseignements personnels effectue également des examens du cadre de protection de l'information de CANAFE.

> *« On me demande souvent ce que fait CANAFE avec toutes les déclarations d'opérations financières reçues chaque année. Ce à quoi je réponds : nous les protégeons! Selon moi, ce que nous ne communiquons pas aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale du Canada est tout aussi important que ce que nous communiquons. »*
>
> *Gérald Cossette, directeur de CANAFE*
> *Discours lors de la Conférence de l'Association des spécialistes accrédités de la lutte contre le blanchiment d'argent*

À la suite du vol d'information sur la conformité dont a été victime un employé de CANAFE en octobre 2012, le cadre de gestion de la protection des renseignements personnels du Centre a fait l'objet d'essais très utiles. CANAFE a immédiatement signalé l'incident au service de police local, aux entreprises concernées, au Commissariat à la protection de la vie privée et aux personnes dont les renseignements avaient été volés. Puis, suivant une enquête interne, le Centre a renforcé ses politiques, ses procédures et son programme de formation en lien avec le stockage et le transport d'information sur des tiers. Des améliorations technologiques ont également été apportées pour réduire davantage le risque que représentent le stockage et le transport d'information lors d'un examen de conformité.

Les bureaux et les systèmes informatiques de CANAFE à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver sont protégés par des systèmes de sécurité intégrés et à couches multiples. Les employés n'ont accès qu'aux renseignements sensibles qu'ils ont besoin de connaître. Ils doivent conserver une cote de sécurité de niveau élevé à titre de condition de travail et reçoivent de la formation sur leurs responsabilités en lien avec la protection des renseignements personnels.

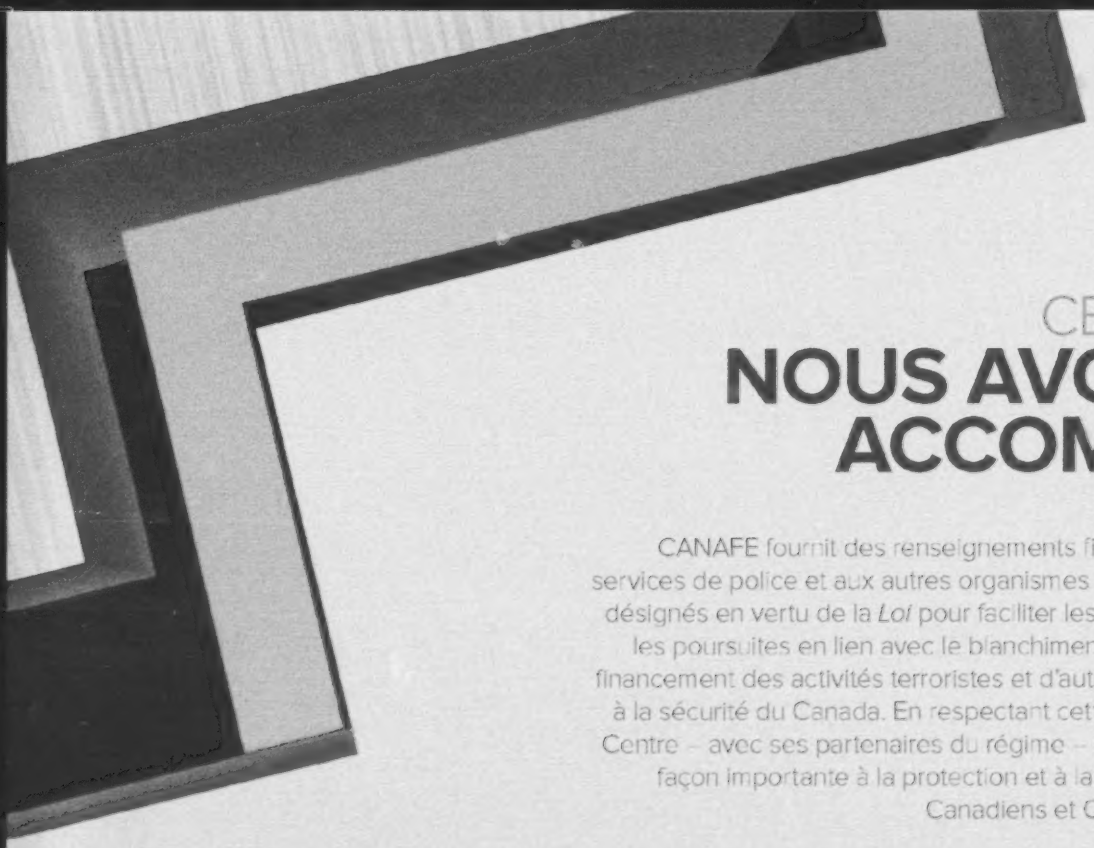

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

CANAFE fournit des renseignements financiers aux services de police et aux autres organismes d'application désignés en vertu de la *Loi* pour faciliter les enquêtes et les poursuites en lien avec le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada. En respectant cette mission, le Centre – avec ses partenaires du régime – contribue de façon importante à la protection et à la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

APERÇU DE NOS DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Au cœur de notre capacité à accomplir notre mission se trouvent les données tirées des déclarations d'opérations financières que nous recevons des entités déclarantes. Sans cette information sur les opérations financières, nous ne serions pas en mesure de produire un renseignement financier utile pour les services de police et les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale dans le cadre de leurs enquêtes sur des activités qui menacent le système financier canadien et la protection des citoyens.

En 2012-2013, CANAFE a reçu 19 744 923 déclarations d'opérations financières. Le nombre important de déclarations ajoutées à nos fonds de données chaque année explique l'importance de la modernisation de nos systèmes analytiques de technologie de l'information, qui sont essentiels pour effectuer une analyse efficace du grand nombre de données financières. Les tableaux suivants illustrent les tendances dans les différentes déclarations reçues au cours des trois dernières années.

Déclarations d'opérations importantes en espèces

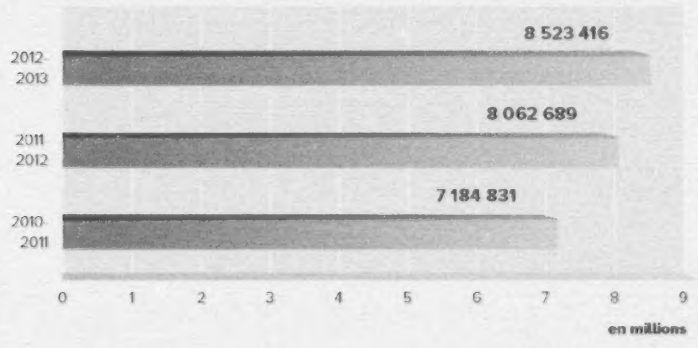

Une déclaration d'opération importante en espèces est transmise à CANAFE lorsqu'une entité déclarante reçoit une somme de 10 000 $ ou plus en espèces au cours d'une seule opération, ou lorsqu'elle reçoit deux montants ou plus totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une même période de 24 heures par une même personne ou en son nom.

Déclarations de télévirements

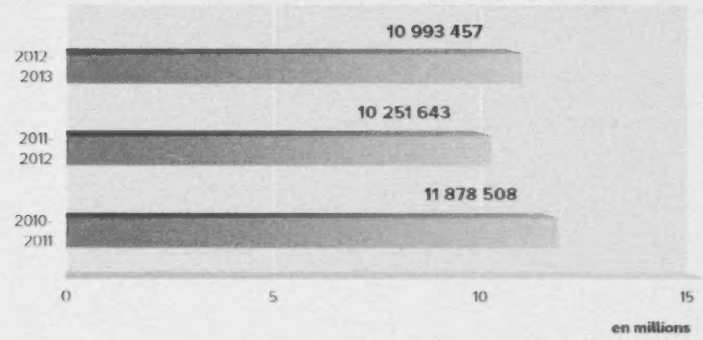

Une déclaration de télévirement est transmise à **CANAFE** lors de la réception d'instructions, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur, pour le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus vers le Canada ou vers l'étranger en une seule ou plusieurs opérations totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une même période de 24 heures effectuées par une même personne ou en son nom.

Déclarations d'opérations douteuses

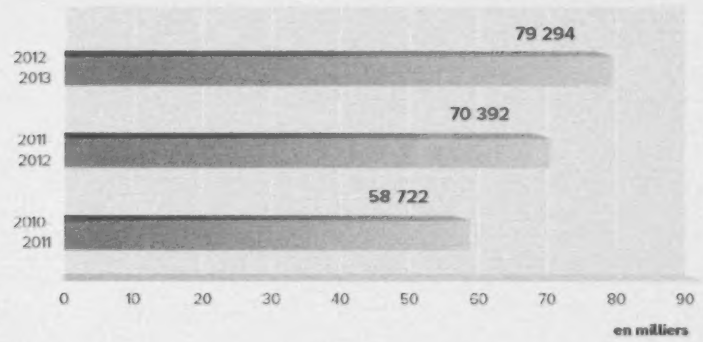

Une déclaration d'opération douteuse est transmise à **CANAFE** lorsqu'une opération financière a lieu, ou est tentée, et pour laquelle il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est en lien avec la perpétration, ou une tentative de perpétration, d'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Contrairement aux autres types d'obligations, il n'y a pas de seuil monétaire en lien avec la déclaration d'opération douteuse.

QU'EST-CE QUE LE BLANCHIMENT D'ARGENT?

Le blanchiment d'argent est le processus permettant de camoufler la source de fonds ou de biens tirés d'activités criminelles. Le blanchiment d'argent compte trois étapes reconnues :

1. le ***placement*** qui signifie le placement des produits de la criminalité dans le système financier;
2. la ***dispersion*** qui signifie la conversion des produits de la criminalité en une autre forme et la création de couches complexes d'opérations financières pour camoufler la piste de vérification, la source et le propriétaire des fonds. Cette étape peut également compter des opérations comme l'achat et la vente d'actions, de biens ou de propriétés;
3. l'***intégration*** qui signifie le retour des biens au sein de l'économie afin de leur donner un aspect légitime.

Le processus de blanchiment d'argent est incessant; l'argent « sale » est continuellement introduit dans le système financier. Le processus évolue sans arrêt, au rythme des progrès technologiques.

Déclarations de mouvements transfrontaliers/de saisies aux douanes

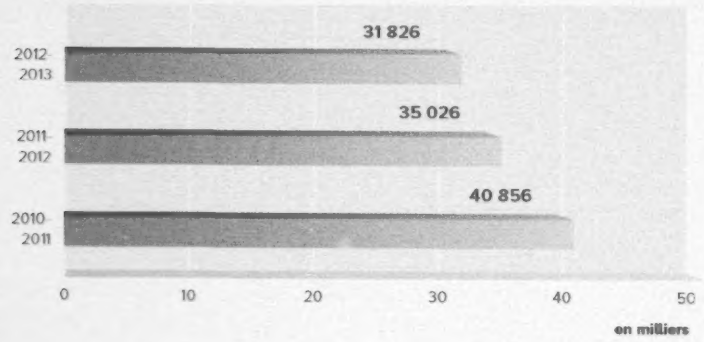

Une déclaration de mouvement transfrontalier est transmise à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par une personne qui arrive au Canada, ou qui quitte le pays, en transportant une somme en espèces ou un instrument monétaire de 10 000 $ ou plus, ou par une personne qui envoie par la poste une telle somme vers le Canada ou à l'étranger ou qui reçoit une telle somme. L'ASFC transmet alors une déclaration à CANAFE. Une telle déclaration est également transmise à CANAFE lorsque l'ASFC saisit une somme en espèces ou des instruments monétaires pour lesquels une déclaration aurait dû être produite.

Déclarations de déboursements de casinos

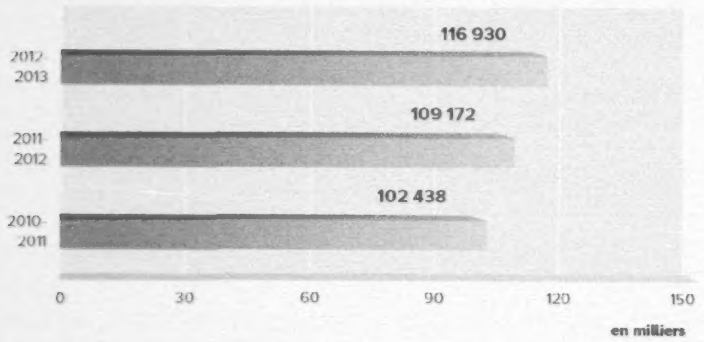

Une déclaration de déboursement de casino doit être transmise à CANAFE par un casino lorsqu'il débourse une somme de 10 000 $ ou plus en une seule ou plusieurs opérations au cours d'une période de 24 heures pour une même personne ou en son nom. L'obligation de déclarer les déboursements de casinos est entrée en vigueur en septembre 2009.

La quantité de déclarations que reçoit CANAFE varie d'une année à l'autre à cause de différents facteurs, dont les tendances économiques et la préférence des clients en matière d'instruments financiers.

> *La Sûreté du Québec a reconnu l'aide de CANAFE dans le cadre d'une enquête portant sur le vol de six millions de livres de sirop d'érable – d'une valeur d'environ 18 millions de dollars – d'un entrepôt commercial entre 2011 et 2012. Au total, 23 personnes font face à des accusations de complot, de vol, de recel et de fraude dans le cadre de cette enquête.*

RENSEIGNEMENT FINANCIER – COMMUNICATIONS

Le renseignement financier de CANAFE joue un rôle clé dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nos communications comprennent des renseignements désignés sur des personnes et des entités, ainsi que sur des comptes et des opérations, lorsque le Centre a des motifs raisonnables de soupçonner que ces renseignements seraient pertinents à une enquête ou à une poursuite en lien avec le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou une autre menace à la sécurité du Canada. En 2012-2013, CANAFE a communiqué 919 tels cas, dont 719 étaient en lien avec le blanchiment d'argent, et 157 portaient sur le financement d'activités terroristes et des menaces à la sécurité du Canada. Quarante-trois communications portaient sur ces trois aspects.

CANAFE a fortement accru le nombre de communications de renseignement financier fournies aux partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale au cours des cinq dernières années.

Cas communiqués par CANAFE entre 2008-2009 et 2012-2013

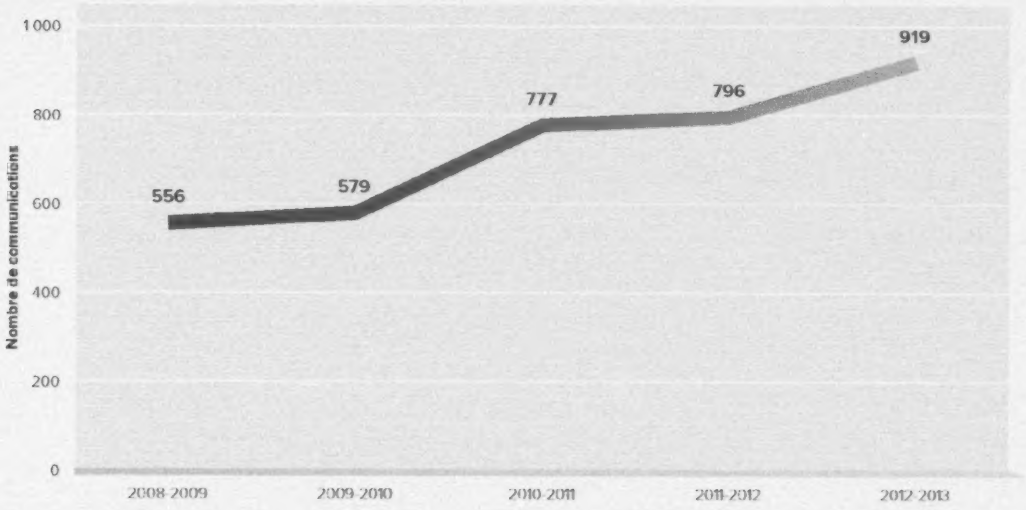

En avril 2013, la contribution de CANAFE au projet Lauréat de l'Unité permanente anticorruption a été reconnue par la Sûreté du Québec. Cinq personnes ont été citées dans des mandats d'arrestation qui comptaient des accusations de fraude, de corruption et de blanchiment d'argent en lien avec un contrat pour la construction du grand centre hospitalier du Centre de santé de l'Université McGill.

Communications par type entre 2008-2009 et 2012-2013

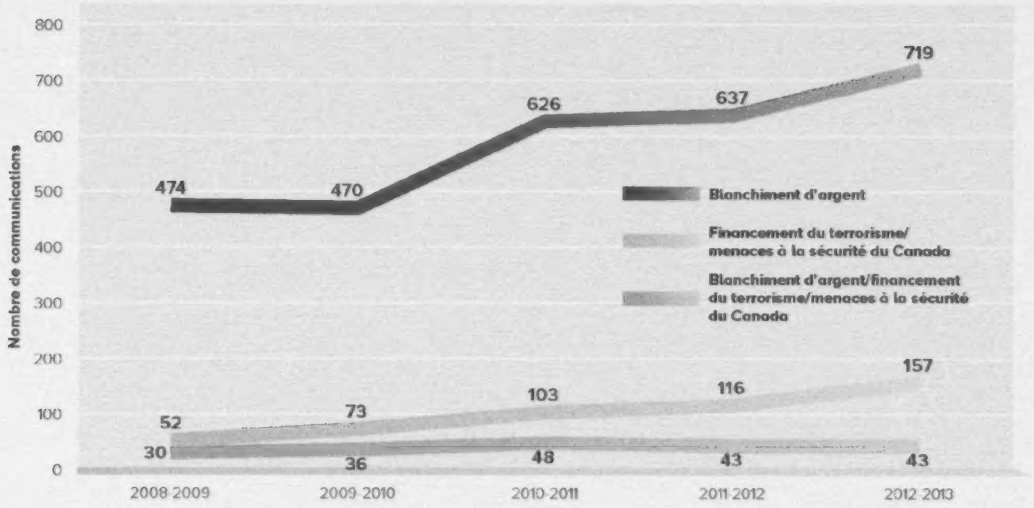

La valeur des communications de renseignement financier de CANAFE repose sur leur qualité et opportunité. Nos communications doivent comprendre du renseignement qui peut être exploité par nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale. Cela signifie que notre travail doit être étroitement harmonisé aux priorités de nos partenaires. Nous assurons cette harmonisation grâce à notre participation à l'Association canadienne des chefs de police et ses comités qui travaillent sur le crime organisé et la sécurité nationale, ainsi qu'au comité de Réponse intégrée canadienne au crime organisé. Nous travaillons également avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux du régime afin de promouvoir et de faciliter la rétroaction et la transmission volontaire de renseignements.

Grâce à cet échange continu, au cours de la dernière année, CANAFE a été en mesure d'avoir accès à de nouvelles bases de données d'organismes d'application de la loi, qui représentent d'importantes nouvelles sources d'information qui facilitent nos analyses et la production de renseignements financiers exploitables.

Le 27 mars 2013, la Sûreté du Québec a exécuté onze mandats d'arrêt dans la région de Montréal et celle de la ville de Québec dans le cadre d'une enquête portant sur un cas d'évasion fiscale et de fraude d'investissement totalisant plus de 14,5 millions de dollars et se déroulant sur quatre continents. Le stratagème concernait plus de 300 investisseurs qui plaçaient de l'argent dans des comptes de retraite immobilisés administrés par des sociétés de façade. Ces investisseurs retiraient ensuite les fonds, sans payer d'impôt. Un certain pourcentage était versé aux administrateurs du réseau en échange de leur aide dans le stratagème. La Sûreté du Québec a effectué cette enquête au cours d'une période de deux ans et a reconnu l'aide de CANAFE, de l'Autorité des marchés financiers et de Revenu Québec.

Photo : Mario Beauregard

QU'EST-CE QUE LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS TERRORISTES?

Le financement d'activités terroristes est l'utilisation de fonds pour favoriser, planifier, faciliter et mettre en œuvre des actes de terrorisme dont le principal objectif n'est pas le gain financier.

Trois éléments distinguent le financement d'activités terroristes du blanchiment d'argent :

- les terroristes doivent commencer par obtenir les fonds nécessaires;
- les fonds peuvent provenir de sources légitimes, pas uniquement d'actes criminels;
- l'argent est le moyen, et non l'objectif – le but est d'utiliser ces fonds pour faciliter ou mettre en œuvre des activités criminelles.

Les services de police canadiens sont les principaux destinataires des communications de CANAFE. Nos communications sont souvent transmises à plus d'un destinataire, lorsque les seuils pertinents sont atteints, afin de faciliter le travail de plusieurs organismes en même temps.

En 2012-2013, nous avons communiqué 919 cas aux partenaires du régime afin de faciliter des enquêtes aux niveaux fédéraux, provinciaux et municipaux partout au pays. Cela comprend 149 communications à l'Agence du revenu du Canada et 96 communications à l'Agence des services frontaliers du Canada, une fois le seuil de communication aux services de police atteint.

Nombre de communications par destinataire (2012-2013)

Destinataires	Communications
Gendarmerie royale du Canada	580
Services de police municipaux	182
Service canadien du renseignement de sécurité	164
Agence du revenu du Canada	149
Services de police provinciaux	144
Unités du renseignement financier étrangères	131
Agence des services frontaliers du Canada	96
Centre de la sécurité des télécommunications Canada	32

En 2012-2013, le renseignement financier de CANAFE a permis de faciliter des enquêtes sur le blanchiment d'argent dans le contexte d'une vaste gamme d'enquêtes criminelles, où la source des produits criminels présumés était reliée à des infractions de trafic de drogues, de fraude, d'évasion fiscale, de taxes et d'accises, de corruption ainsi que de passage de clandestins et de trafic de personnes. Il est important de ne pas perdre de vue que ce type de crimes fait des victimes, entraîne de la violence et cause un préjudice réel à la société. CANAFE facilite des enquêtes qui sont importantes et pertinentes. Selon les renseignements fournis au Centre, les infractions sous-jacentes ont généré des produits soupçonnés d'être de source criminelle; CANAFE a ciblé ces produits dans ses communications en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes.

> *En février 2013, la GRC a indiqué que CANAFE avait joué un rôle déterminant dans le cadre d'une enquête d'un an de l'Unité mixte des produits de la criminalité de Calgary qui a permis l'exécution de quatre mandats de perquisition et la saisie de marijuana, d'armes à feu, de documents, d'un véhicule et de produits de la criminalité évalués à 294 000 $US et 5 000 $CA.*

Types d'infractions sous-jacentes en lien avec une communication de cas[1]

Catégorie d'infraction sous-jacente	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Fraude	33 %	35 %	34 %
Drogues	26 %	27 %	27 %
Inconnue	14 %	11 %	8 %
Évasion fiscale	5 %	9 %	13 %
Taxes/accises	5 %	5 %	4 %
Corruption	5 %	5 %	5 %
Passage de clandestins/ trafic de personnes	4 %	3 %	3 %
Vol	3 %	6 %	5 %
Jeu illégal	1 %	1 %	2 %

CANAFE continue de recevoir un nombre important de divulgations de renseignements transmis volontairement de ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale ainsi que des membres du public. Ces divulgations sont souvent le point de départ de l'analyse de CANAFE. Elles permettent d'établir des liens entre des personnes et des entités – des liens qui permettent fréquemment aux organismes d'application de la loi de faire des percées dans des enquêtes en cours.

> *En juin 2012, l'Unité mixte des produits de la criminalité de la Gendarmerie royale du Canada à Toronto a exécuté des mandats de perquisition en lien avec le recyclage de produits de la criminalité, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, par l'entremise d'un cabinet d'avocats de Toronto. La GRC a attribué une partie de son succès à l'aide offerte par CANAFE.*

QUELLES SONT LES MENACES À LA SÉCURITÉ DU CANADA?

CANAFE fournit des renseignements financiers pertinents aux enquêtes sur les menaces à la sécurité du Canada, notamment :

- l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;
- les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse, ou comportent des menaces envers quiconque;
- les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence grave contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger;
- les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

[1] Une communication de CANAFE peut porter sur des produits générés à partir de plusieurs infractions sous-jacentes; les pourcentages compris dans ce tableau ne totalisent donc pas nécessairement 100 %.

Divulgations de renseignements transmis volontairement reçues entre 2008-2009 et 2012-2013

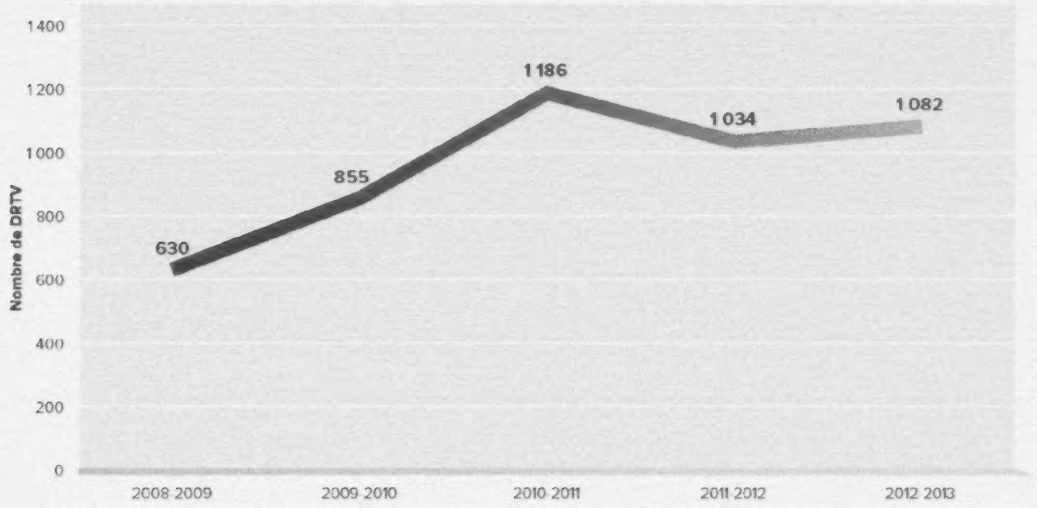

CANAFE tient compte de la nature transnationale du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes et est engagé à travailler avec des alliés et des partenaires internationaux pour protéger les Canadiens et Canadiennes, ainsi que l'intégrité du système financier du Canada. En 2012-2013, le Centre a reçu 202 demandes d'unités du renseignement financier étrangères, et en a transmis 105 afin d'approfondir ses propres analyses d'opérations financières internationales.

Relations de travail internationales entre 2008-2009 et 2012-2013

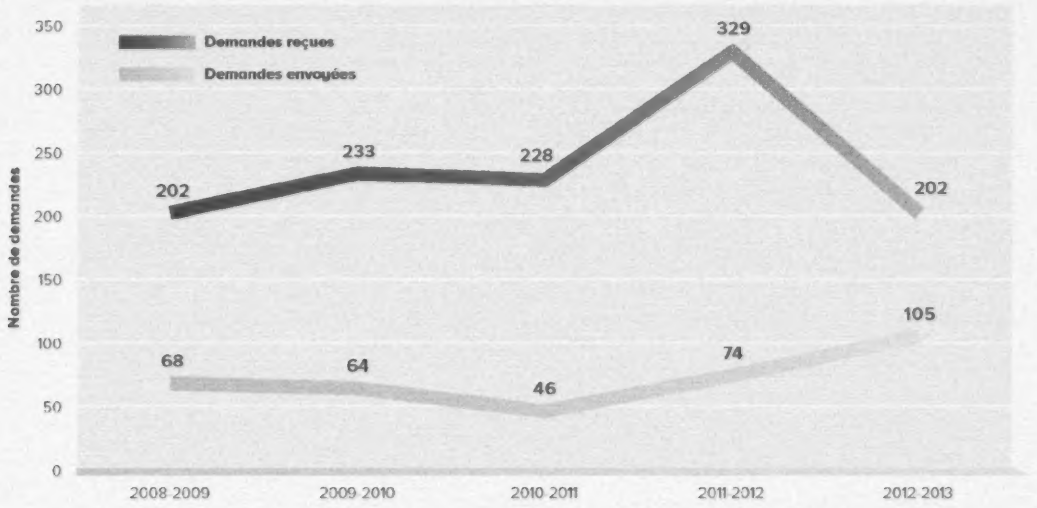

À l'avenir, CANAFE se penchera sur le renforcement de ses relations avec ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale et internationale ainsi que sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de la rétroaction qu'ils nous font parvenir. Le Centre est également engagé à fournir à ses analystes du renseignement les outils et la formation personnalisés dont ils ont besoin pour s'assurer de produire un renseignement de grande qualité, opportun et exploitable.

LA VALEUR DES COMMUNICATIONS DE CANAFE : CE QU'EN DISENT NOS PARTENAIRES

Cette communication est, jusqu'à maintenant, celle qui comprend le plus de renseignements pertinents. Elle est exceptionnellement bien préparée, résume ce que nous soupçonnions et confirme les conclusions de l'enquêteur. De plus, deux autres comptes auprès d'institutions financières à l'extérieur de l'Ontario, qui font partie des cinq principales banques à charte, ont été découverts. Des ordres de production/des mandats de perquisition supplémentaires seront demandés grâce aux renseignements fournis par CANAFE. [TRADUCTION]

— Unité mixte des produits de la criminalité de la GRC à Ottawa

Les informations reçues nous ont aidés à consolider des saisies de biens infractionnels. Les informations de CANAFE se sont avérées pertinentes sur différents volets. Ces informations nous ont aidés à évaluer le volet « produits de la criminalité ». Nous avons aussi utilisé les informations pour la rédaction de nos mandats et ordonnances de communication. De plus, les informations obtenues ont été utiles lors des interrogatoires.

— Service de police de la ville de Montréal

La communication de CANAFE a été essentielle au dossier. Au départ, j'étais le déposant et me fiais sur la communication pour chaque ordonnance, y compris les traités d'entraide juridique, qui étaient au dossier. Elle a également permis de corroborer l'information des témoins et a permis d'expliquer le déplacement des fonds de l'entreprise X à l'entreprise Y. De plus, notre capacité à partager cette information détaillée avec nos partenaires a rehaussé notre crédibilité et a amélioré notre relation avec nos collègues étrangers. Honnêtement, je ne crois pas que j'aurais été en mesure d'assembler ce cas sans l'aide de CANAFE. [TRADUCTION]

— Groupe de lutte contre la corruption internationale de la GRC à Calgary

La déclaration d'opération douteuse nous a donné un nouvel aperçu des opérations financières de la personne X. L'information était opportune et pertinente. La communication a été bien reçue par les autres organismes d'application de la loi. L'opportunité de la communication était excellente. Elle contenait des renseignements très pertinents qui nous ont permis de découvrir plusieurs nouvelles pistes et de trouver les biens. [TRADUCTION]

— Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN) – États-Unis

Les demandes de CANAFE sont de plus en plus importantes pour la plupart de mes enquêtes, surtout celles portant sur le blanchiment d'argent. Je crois maintenant que les divulgations de renseignements transmis volontairement à CANAFE représentent la première étape de toutes mes enquêtes, car elles permettent de simplifier les enquêtes et la demande d'autorisations judiciaires. [TRADUCTION]

— Service de police de la ville de Toronto

Le délai rapide de traitement est particulièrement apprécié. Les communications comprenaient de l'information nouvelle qui était source d'intérêt ainsi que des numéros de compte que nous ne connaissions pas. Le Service a été en mesure de trouver d'autres liens qui ont facilité notre enquête sur la sécurité nationale. L'information comprise dans les déclarations de télévirements s'est avérée une source précieuse de renseignement. [TRADUCTION]

— Service canadien du renseignement de sécurité

La divulgation a permis de confirmer plusieurs liens entre les individus et des sociétés, elle a grandement augmenté la portée potentielle de la fraude et elle a démontré que les participants à la fraude utilisent plusieurs stratagèmes différents et que ces stratagèmes génèrent de l'argent liquide. Les résultats de la divulgation ont été très rapides. Les informations obtenues de la divulgation ont permis d'augmenter grandement le potentiel de l'enquête, d'identifier la personne qui semble être la tête dirigeante du réseau, d'établir des liens entre les individus et de démontrer que les stratagèmes utilisés génèrent de l'argent comptant.

— Agence du revenu du Canada

APERÇU D'UN CAS

L'exemple suivant illustre comment CANAFE est en mesure de contribuer à l'enquête d'un organisme d'application de la loi sur la corruption possible de fonctionnaires étrangers par une personne ou une entité canadienne.

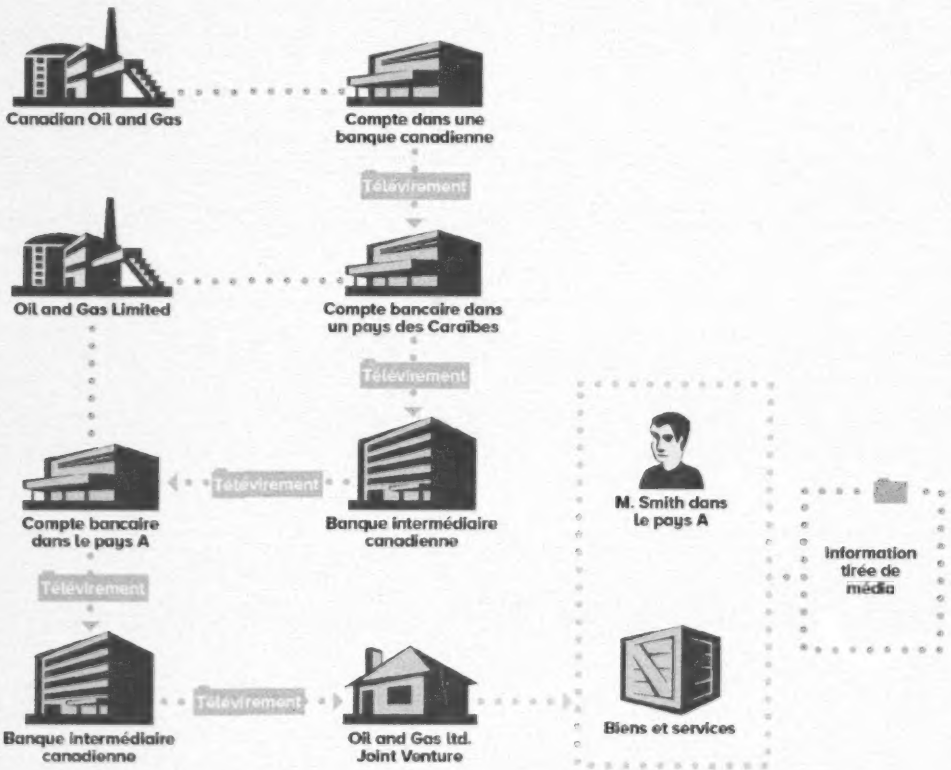

Les reportages des médias du pays A indiquaient que *Oil and Gas Limited* était soupçonné d'avoir acheté des biens et des services pour M. Smith, un fonctionnaire local, afin d'influencer ses décisions en lien avec l'entreprise. *Oil and Gas Limited* est une filiale de *Canadian Oil and Gas* au pays A.

Un service de police canadien a transmis de l'information volontairement à CANAFE concernant *Oil and Gas Limited* et *Canadian Oil and Gas* dans le cadre d'une enquête de blanchiment d'argent et de corruption d'un fonctionnaire étranger.

À l'aide de cette information, CANAFE a effectué une recherche dans ses fonds de données qui a permis de découvrir un déplacement de fonds indiquant le blanchiment d'argent.

Selon le déplacement de fonds, *Oil and Gas Limited* était financé par sa société-mère, *Canadian Oil and Gas*; les fonds passaient du Canada vers un compte de banque aux Caraïbes par l'entremise d'une banque intermédiaire canadienne, puis étaient déposés dans un compte au pays A. Le compte de banque aux Caraïbes se trouve dans un pays reconnu pour le blanchiment d'argent afin de camoufler la source des fonds.

Il a également été déterminé qu'à 21 reprises, les mêmes montants avaient été transférés du compte aux Caraïbes d'*Oil and Gas Limited* vers son compte de banque au pays A, un jour après leur dépôt dans les comptes de *Canadian Oil and Gas*.

Le Groupe d'action financière considère que le transfert de fonds vers un compte et hors de celui-ci, souvent appelé un compte de transit, le même jour ou sous peu, représente un indicateur de blanchiment d'argent. Selon les indicateurs du Groupe Egmont, ce genre d'activité est atypique ou non-rentable pour des transferts de fonds d'une compétence étrangère et vers celle-ci, car il n'y a pas d'avantage à effectuer des opérations de cette façon dans un tel cas.

CANAFE a été en mesure de découvrir cette information, car le Centre est une des quelques unités du renseignement financier au monde qui reçoit des déclarations de télévirements (du Canada ou vers celui-ci) de 10 000 $ ou plus au cours d'une période de 24 heures.

CANAFE a également été en mesure de trouver un compte appartenant à *Oil and Gas Limited Joint Venture* auprès d'une banque au Canada dans lequel *Oil and Gas Limited* avait transféré des fonds de son compte au pays A.

CANAFE a transmis une communication au service de police ayant envoyé les renseignements volontairement. Sans le renseignement financier fourni par CANAFE permettant d'établir des liens entre les finances des sujets au Canada, l'enquête n'aurait pas progressé aussi facilement.

RENSEIGNEMENT FINANCIER – ÉVALUATIONS STRATÉGIQUES ET RAPPORTS

CANAFE produit des renseignements financiers stratégiques à partir d'examens et d'analyses détaillés du contenu de ses fonds de données et d'autres sources d'information afin de découvrir les tendances dans les activités criminelles et les mécanismes en évolution qui facilitent le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le but de ces renseignements est de cibler les menaces, les risques et les vulnérabilités, et de faciliter l'élaboration de mesures stratégiques et de lutte qui permettent de restreindre l'environnement opérationnel des blanchisseurs de fonds et des financiers du terrorisme.

Le Centre prépare et fournit différents types de renseignements stratégiques pour tenir compte des priorités des décideurs en matière de sécurité nationale, de nos partenaires nationaux du régime et de la collectivité plus vaste de la sécurité et du renseignement. Nous partageons également nos résultats de recherche et notre expertise, obtenons la participation de nos partenaires dans des intérêts conjoints, et offrons de l'aide au besoin en réponse aux demandes prioritaires ponctuelles des ministères et organismes du gouvernement fédéral et aux partenaires alliés. Par exemple, en 2012-2013, nous avons effectué une évaluation stratégique des aspects financiers d'une importante source de passage de clandestins, obtenant ainsi un aperçu analytique du sujet, qui a été bien reçue par nos partenaires du régime.

En mars, CANAFE a également organisé une conférence intitulée *Le crime organisé italien : L'infiltration dans l'économie légitime au Québec et en Ontario*. Plus de 120 participants de l'ambassade italienne et d'organisations fédérales italiennes, ainsi que d'organismes municipaux, provinciaux et fédéraux y ont assisté. Cette conférence a permis d'obtenir une meilleure compréhension de l'enjeu grâce à l'échange de leçons tirées au sein de la collectivité de la sécurité et du renseignement.

Les rapports sur les tendances et les typologies de CANAFE évaluent les tendances qui caractérisent le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. À cette fin, le Centre a produit, en 2012, un rapport sur le secteur des valeurs mobilières, décrivant comment ses produits et services peuvent être utilisés pour recycler des fonds. Le rapport concluait que le secteur des valeurs mobilières doit mettre en œuvre un programme de conformité plus stricte afin de permettre une détection plus rapide du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes, alors que plus de services et produits sont offerts aux consommateurs.

> *« Dans un cas de manipulation boursière, après que le cours d'une action ait été augmenté artificiellement, les auteurs de la fraude ont utilisé des prête-noms pour déposer des certificats papier de cette entreprise dans des comptes de courtage. L'on soupçonne que les certificats ont été donnés aux prête-noms dans le cadre d'une transaction hors marché. Les actions ont été vendues sur le marché libre peu après le dépôt des certificats. Les fonds ont été rapidement retirés des comptes de courtage et envoyés à l'étranger, à des personnes soupçonnées d'être responsables du stratagème de manipulation boursière. »*
>
> *Tendances et typologies en matière de blanchiment d'argent dans le secteur canadien des valeurs mobilières*

En 2012-2013, les analystes stratégiques de CANAFE ont également trouvé d'importants indicateurs de risque au sein de différents secteurs d'entités déclarantes. Le Centre a également produit du renseignement stratégique sur les tendances financières en lien avec des organisations terroristes régionales et figurant sur la liste du Canada; et une analyse des répercussions financières de l'instabilité au Moyen-Orient.

L'expertise de CANAFE en matière de renseignement stratégique sur le financement du terrorisme a aidé les décideurs du Comité de coordination interministérielle pour l'inscription à la liste des entités et particuliers liés à des activités terroristes. Nous avons également partagé notre expertise avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement en ce qui a trait au régime de sanction, et avons contribué à des évaluations du renseignement effectuées par le Secrétariat de l'évaluation du renseignement, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Centre intégré d'évaluation du terrorisme ainsi qu'à d'autres évaluations conjointes avec différents partenaires canadiens et alliés. De plus, CANAFE a participé à des activités d'établissement de normes pour le régime mondial de lutte contre le terrorisme.

L'expertise du Centre en matière de financement d'activités terroristes a également été utilisée à des fins d'éducation, dont le projet Kanishka du gouvernement du Canada qui encourage la recherche sur des enjeux en lien avec la lutte contre le terrorisme et qui investit dans une telle recherche. De plus, nous continuons de produire le document trimestriel de source ouverte *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes* à l'intention du gouvernement et du public.

De concert avec la gamme d'activités décrites plus haut, CANAFE effectue une recherche et une analyse stratégiques plus vastes afin de remettre en question ses hypothèses dans certains domaines clés, dont la façon dont le Centre conceptualise le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et comment il répond à ces menaces. À cette fin, et en collaboration avec le Centre intégré d'évaluation du terrorisme, nous avons organisé un atelier sur le modèle de ressourcement du terrorisme pour treize ministères et organismes gouvernementaux afin d'étudier son application, ses points forts et ses défis. En tenant compte du fait que le financement d'activités terroristes est différent du blanchiment d'argent, CANAFE continuera de travailler avec ses partenaires afin de mieux comprendre et d'analyser la viabilité du modèle de ressourcement du terrorisme pour l'avenir.

LA VALEUR DU RENSEIGNEMENT FINANCIER STRATÉGIQUE : CE QU'EN DISENT NOS PARTENAIRES

C'est un excellent document sur le financement des groupes terroristes. Il permet de combler un important écart dans le renseignement. Nous vous félicitons pour cette solide analyse. [TRADUCTION]

— Service canadien du renseignement de sécurité

Nous apprécions vraiment le produit de CANAFE. Non seulement a-t-il permis de changer notre point de vue, mais a également inspiré la façon dont nous élaborons notre évaluation actuelle du financement du terrorisme. En ce qui a trait au contenu, au ton et au jugement analytique, les produits d'analyse stratégique de CANAFE sont de très haut niveau. Pour moi, ils ont permis de fixer la rédaction de notre analyse actuelle du financement du terrorisme : concise et incisive avec des jugements clés et du renseignement connexe présentés de façon sobre pour permettre aux consommateurs occupés de bien comprendre et de former leurs propres points de vue. [TRADUCTION]

— Strategic Assessments and Typologies Intelligence Branch, Australian Transaction Reports & Analysis Centre (AUSTRAC)

Je crois que vous avez parfaitement saisi la situation du financement du terrorisme. [TRADUCTION]

— Centre intégré d'évaluation du terrorisme

Le cinquième volet de nos cours d'été internationaux sur le terrorisme vient de se terminer. Selon leur évaluation du cours, les étudiants ont beaucoup apprécié le niveau d'expertise et les capacités de communication que vous avez démontrés. Grâce à vous et à vos collègues, ils se sentent mieux informés quant aux nombreux défis que présente le terrorisme. [TRADUCTION]

— Directeur, Hautes Études internationales, Université Laval

J'ai trouvé que le document de CANAFE illustrait clairement et de façon concise les différents mécanismes utilisés par ce groupe terroriste pour financer ses activités et la façon dont les organisations canadiennes y avaient contribué. De plus, je juge très utile l'analyse prévisionnelle de la façon dont les stratégies de financement peuvent évoluer selon les répercussions des événements politiques qui peuvent avoir une influence sur le déplacement de l'aide financière du Canada vers le groupe terroriste et d'autres organisations connexes. [TRADUCTION]

— Direction des organismes de bienfaisance de l'ARC

COORDINATION STRATÉGIQUE ET COLLABORATION PANGOUVERNEMENTALE

Notre travail stratégique porte également sur la politique stratégique et les affaires publiques. Nous collaborons étroitement avec le ministère des Finances du Canada et d'autres partenaires importants, échangeant notre expertise et notre point de vue en matière de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes afin de cibler les améliorations pouvant être apportées à la loi afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

En 2012-2013, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a mené un deuxième examen parlementaire quinquennal de la *Loi*. Pendant l'examen parlementaire, CANAFE a témoigné devant le Comité à trois différentes occasions. Le 20 mars 2013, le Comité a présenté son rapport qui comprenait 18 recommandations présentement à l'étude par le gouvernement du Canada. CANAFE continue de travailler avec le ministère des Finances, le responsable en matière de politique du régime, pour déterminer plusieurs propositions de modifications dans le cadre de l'examen de la *Loi*.

PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Comme première ligne de défense dans la dissuasion, la détection et la prévention du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes, les entités déclarantes de partout au pays jouent un rôle essentiel pour protéger les Canadiens et Canadiennes, ainsi que l'intégrité du système financier du Canada. Alors qu'elles ciblent les risques, donnent de la formation à leurs employés, tiennent des documents et vérifient l'identité de leurs clients, les entreprises partout au pays rendent la tâche plus difficile pour les criminels et les terroristes désirant déployer leurs activités au Canada. Dans un même ordre d'idée, grâce à la production de déclarations d'opérations de grande qualité, les entités déclarantes fournissent à CANAFE les données nécessaires à l'élaboration d'un renseignement financier exploitable pour nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

SECTEURS ASSUJETTIS À LA *LOI*

- Comptables
- Notaires de la Colombie-Britannique
- Casinos
- Négociants en métaux précieux et pierres précieuses
- Entités financières
- Assurance-vie
- Entreprises de services monétaires
- Immobilier
- Courtiers en valeurs mobilières

OBLIGATIONS DES SECTEURS

- Vérification de l'identité des clients
- Tenue de documents
- Transmission de déclarations
- Détermination des tiers
- Programme de conformité
- Inscription des entreprises de services monétaires auprès de CANAFE

Grâce à la prestation d'un programme de conformité national efficace et axé sur les risques, le Centre s'assure que les entités déclarantes respectent leurs obligations juridiques, ce qui permet de créer un effet de dissuasion pour ceux qui désirent blanchir de l'argent ou lever des fonds pour des activités terroristes. Le programme de conformité permet également la collecte de déclarations d'opérations financières qui sont les assises de notre analyse et de notre renseignement financier.

Le programme de conformité du Centre, dont l'organisme central est à Ottawa, compte des bureaux opérationnels à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Ces bureaux offrent une présence sur place et s'assurent que les entités déclarantes disposent des mesures nécessaires pour détecter et dissuader de façon efficiente et efficace le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE déploie différentes activités d'évaluation et d'application pour déterminer si une entité respecte ses obligations en vertu de la partie 1 de la *Loi*. L'approche exacte varie d'une année à l'autre, alors que certaines activités sont davantage exploitées. Ces approches comprennent :

- s'assurer que les personnes et les entités assujetties à la *Loi* comprennent leurs obligations juridiques et mettent en œuvre les mesures de contrôle nécessaires;
- fournir une aide technique et d'autres services de soutien pour améliorer la qualité des déclarations;
- établir des relations avec les organismes de réglementation et les intervenants clés;
- surveiller la qualité des données comprises dans les déclarations;
- évaluer la conformité par l'entremise de différents types d'examens;
- tenir à jour un registre des entreprises de services monétaires;
- prendre les mesures nécessaires en cas de non-conformité, qui peuvent parfois être des pénalités administratives pécuniaires ou des communications de non-conformité au service de police pertinent.

Conformité axée sur les risques

Afin de faciliter l'évaluation et l'application de la conformité, la *Loi* permet à CANAFE d'examiner les documents et les activités d'une entité déclarante assujettie à la *Loi*.

Compte tenu du nombre et de la diversité des entités déclarantes, CANAFE utilise une approche axée sur les risques pour administrer son programme de conformité à l'échelle de tous les secteurs. Cette approche permet de s'assurer que les activités de conformité tiennent compte du risque de non-conformité de l'entité déclarante, de la probabilité et des répercussions du manque de conformité, ainsi que des caractéristiques propres au secteur.

Dans le cadre d'une nouvelle initiative, CANAFE a récemment créé une équipe responsable des entités déclarantes majeures pour mieux gérer ses relations avec les plus grandes entités déclarantes du secteur financier. Dès 2013-2014, cette équipe déploiera des activités de mobilisation personnalisées et de supervision continue dans le cadre des efforts continus de CANAFE pour améliorer la conformité et faciliter une meilleure déclaration.

QUE DOIT-ON DÉCLARER?

Les opérations douteuses en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes, peu en importe la valeur, ainsi que les tentatives d'opérations douteuses;

La présence de biens appartenant à un groupe terroriste, ou sous son contrôle, ou de l'information sur une opération ou une tentative d'opération concernant un tel bien;

Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus;

Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus;

Les déboursements de casinos de 10 000 $ ou plus.

Évaluation et application de la conformité

Alors que le Centre utilise un ensemble d'activités d'évaluation et d'application, les examens sont le principal instrument pour déterminer si une entité déclarante respecte ses obligations juridiques.

En 2012-2013, CANAFE a effectué 1 157 examens, dépassant l'objectif original pour l'année.

Examens

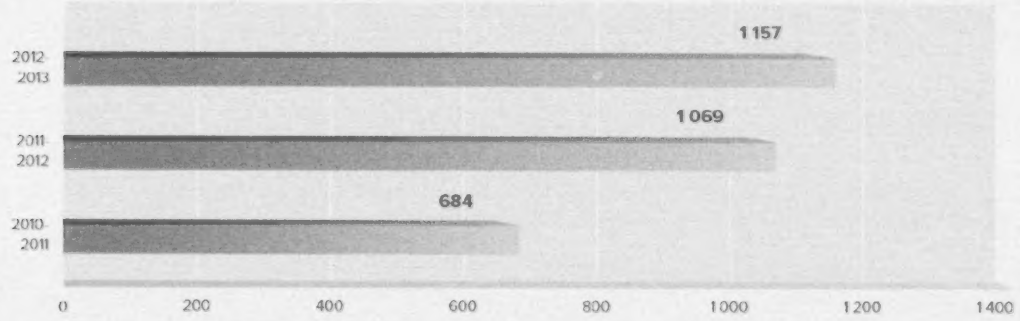

CANAFE revoit ses processus sur une base régulière pour s'assurer que son programme de conformité est clair, approprié et prospectif. À cette fin, nous avons amélioré notre processus d'examen pour harmoniser les activités d'évaluation et d'application selon le niveau de non-conformité observé et pour communiquer les résultats de l'examen de façon plus transparente. Cela nous permet également de nous assurer que nous utilisons nos ressources de la façon la plus efficace possible, tout en ayant le meilleur impact sur le niveau de conformité des différents secteurs assujettis à la *Loi*.

Lorsqu'un cas important de non-conformité est décelé lors d'un examen, CANAFE met en œuvre des mesures d'application personnalisées, qui peuvent comprendre l'imposition d'une pénalité administrative pécuniaire pour favoriser un changement de comportement. En 2012-2013, CANAFE a imposé 12 pénalités de cette nature, pour un total de 41 pénalités depuis l'établissement des pénalités administratives pécuniaires en 2008.

Lorsque le cas de non-conformité est grave, ou qu'il n'y a que peu ou aucune possibilité d'amélioration, nous pouvons communiquer cette information à un organisme d'application de la loi. Depuis 2004, CANAFE a communiqué 39 cas en lien avec un manque de conformité.

Au cours de la dernière année, CANAFE a émis 4 008 rapports d'évaluation de la conformité à l'échelle de plusieurs secteurs afin d'évaluer les obligations en lien avec le programme de conformité, d'obtenir plus de détails sur notre évaluation des risques que présentent les secteurs, et d'élargir notre connaissance des catégories d'entités déclarantes. En 2013-2014, nous effectuerons un examen de la fonctionnalité du système utilisé pour administrer les rapports d'évaluation de la conformité afin de simplifier le processus qu'utilisent les répondants, tout en nous permettant d'obtenir l'information dont nous avons besoin pour notre programme de conformité.

CANAFE a conclu vingt protocoles d'entente avec des organismes de supervision et de réglementation provinciaux, nationaux et internationaux afin d'accroître l'efficience de ses opérations et de réduire le fardeau redditionnel pour les personnes et les entités devant respecter certaines obligations en vertu de la *Loi*. En 2012-2013, le Centre a dressé un cadre en collaboration avec le Bureau du surintendant des institutions financières afin d'effectuer un examen parallèle des institutions financières sous réglementation fédérale. Ces examens permettront de tirer parti des efforts complémentaires des deux organismes et de réduire la possibilité de frais généraux administratifs pour les entités déclarantes.

Relations et soutien en matière de conformité

Les entités déclarantes fournissent à CANAFE l'information nécessaire pour produire un renseignement financier en transmettant des déclarations exactes et de grande qualité. CANAFE est engagé à aider ces entités déclarantes à bien comprendre leurs obligations en élaborant et en entretenant des relations avec elles et avec leurs organismes de réglementation et associations respectifs.

En 2012-2013, nous avons répondu à 8 163 appels téléphoniques et courriels et avons fourni 245 interprétations de politique. Nous avons organisé de nombreuses séances d'information et présentations sur des sujets clés dans le cadre de différents événements, dont l'atelier de CANAFE à Toronto en avril 2012 où nous avons insisté sur l'importance d'améliorer la qualité des données.

En vertu des obligations juridiques pour le secteur des entreprises de services monétaires, 184 nouvelles entreprises de cette nature se sont inscrites auprès de CANAFE cette année. De plus, 316 d'entre elles ont renouvelé leur inscription, ce qui porte à 788 le nombre d'entreprises de services monétaires inscrites auprès de CANAFE. Cette inscription est la première étape permettant de s'assurer que ce secteur respecte la *Loi*.

Au cours de la dernière année, CANAFE a également publié des dépliants pour le secteur des négociants en métaux précieux et pierres précieuses et des entreprises de services monétaires. Pour répondre aux besoins du secteur des entreprises de services monétaires qui est très diversifié, le dépliant explique clairement, dans huit langues différentes, les exigences que ce secteur doit respecter en vertu de la *Loi*. Le dépliant a été affiché sur notre site Web, avec une nouvelle section en langage clair.

En février 2013, le gouvernement a publié des modifications pour renforcer les exigences existantes en matière de vigilance à l'égard de la clientèle et la tenue de documents. En prévision de l'entrée en vigueur de ces modifications, en février 2014, CANAFE a préparé des lignes directrices révisées pour les entités déclarantes.

NOTRE CONTRIBUTION MONDIALE

Compte tenu de la portée transnationale du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, CANAFE participe activement, avec ses alliés et partenaires, aux efforts mondiaux de lutte contre ces menaces. Le renseignement financier est essentiel pour suivre les déplacements internationaux de fonds illicites. Par l'entremise d'un protocole d'entente bilatéral, nous sommes en mesure de communiquer nos renseignements à plus de 80 unités du renseignement financier partout dans le monde. Également, les unités du renseignement financier étrangères sont en mesure de partager leur renseignement avec CANAFE, alimentant ainsi nos analyses des opérations financières internationales. À l'échelle multilatérale, nous travaillons avec le ministère des Finances, d'autres partenaires du régime, le secteur privé et des organisations internationales pour effectuer de la recherche, élaborer des politiques et des normes communes et échanger des pratiques exemplaires.

Engagement bilatéral

Depuis sa création en 2000, le Centre a conclu des ententes de partage d'information avec un certain nombre d'unités du renseignement financier étrangères, permettant l'échange de renseignements financiers lors de l'atteinte des seuils pertinents. En 2012-2013, CANAFE a conclu un protocole d'entente avec les unités du renseignement financier du Honduras et du Paraguay et a poursuivi ses négociations avec un certain nombre d'autres compétences.

Le Centre a également organisé des rencontres bilatérales et des visites de sensibilisation tout au long de l'année dans le cadre desquelles nous avons échangé des connaissances et de l'expertise avec des partenaires internationaux. En janvier 2013, le directeur de CANAFE a rencontré certains de ses homologues à Washington D.C., y compris des représentants du United States Financial Crime Enforcement Network, du Trésor américain, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international pour discuter des priorités et des plans pour une prochaine collaboration. En 2012, des responsables de CANAFE ont également visité les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie pour discuter des enjeux de la technologie de l'information en ce qui a trait à la modernisation de systèmes analytiques. De plus, des responsables de CANAFE ont rencontré des homologues de l'Albanie, de l'Arménie, du Nigeria et du Royaume-Uni pour échanger des connaissances, des points de vue et des leçons retenues.

Engagement multilatéral

Les relations avec des organismes multilatéraux, comme le Groupe d'action financière, le Groupe Egmont, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, permettent à CANAFE d'élaborer et de peaufiner des politiques et de la formation qui renforcent les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes partout dans le monde.

En 2012-2013, CANAFE a participé à titre d'expert à la délégation du Canada auprès du Groupe d'action financière, dirigée par le ministère des Finances. Dans ce rôle, nous avons participé à l'élaboration de la méthodologie qui sera utilisée pour évaluer les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de toutes les compétences au cours des prochaines années.

CANAFE a également participé à trois rencontres plénières du Groupe d'action financière, contribuant aux efforts du groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre, du groupe de travail sur les typologies, du groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, et du groupe d'examen de la coopération internationale. Après les séances plénières, le Centre a publié des avis à l'intention du public sur les compétences qui présentent des lacunes stratégiques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

En janvier 2013, un représentant de CANAFE est devenu le coprésident du groupe de travail sur les typologies du Groupe d'action financière.

En avril 2012, un représentant de CANAFE a été nommé coprésident du groupe d'examen régional pour les Amériques, qui travaille sur le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'un certain nombre de pays. Trinité-et-Tobago et le Venezuela ont amélioré leur régime et ont été retirés du groupe d'examen de la coopération internationale pendant cette période. Le groupe d'examen régional pour les Amériques a également travaillé avec Cuba et a été en mesure de négocier un plan d'action qui permettra à ce pays d'améliorer son régime. Au cours de la dernière année, CANAFE a également participé à l'évaluation mutuelle de Curaçao effectuée par le Groupe d'action financière des Caraïbes.

Le Groupe Egmont, un réseau d'unités du renseignement financier, favorise la collaboration internationale dans la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Comme au cours des années précédentes, CANAFE a participé à un certain nombre d'initiatives du Groupe en 2012-2013. Nous avons assumé un rôle de leadership dans l'important projet d'examen fondé sur la charte du Groupe Egmont, qui comprenait l'ébauche de documents importants qui établiront la prochaine direction du Groupe. Nous avons supervisé la transition de la responsabilité du nouveau directeur du groupe de travail sur la formation, offrant pour une troisième année consécutive un programme de formation lors de la séance plénière du Groupe Egmont, en juillet 2012, et nous avons participé à la prestation de huit séances du cours sur l'analyse tactique et l'analyse stratégique d'Egmont.

En 2012-2013, CANAFE a également mis sur pied le cours du Groupe Egmont sur la supervision, en collaboration avec ses homologues de l'Australie, de la Malaisie et du Liban qui ont étudié le contenu du cours pour s'assurer que le programme est pertinent pour un public international. Le cours présente aux autorités mondiales les capacités et les connaissances de base nécessaires pour effectuer des examens de supervision. En janvier 2013, nos agents de conformité ont assuré la prestation d'un cours pilote pour douze participants de l'Afghanistan, de l'Australie, de Barbade, du Belize, du Guatemala, de l'Inde, du Liban, du Mexique, du Pérou et des États-Unis. En plus d'échanger des pratiques exemplaires avec ces organismes de supervision, ce cours nous a permis de renforcer nos relations bilatérales et multilatérales.

Au cours de la prochaine année, CANAFE continuera de travailler avec le ministère des Finances pour présenter le rapport de suivi définitif du Canada sur la plus récente évaluation du Groupe d'action financière. À titre de partenaire du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, CANAFE, en collaboration avec ses partenaires nationaux, commencera également les préparatifs nécessaires pour la prochaine ronde d'évaluation. Le Centre continuera d'assumer son rôle au sein du groupe d'examen régional pour les Amériques en coordonnant l'examen des compétences présentant des lacunes importantes et en élaborant des plans d'action pour les aider à combler ces lacunes. Enfin, nous continuerons de participer à la délégation canadienne lors de la séance plénière du Groupe d'action financière et des rencontres de ses différents groupes de travail, et travaillerons à l'examen des rapports d'évaluation mutuelle et à l'établissement des priorités en lien avec le travail sur les typologies.

CE QUE NOUS OBSERVONS –

LES COÛTS DU BLANCHIMENT D'ARGENT AU CANADA

Dans leurs tentatives pour éviter les mesures de contrôle au Canada et partout dans le monde, les criminels et les terroristes tentent souvent d'exploiter les vulnérabilités du système financier légitime.

Les coûts sociétaux du blanchiment d'argent sont importants. Par exemple, comme l'a souligné le Groupe d'action financière, le crime organisé peut infiltrer les institutions financières, obtenir le contrôle d'importants secteurs de l'économie grâce à des investissements ou à l'offre de pot-de-vin à des fonctionnaires ou même à des gouvernements. La corruption de fonctionnaires, à l'échelle nationale ou internationale, a été une source de préoccupation pour le Centre au cours des dernières années. Depuis 2010, la corruption a été désignée à titre d'infraction sous-jacente dans cinq pourcent des communications de CANAFE.

Alors que nous travaillons avec nos partenaires internationaux pour lutter contre le blanchiment d'argent, les analystes stratégiques de CANAFE suggèrent que le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes a permis de créer un environnement opérationnel plus compliqué pour les criminels qui tentent de placer le produit de leurs crimes au sein du système financier canadien. Plus précisément, le Centre a observé des changements dans les méthodes de blanchiment d'argent qui correspondent à la compréhension qu'acquièrent les criminels des exigences en matière de déclaration. Ces changements imposent un fardeau sur les opérations criminelles, variant entre l'inconvénient, un plus grand risque de détection par les organismes d'application de la loi et des coûts financiers qui limitent les profits criminels.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi* et de ses exigences en matière de déclaration, les comportements criminels ont immédiatement changés. Par exemple, les déclarations d'opérations importantes en espèces, grâce auxquelles les opérations en espèces de 10 000 $ ou plus sont signalées automatiquement à CANAFE, ont obligé les criminels à « structurer » leurs dépôts en espèces en divisant les sommes importantes à introduire dans le système financier en sommes plus petites afin d'éviter la détection.

À tout le moins, la structuration nécessite que le criminel conserve une partie de l'argent pendant une période plus longue que voulu. Elle oblige le criminel à visiter à plusieurs reprises l'institution de dépôt, ce qui augmente la probabilité que des questions lui soient posées quant à la source des fonds ou que le criminel adapte ses explications sur le sujet. Enfin, la structuration nécessite que le criminel participe au transport des biens de source criminelle, surtout lorsque plusieurs institutions de dépôt sont utilisées. Toutes ces activités représentent un fardeau pour les criminels et augmentent leurs chances d'être détectés.

Le grand nombre de déclarations que reçoit CANAFE sur les soupçons d'activités de structuration permet toutefois de croire que les criminels sont prêts à faire face à de tels inconvénients, qui ajoutent aux coûts de faire des affaires, mais ne sont pas prohibitifs.

Inversement, l'utilisation de tiers, de mandataires et d'avocats pour éviter la piste de vérification qu'entraîne le régime de déclaration du Canada présente un plus grand risque pour les opérations criminelles. L'analyse stratégique des déclarations d'opérations douteuses qu'effectue CANAFE a permis d'établir que la participation de tiers était le concept le plus souvent signalé au Centre. L'utilisation de mandataires et de tiers introduit de nouveaux participants aux activités criminelles, qu'ils soient conscients ou non du rôle qu'ils jouent; cette participation représente des coûts potentiels pour les criminels. Par exemple, l'utilisation de tiers représente une nouvelle source d'information ou de preuves pour les organismes d'application de la loi. Ils peuvent ne pas être aussi prudents que les criminels dans le camouflage de la source des fonds et peuvent commettre davantage d'erreurs dont le régime peut profiter.

L'utilisation de tiers peut également nécessiter des paiements, ce qui entame les profits des criminels, et si des membres de leur famille ou des alliés proches sont concernés, cela représente des pressions accrues pour eux en plus des coûts susmentionnés.

D'autres méthodes utilisées par les criminels pour éviter le régime canadien comprennent des entreprises légitimes ainsi que des blanchisseurs de fonds professionnels. Ces méthodes représentent des coûts plus importants pour les organisations criminelles. Par exemple, l'achat et l'exploitation d'une entreprise légitime nécessitent du capital et entraînent des coûts d'exploitation continus, même si l'entreprise n'est qu'une façade pour le recyclage de fonds. Les blanchisseurs de fonds professionnels reçoivent souvent un pourcentage des produits criminels à recycler. Donc, alors que des options plus compliquées peuvent aider les criminels à éviter le régime canadien, ces options représentent des coûts plus élevés et diminuent les profits des criminels.

Afin de lutter contre le blanchiment d'argent et d'accroître ses coûts pour les criminels, le premier ministre du Canada a annoncé, lors de la rencontre du G8 en juin 2013, des mesures visant à prévenir et à détecter l'utilisation illicite de personnes morales et de fiducies, y compris l'élaboration d'un nouveau cadre d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, l'entrée en vigueur de nouvelles mesures en matière de vigilance envers la clientèle et des séances de consultation sur l'enjeu que représente la transparence des personnes morales.

Le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes doit être adapté continuellement pour tenir compte des changements dans l'environnement criminel et des méthodes utilisées pour recycler des fonds. Par exemple, nous avons constaté une augmentation dans le nombre d'opérations électroniques/sans argent comptant et d'activités criminelles, comme la fraude de carte de crédit et de débit. Notre compréhension collective du blanchiment d'argent, ainsi que des défis et des menaces auxquels nous pourrons faire face à l'avenir a des répercussions directes sur la façon dont nous organisons notre régime de déclaration et d'analyse afin d'aider nos partenaires de la collectivité de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

NOTRE FORCE ORGANISATIONNELLE

La portée et la complexité des opérations de CANAFE ont beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie. Notre capacité à respecter notre mandat est directement reliée à la souplesse de notre organisation, aux compétences et à l'engagement de nos employés, et aux outils et ressources que nous leur offrons pour leur permettre d'effectuer leur travail. À titre d'organisation qui vise toujours l'excellence, CANAFE accorde une grande importance à une gestion efficace de ses ressources humaines, technologiques, financières et de sécurité.

RESSOURCES HUMAINES

À CANAFE, nous sommes fiers du talent, du professionnalisme et de l'engagement de notre effectif. Un environnement de travail positif qui permet à nos employés d'exceller dans la lutte du Canada contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes est une priorité pour nous.

Le point d'ancrage de notre professionnalisme est le nouveau Code de conduite, de valeurs et d'éthique de CANAFE. Publié en juin 2012, ce nouveau code est harmonisé au Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, et comprend nos propres attentes quant aux comportements de nos employés afin de respecter les normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

Au cours de la dernière année, nous avons continué d'établir des liens entre les compétences en leadership et les différents éléments de la gestion des personnes, dont la dotation, l'apprentissage et le perfectionnement, la gestion du rendement et la reconnaissance. Un forum sur le leadership a eu lieu en février pour les cadres afin de renforcer l'importance du leadership dans la transformation des activités.

À la lumière des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011, qui nous ont dotés de mesures concrètes pour évaluer l'efficacité de notre gestion des personnes, nous avons élaboré un plan d'action sur deux ans axé sur l'amélioration continue dans des domaines comme le perfectionnement des employés, le bilinguisme et la prévention du harcèlement et de la discrimination.

Une nouvelle politique sur l'apprentissage et le perfectionnement et une nouvelle directive sur les cotisations professionnelles ont été mises au point cette année afin d'assurer que nos investissements dans ces domaines tiennent compte des priorités opérationnelles en cours et émergentes du Centre, ainsi que du perfectionnement professionnel des employés. Parmi les principaux outils d'apprentissage, citons la série CANAFE 101, visant à accroître la compréhension des employés de l'ensemble des activités de CANAFE. Les séances comprenaient un atelier interactif sur le renseignement financier, des présentations

sur les modèles d'unités du renseignement, l'acheminement du renseignement et les outils opérationnels, la résolution de conflits, le harcèlement et la dotation. À la suite de la mise en œuvre de la nouvelle politique de dotation du Centre l'année dernière, les séances de formation se sont poursuivies en 2012 pour les gestionnaires et les chefs d'équipe afin de favoriser la compréhension de la dotation à CANAFE.

Le bilinguisme continue d'être un aspect important au Centre, alors que 65 % des employés occupent des postes bilingues. Suite à l'élargissement du programme de formation en langue seconde du Centre et au lancement d'un système de jumelage pour les langues, une directive formelle de formation linguistique a été mise en œuvre. D'autres initiatives seront ciblées dans le prochain plan d'action sur les langues officielles qui tiendront compte des besoins opérationnels du Centre ainsi que des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux.

L'équité en matière d'emploi au Centre a été évaluée formellement cette année, alors que CANAFE a entrepris un examen indépendant des systèmes d'emploi, dont une analyse détaillée de l'effectif. Bien que les résultats de l'examen n'aient pas indiqué d'obstacles systémiques à l'emploi pour les membres des groupes d'équité désignés, le Centre vise une amélioration continue. À la lumière d'un certain nombre de recommandations comprises dans l'examen et de la rétroaction tirée des séances de mobilisation dans le cadre du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, CANAFE dresse actuellement un plan d'action pour l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme afin de conserver, et même d'améliorer, ses résultats positifs en matière d'équité d'emploi et de diversité culturelle.

Sur le plan opérationnel, nous poursuivons de façon efficace nos activités de dotation, nos relations avec les employés et nos opérations de classification et de rémunération sur une base quotidienne. Une analyse des données sur la dotation pour 2012 2013 indique un délai moyen de trois mois pour les processus de dotation annoncés.

Pour l'avenir, nous adopterons une approche plus proactive pour la dotation, avec une méthode plus intégrée de planification; nous avons entrepris des exercices de planification de la dotation pour bien relier cette activité aux autres exercices de planification des activités. Nous poursuivrons notre travail à l'échelle des domaines organisationnels afin d'élaborer davantage la planification intégrée des activités et d'améliorer les mécanismes de production de rapports qui facilitent la prise de décisions à l'échelle du Centre.

Évolution de l'effectif de CANAFE (31 mars 2013)

Nombre d'employés[1] : 384

Représentation des groupes désignés	Employés de CANAFE	Disponibilité au sein de la population active[2]	Fonction publique fédérale[3]
Femmes	56,3 %	48,1 %	55,3 %
Minorités visibles	18,8 %	16,5 %	13,3 %
Personnes handicapées	4,4 %	4,2 %	5,7 %
Autochtones	1,0 %	1,6 %	4,5 %
Représentation des langues officielles	**Employés de CANAFE**	**Population canadienne[4]**	**Fonction publique fédérale[3]**
Première langue officielle - anglais	62,0 %	74,8 %	71,1 %
Première langue officielle - français	38,0 %	23,6 %	28,9 %

1. Comprend les employés nommés pour une période déterminée et indéterminée (y compris les employés en détachement ou en affectation), ne comprend pas les étudiants.
2. Source : Population citoyenne canadienne apte au travail; Rapport statistique sur l'équité en matière d'emploi de 2006, tableau 13, RHDCC.
3. Source : Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 31 mars 2012 - la « fonction publique fédérale » comprend l'administration publique centrale et les organismes distincts.
4. Source : Commissariat aux langues officielles, selon les données tirées du recensement de 2006.

GESTION DE L'INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

CANAFE a besoin d'une infrastructure de technologie de l'information sophistiquée pour recevoir, stocker et protéger près de 20 millions de déclarations d'opérations financières chaque année. Cette infrastructure doit permettre aux analystes du renseignement de trier l'information, de l'analyser et d'élaborer des renseignements financiers pour nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Au cours de la dernière année, le Centre a effectué une recherche et une analyse soutenues des systèmes analytiques et des outils d'exploration de données en place. À titre d'organisme du renseignement, CANAFE doit investir de façon continue dans la technologie de gestion de l'information qui nous permet d'effectuer une analyse efficace du grand nombre de données financières dans nos fonds de données toujours en croissance, et de fournir un renseignement financier opportun à nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Dans le cadre de notre programme de conformité, nous avons également mis à niveau notre logiciel de normalisation des adresses afin d'améliorer les capacités de couplage de données. Le Centre renforce également l'application des règles de validation pour les déclarations afin d'améliorer la qualité de l'information fournie par les entités déclarantes dès sa transmission. De plus, nous avons entrepris la mise en œuvre d'un système de distribution des activités pour améliorer l'efficience de nos agents de conformité au cours d'un examen en automatisant certaines tâches et leur attribution.

En 2012-2013, nombre de projets ont été entrepris pour améliorer les interactions du Centre avec les entreprises de services monétaires. Par exemple, nous avons remanié la section de notre site Web à l'intention de ces entreprises pour en faciliter la navigation, l'accès et la convivialité. Nous avons également mis en œuvre un projet visant à simplifier le processus qu'utilisent les entreprises de services monétaires pour s'inscrire auprès de CANAFE, et nous travaillons afin d'améliorer la fonction de recherche qui permet aux Canadiens et Canadiennes de consulter de l'information accessible au public sur ces entreprises.

Nous nous sommes également penchés sur l'élimination des renseignements que nous avons reçus depuis 2000. En vertu de la *Loi*, CANAFE doit conserver pendant dix ans tous les renseignements personnels compris dans les déclarations d'opérations financières qui n'ont pas fait l'objet d'une communication. Cette information doit également être supprimée avant le quinzième anniversaire de sa réception. Au cours des dernières années, CANAFE disposait manuellement de cette information, au fur et à mesure. Nous avons également commencé à mettre en œuvre des systèmes qui élimineront automatiquement cette information selon un échéancier établi à l'interne. Cela comprend les renseignements reçus par CANAFE, qu'il a signalés dans le cadre du travail de conformité et d'analyse comme n'atteignant pas le seuil de déclaration à CANAFE.

Bon nombre des investissements en technologie de CANAFE sont des efforts déployés sur plusieurs années à l'aide de nombreux partenaires et ils continueront d'être une priorité en 2013-2014. Par exemple, le Centre continuera de travailler avec Services partagés Canada pour remplacer l'équipement et les plateformes informatiques vieillissants afin de mettre en œuvre de nouvelles capacités et technologies. En même temps, notre priorité pour l'avenir sera la modernisation de nos systèmes et outils analytiques.

SÉCURITÉ

La sécurité est essentielle aux activités et aux opérations de CANAFE. En 2012-2013, nous avons mis l'accent sur l'amélioration de la protection de notre espace physique. Nous avons également renforcé la sécurité de nos systèmes d'information et harmonisé nos processus et procédures de surveillance et d'intervention en cas d'incidents à ceux du Plan de gestion des incidents informatiques du gouvernement du Canada. Une formation obligatoire de sensibilisation sur la sécurité a été donnée à tous les employés et ils recevront une formation d'appoint au cours du prochain exercice. Enfin, nous avons mis à jour notre stratégie de formation organisationnelle afin qu'elle demeure à jour et qu'elle tienne compte de nos obligations en matière de protection des renseignements personnels.

Au cours de la prochaine année, le Centre continuera de renforcer son programme de sécurité afin de protéger l'information, les biens et les services d'une compromission. Nous continuerons également de mettre en œuvre des mesures pour renforcer nos programmes de gestion des urgences et de la continuité des opérations.

GESTION DES RESSOURCES

Les ressources physiques et financières de CANAFE sont gérées à la lumière de politiques et d'une planification efficaces, d'information financière et non-financière fiable et d'une saine analyse. Dans cet esprit, le Centre s'est penché sur le renforcement de ses contrôles internes en 2012-2013. Les initiatives importantes comprennent :

1. une évaluation du système de contrôle interne de CANAFE pour les rapports financiers afin de s'assurer :
   - que les opérations sont correctement autorisées,
   - que les dossiers financiers sont entretenus correctement,
   - que les biens sont protégés,
   - que les lois, règlements et politiques pertinents sont respectés;
2. la mise à jour des politiques, des lignes directrices et des procédures dans les domaines de l'approvisionnement, des frais de déplacements, d'accueil et de conférences;
3. l'amélioration des rapports financiers organisationnels grâce à la mise en œuvre d'un nouvel outil de production de rapports accessible à l'échelle de l'organisation et des rapports financiers trimestriels plus rigoureux;
4. la formation des employés de CANAFE sur l'approvisionnement et les outils de production de rapports financiers.

En 2012-2013, les propriétaires de l'immeuble où se situe l'administration centrale de CANAFE à Ottawa ont entrepris une rénovation complète des bureaux. De plus, grâce à l'optimisation de l'espace utile et l'acquisition d'espace supplémentaire, CANAFE a été en mesure de regrouper tous ses employés d'Ottawa en un seul emplacement, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle du Centre et renforçant sa posture de sécurité.

APERÇU DU BUDGET DE 2012-2013

Voici un aperçu des principaux facteurs qui ont contribué à une baisse nette de l'ensemble du budget approuvé de 2012-2013 comparativement à celui de l'exercice précédent.

- En 2012-2013, en vertu de l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2010, CANAFE a reçu un montant supplémentaire de 2,3 M$ (ne comprend pas le régime d'avantages sociaux des employés).
- CANAFE a reçu une somme supplémentaire de 1,8 M$ par l'entremise d'un report de fonds pour les dépenses en lien avec les installations.
- CANAFE a reçu des autorités moins élevées pour les dépenses en lien avec les feuilles de paye et les régimes d'avantages sociaux des employés admissibles, qui étaient d'environ 1,3 M$ et 1 M$ respectivement (les dépenses pour les feuilles de paye admissibles étaient inhabituellement élevées en 2011-2012 à cause du règlement immédiat des indemnités de départ et des prestations de préretraite).
- CANAFE a transféré sur une base continue une somme de 5 M$ de ses opérations et maintenance vers les salaires, entraînant une baisse de ces autorités de 0,8 M$ à cause du prix de transfert.
- Le financement de 0,7 M$ pour la Stratégie nationale antidrogue a pris fin.
- Le budget de CANAFE a été réduit de 0,2 M$ suite à l'annonce des mesures d'économie comprises dans le budget de 2012.
- CANAFE a transféré une somme supplémentaire de 2,6 M$ à Services partagés Canada.
- CANAFE a reçu un report du budget de fonctionnement moins élevé, d'une somme de 0,5 M$.

Antécédents des budgets de CANAFE par exercice (dollars en millions)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Salaires	26,8	28,2	36,7	33,4	32,5
Régimes d'avantages sociaux	4,5	4,6	6,1	5,1	5,7
Opérations et maintenance	19,7	22,6	19,2	17,5	13,2
Subventions et contributions	1,4	0,8	-	-	-
Total du budget approuvé	**52,4**	**56,2**	**62**	**56***	**51,4**
Total réel	**49,9**	**50,9**	**59,2**	**54,0**	

** Comprend une baisse de 0,2 M$ en lien avec les mesures d'économie comprises dans le budget de 2012.*

ANNEXE

CE QUE PEUT COMPRENDRE UNE COMMUNICATION DE CAS DE CANAFE

PERSONNES CONCERNÉES

- Nom (y compris les alias), date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel.
- Citoyenneté, numéro de passeport, numéro de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent.
- Détails pertinents du casier et toute accusation au pénal d'une personne/d'une entité concernée ou agissant en son nom.
- Relations entretenues entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernées dans les opérations.
- Intérêt financier d'une personne au nom de laquelle l'opération, ou la tentative d'opération, a été effectuée.
- Nom de la personne que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernée dans les opérations, les tentatives d'opérations ou les activités d'importation ou d'exportation de fonds.
- Nom et adresse de toute personne au nom de laquelle l'opération, la tentative d'opération ou l'activité d'importation ou d'exportation de fonds est effectuée.

ENTITÉS CONCERNÉES

- Nom de la société et son numéro, sa date de constitution et la compétence dont elle relève, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse de courriel.
- Nom, adresse, adresse de courriel et numéro de téléphone de chaque partenaire, directeur ou agent responsable d'une entité dont on soupçonne l'implication.
- Nom de toute personne ou entité agissant en son nom.

- Adresse et numéro de téléphone du lieu d'affaires principal.
- Détails pertinents du casier judiciaire et de toute accusation criminelle ou toute entité ou personne agissant en son nom.
- Relations entretenues entre des personnes ou des entités que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernées dans les opérations.
- Intérêt financier d'une entité au nom de laquelle l'opération, ou la tentative d'opération, a été effectuée.
- Nom de l'entité que l'on soupçonne, d'après des motifs raisonnables, d'être concernée dans les opérations, les tentatives d'opérations ou les activités d'importation ou d'exportation de fonds.
- Nom et adresse de toute entité au nom de laquelle l'opération, la tentative d'opération ou l'activité d'importation ou d'exportation de fonds est effectuée.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE/L'OPÉRATION

- Numéro de compte et de succursale, type d'opération ou de tentative d'opération, date et heure de l'opération ou de la tentative d'opération.
- Valeur de l'opération, de la tentative d'opération ou des fonds sur lesquels porte l'opération ou la tentative d'opération.
- Nom, adresse et numéro de téléphone de l'établissement où l'opération ou la tentative d'opération a été effectuée.
- Type de compte et le numéro de l'opération.
- Nom au complet de tous les titulaires de compte et nom des parties à l'opération.
- Nom et adresse de toutes les personnes habilitées à agir à l'égard du compte.

DÉCLARATIONS

- Nombre et types de déclarations sur lesquelles une communication est fondée.
- Nombre et catégories de personnes ou d'entités qui ont fait des déclarations.

IMPORTATION OU EXPORTATION DE FONDS

- Adresse du bureau de douane où les activités d'importation ou d'exportation de fonds ont eu lieu.
- Date de l'importation de l'exportation.
- Montant et genre des espèces ou effets sur lesquels porte l'opération.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Motifs pertinents selon lesquels une personne ou une entité a fait une déclaration d'opération douteuse ou de tentative d'opération douteuse.
- Indicateurs de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes liés à l'opération, à la tentative d'opération ou aux activités d'importation ou d'exportation de fonds.

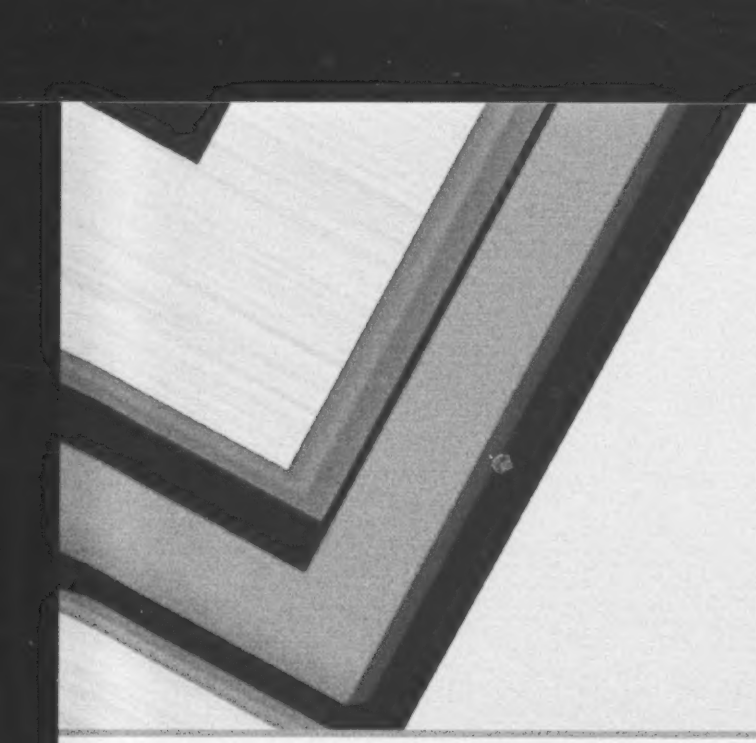

GLOSSAIRE

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière. **www.asfc-cbsa.gc.ca**

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement mis en œuvre par l'entremise du régime fiscal. **www.cra-arc.gc.ca**

CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADA (CSTC)

Organisme national de cryptologie du Canada, qui offre au gouvernement du Canada un service de renseignement électromagnétique ainsi qu'un service de protection des renseignements et des communications électroniques. De plus, le CSTC fournit une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité. **www.cse-cst.gc.ca**

DÉCLARATION D'OPÉRATION DOUTEUSE (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière, ou d'une tentative d'opération, qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle l'entité a des motifs raisonnables de croire qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

DÉCLARATION D'OPÉRATION IMPORTANTE EN ESPÈCES (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de 24 heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

DÉCLARATION DE MOUVEMENT TRANSFRONTALIER D'ESPÈCES ET D'INSTRUMENTS MONÉTAIRES

Déclaration devant être présentée à l'ASFC par une personne qui entre au Canada ou qui en sort et qui transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres instruments (de 10 000 $ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

DÉCLARATION RELATIVE À UN DÉBOURSEMENT DE CASINO (DDC)

Déclaration qu'un casino assujetti à la *Loi* doit présenter à CANAFE lorsqu'il fait un déboursement de 10 000 $ ou plus au cours d'une seule opération, ou lorsqu'il fait deux déboursements ou plus d'un montant total de 10 000 $ ou plus, quand il sait qu'ils ont été effectués au cours d'une même période de 24 heures consécutives au nom de la même personne ou entité.

DÉCLARATION DE SAISIE DES DOUANES (DSD)

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvement transfrontalier d'espèces et d'effets aurait dû être produite, mais ne l'a pas été.

DÉCLARATION DE TÉLÉVIREMENT (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, dans le cadre d'une opération unique ou de deux opérations ou plus totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures, par la même personne ou entité, ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS TRANSMIS VOLONTAIREMENT (DRTV)

Des renseignements fournis de plein gré à CANAFE par un partenaire d'application de la loi, un partenaire du renseignement ou un particulier.

DOCUMENT DE FOND SUR LE RENSEIGNEMENT FINANCIER

Une publication classifiée de CANAFE qui repose sur un examen rigoureux des données de CANAFE et d'autres sources d'information (classifiées et accessibles au public), qui fournit un point de vue stratégique au niveau macro du renseignement financier relativement aux questions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme d'intérêt à la collectivité de la sécurité et du renseignement du Canada.

ENTITÉ DÉCLARANTE

Les entreprises et les particuliers ayant l'obligation aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et la réglementation en découlant sont appelés collectivement les entités déclarantes. Les entités déclarantes se répartissent en neuf secteurs : comptables, notaires de la Colombie-Britannique, casinos, négociants en métaux précieux et pierres précieuses, entités financières, assurance-vie, entreprises de services monétaires, immobilier et courtiers en valeurs mobilières.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

Service de police national du Canada. **www.grc-rcmp.gc.ca**

GROUPE EGMONT DES UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

Un groupe international formé de plus d'une centaine d'URF, fondé en 1995, dont les membres trouvent des façons de coopérer et de partager leur expertise, plus particulièrement dans les secteurs de l'échange de renseignements, de la formation et de la technologie du renseignement. **www.egmontgroup.org** (anglais seulement)

GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Organisme international créé au Sommet du G7, en 1989, dont le but est d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. **www.fatf-gafi.org**

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES (LA *LOI*)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers pour aider à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE. En décembre 2006, la *Loi* a été modifiée de façon importante afin de l'harmoniser aux normes internationales en élargissant son champ d'application, en renforçant les dispositions en matière de dissuasion et en accroissant la gamme de renseignements que CANAFE peut inclure dans ses communications de renseignements financiers.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT FINANCIER (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier concernant des produits soupçonnés d'être issus de la criminalité ou de financer des activités terroristes.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (SCRS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et qui rédige des rapports sur le sujet. **www.scrs-csis.gc.ca**

LE RENSEIGNEMENT FINANCIER ET SES RÉSULTATS

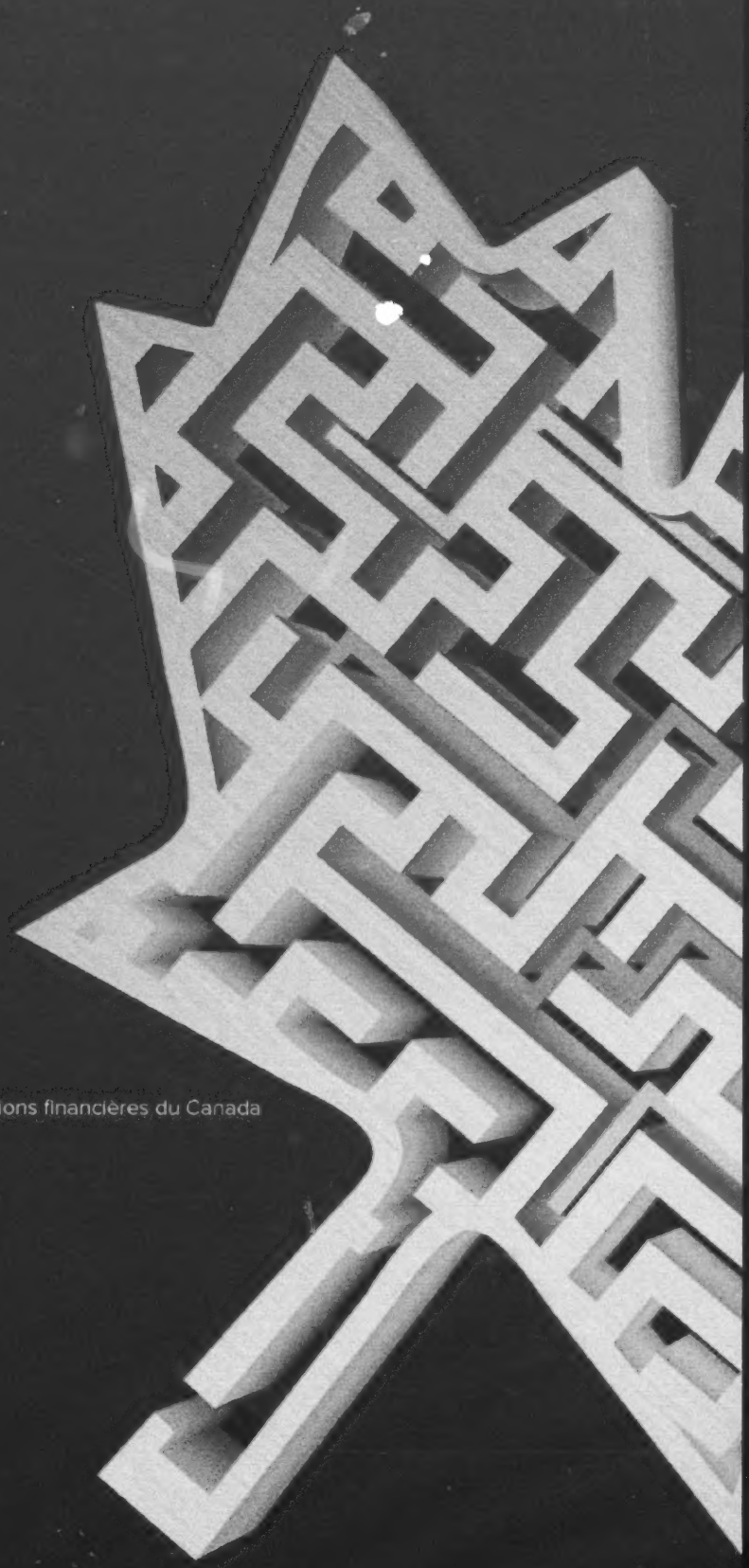

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
24e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1-866-346-8722 (sans frais)
Télécopieur : 613-943-7931
www.canafe-fintrac.gc.ca

ISSN : 1910-9423
N° de catalogue : FD1-2013F-PDF